



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Convention internationale pour la protection des végétaux
Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles

Treizième session de la Commission des mesures phytosanitaires

Rome (Italie)
16-20 avril 2018

Secrétariat de la CIPV

Table des matières

1.	Ouverture de la session	4
1.1	Ouverture par la FAO.....	4
1.2	Allocution du Ministre australien de l'agriculture et des ressources en eau	4
2.	Discours d'ouverture sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement	4
3.	Adoption de l'ordre du jour	4
3.1	Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne	5
4.	Élection du rapporteur	5
5.	Établissement de la Commission de vérification des pouvoirs.....	5
6.	Rapport de la Présidente de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).....	5
7.	Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux	6
8.	Gouvernance	7
8.1	Reconnaissance de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments en tant qu'organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV)	7
8.2	Résumé du rapport 2017 du Groupe de la planification stratégique et révision du mandat du Groupe afin d'y intégrer les représentants des organisations régionales de la protection des végétaux	7
8.3	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.....	8
8.4	Financement durable du programme de travail de la CIPV (concept et mécanisme)	10
8.5	Mandat du Comité financier	11
8.6	Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires	11
9.	Établissement de normes et mise en œuvre: coopération	12
9.1	Normes et mise en œuvre: appel à propositions	12
9.2	Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.....	13
9.3	Difficultés conceptuelles de l'élaboration de normes dans l'optique de la mise en œuvre	14
9.4	Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance	15
9.5	Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS).....	17
10.	Établissement de normes	17
10.1	Rapport sur les activités du Comité des normes (CN).....	17
10.2	Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires	18
10.3	Propositions de modifications à apporter au mandat et au Règlement intérieur du Comité des normes.....	20
10.4	Corrections à insérer dans des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées	21
10.5	Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires.....	23
11.	Facilitation de la mise en œuvre	23
11.1	Activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	23
11.2	Obligations des pays en matière de communication d'informations.....	24
11.3	État d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	24
11.4	ePhyto.....	25
11.5	Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes	26

11.6	Commerce électronique.....	27
11.7	Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux.....	28
12.	Communication et sensibilisation.....	28
12.1	Principales activités de communication et de sensibilisation en 2017 et Plan d'action pour 2018.....	28
12.2	Année internationale de la santé des végétaux (2020)	28
13.	Rapports sur les activités du réseau de la CIPV	30
13.1	Ateliers régionaux de la CIPV en 2017.....	30
13.2	Rapport de la vingt-neuvième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).....	30
14.	Collaboration internationale	31
14.1	Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).....	31
14.2	Rapports présentés oralement par certaines organisations internationales.....	31
14.3	Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes	31
15.	Rapport financier et budget.....	32
15.1	Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV	32
15.2	Mobilisation de ressources par le Secrétariat de la CIPV en 2017.....	32
15.3	Plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la CIPV	33
16.	Réussites dans la mise en œuvre de la Convention et obstacles rencontrés.....	33
17.	Séance consacrée à des thèmes spécifiques: la santé des végétaux et la protection de l'environnement.....	34
17.1	Santé des végétaux et protection de l'environnement	34
17.2	Nématode des pins et mise en œuvre de la NIMP 15.....	34
17.3	Interactions entre la santé des végétaux et la santé humaine – incidences du changement climatique	34
17.4	Îles du Pacifique: incidences du changement climatique sur la santé des végétaux	34
18.	Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels.....	34
18.1	Membres du Bureau de la CMP et remplaçants potentiels.....	34
18.2	Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels	35
19.	Questions diverses	35
20.	Date et lieu de la prochaine session	35
21.	Adoption du rapport.....	35
22.	Clôture de la session	35
	Appendice 01 - Ordre du jour.....	36
	Appendice 02 - Liste des documents.....	38
	Appendix 03 - List of Participants.....	43
	Appendice 04 - Groupe de la planification stratégique: Règlement intérieur révisé.....	93
	Appendice 05 - Financement durable du Secrétariat de la CIPV:	95
	Appendice 06 - Mandat révisé du Comité financier de la CIPV	97
	Appendice 07 - Normes et mise en œuvre: processus pour l'Appel à propositions	99

Appendice 08 - Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorités y afférent.....	100
Appendice 09 - Mandat et règlement intérieur de l'Équipe spéciale chargée des thèmes.....	102
Appendice 10 - Remerciements pour les activités liées à l'établissement de normes.....	104
Appendice 11: Mandat et règlement intérieur révisés du comité des normes.....	108
Appendice 12 - Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires.....	113
Appendice 13 - Mandat et règlement intérieur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.....	118
Appendice 14 - Règlement intérieur: Composition de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes	121
Appendice 15 - Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes: Plan d'action quinquennal.....	124
Appendice 16 - Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes: Plan de travail.....	126
Appendice 17 - Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels.....	128
Appendice 18 - Proposition de correction à insérer concernant le terme «détention» dans la NIMP 5..	133
Appendice 19 - Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires.....	138

1. Ouverture de la session

1.1 Ouverture par la FAO

- [1] M^{me} Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (Climat et ressources naturelles) (DDN) de la FAO, a souhaité aux délégués la bienvenue à la treizième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et a remercié les 183 parties contractantes et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) – qui seront bientôt au nombre de 10 – de leur engagement à l'égard du programme de travail de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Elle a souligné l'importance du thème annuel de la CIPV, «Santé des végétaux et protection de l'environnement». Elle s'est également félicitée de la contribution et de l'appui de la communauté de la CIPV aux objectifs stratégiques de la FAO, ainsi qu'aux objectifs de développement durable (ODD). Elle a mis en lumière la création de la plateforme ePhyto et du système national ePhyto générique de la CIPV, destinés à accroître l'utilisation harmonisée de la certification électronique, ainsi que la progression de la proposition relative à l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) défendue par le Gouvernement finlandais, qui sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018. Cette initiative permettrait de faire beaucoup mieux connaître le domaine de la santé des végétaux au niveau mondial.

1.2 Allocution du Ministre australien de l'agriculture et des ressources en eau

- [2] M. Kim Ritman, Fonctionnaire principal chargé de la protection des végétaux en Australie, a lu un message au nom du Ministre australien de l'agriculture et des ressources en eau, M. David Littleproud. Dans ce message, le Ministre remerciait la CMP de son travail et de ses efforts visant à limiter la dissémination des organismes nuisibles et à protéger la santé des végétaux, démarches qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire. Il a réitéré l'engagement de l'Australie en matière d'appui à la CIPV et de protection des ressources végétales, en précisant que son pays n'avait cessé d'accroître ses investissements dans la biosécurité depuis 2013. Il a rappelé que son gouvernement était disposé à mettre en commun ses connaissances et son expertise avec la CIPV et les autres enceintes pertinentes. Il a remercié le Secrétariat de la CIPV de son travail soutenu et a souhaité à la CMP une semaine de débats et de délibérations fructueuses.

2. Discours d'ouverture sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement

- [3] M^{me} Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a prononcé le discours d'ouverture sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement. Elle a fait remarquer que la session offrait une occasion idéale de renforcer l'engagement conjoint de la CIPV et de la CBD s'agissant de la concrétisation de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020). Elle a rappelé à la CMP la collaboration de longue date entre la CIPV et la CBD, engagée à la signature d'un accord de coopération¹ en 2002. Elle a remercié la CMP de l'appui prêté par la CIPV en ce qui concerne la gestion des risques liés aux espèces exotiques envahissantes et aux organismes vivants modifiés (OVM). Elle a insisté sur cette collaboration forte, en particulier sur la signature d'un nouveau programme de travail conjoint en 2017. Par ailleurs, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes, dont la CIPV est un membre fondateur et qui continue de travailler sur les organismes nuisibles et les espèces exotiques envahissantes, ont tenu récemment une réunion conjointe afin d'établir une nouvelle norme applicable aux contrôles aux frontières pour le commerce électronique et portant également sur les indications de la CDB concernant les filières d'introduction non intentionnelle.

3. Adoption de l'ordre du jour

- [4] La Présidente a informé les participants des changements apportés à l'ordre du jour provisoire². Elle a notamment indiqué que le point 10.5 était désormais placé directement après le point 8.6.
- [5] Une partie contractante, soutenue par d'autres de la même région, a proposé d'ajouter au point 19 («Questions diverses») un débat sur la légionnaire d'automne, qui est un organisme nuisible d'apparition récente en Afrique.

¹ Accord de coopération: <http://www.cbd.int/doc/agreements/agmt-fao-ippc-2004-02-25-moc-web-en.pdf>.

² CPM 2018/01.

[6] La CMP:

- 1) *a adopté* l'ordre du jour modifié (appendice 1) et a pris note de la liste des documents³ (appendice 2).

3.1 Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne

[7] La CMP a été informée de la modification de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote pour les points inscrits à l'ordre du jour.

[8] La CMP:

- 1) *a pris note* de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne (UE) et ses 28 États membres⁴.

4. Élection du rapporteur

[9] La CMP:

- 1) *a élu* M. Rajesh Ramarathnam (CANADA) aux fonctions de rapporteur;
- 2) *a élu* Mme Hellen Mwarey Langat (KENYA) aux fonctions de rapporteur adjoint.

5. Établissement de la Commission de vérification des pouvoirs

[10] La CMP:

- 1) *a nommé* une commission de vérification des pouvoirs composée de sept membres, un par région de la FAO, et d'un membre du Bureau de la CMP, conformément aux règles de la FAO;
- 2) *a élu* M. Dili Ram Sharma (NÉPAL) à la présidence. La Commission de vérification des pouvoirs a approuvé une liste de 134 pouvoirs valides et a fixé le quorum de la CMP à 92.

6. Rapport de la Présidente de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)

[11] La Présidente de la CMP a présenté son rapport⁵, dans lequel plusieurs étapes importantes et grands défis à traiter sont mis en avant. On peut notamment citer la nécessité de stabiliser les besoins du Secrétariat en matière de financement des activités de base et de dotation en personnel; l'objectif de la CIPV, initialement organisation d'établissement de normes, devant devenir une organisation mondiale chargée de la santé des plantes, tel qu'énoncé dans son Cadre stratégique 2020-2030; la première réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et la bonne transmission d'informations phytosanitaires au moyen de la plateforme ePhyto, projet qui a permis d'importants progrès en direction de l'harmonisation de la certification électronique. En ce qui concerne l'obtention d'un financement durable de la CIPV, la Présidente a encouragé l'examen d'autres modes de financement des activités de projet et des activités extrabudgétaires qui n'étaient pas financées sur le budget ordinaire de la FAO. D'autres questions importantes sont abordées dans le rapport, notamment les risques phytosanitaires du commerce sur Internet (commerce électronique), le séquençage de nouvelle génération comme outil diagnostique novateur et les conséquences pour la CIPV de la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). La Présidente a conclu sa présentation en remerciant les membres du Bureau et le Secrétariat de la CIPV de leur soutien et de leur engagement, ainsi que les Parties contractantes de leur générosité, sous la forme de fonds ou d'autres ressources contribuant aux activités de la CIPV.

[12] Certaines Parties contractantes se sont félicitées du contenu du rapport de la Présidente de la CMP, ont tenu à exprimer leur soutien sans réserve à l'ambition du Bureau et du Secrétariat de la CMP d'engager la transition

³ CPM 2018/CRP/01.

⁴ CPM 2018/CRP/02.

⁵ CPM 2018/24.

de la CIPV, celle-ci, d'organisation d'établissement de normes, devenant une organisation mondiale chargée de la santé des plantes, et ont approuvé le Cadre stratégique 2020-2030.

[13] Plusieurs Parties contractantes ont aussi noté la très grande qualité du rapport, en particulier l'accent qui y était mis sur d'importants thèmes à traiter, notamment ePhyto et le commerce électronique, et ont réservé un accueil favorable au Cadre stratégique 2020-2030.

[14] En réponse à une question d'une Partie contractante, la Présidente a indiqué que le Secrétariat de la CIPV étudierait les modalités du changement de nom en «World Organization on Plant Health» (Organisation mondiale de la santé des végétaux), et ses conséquences en termes de responsabilités eu égard aux mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

[15] La CMP:

1) *a pris note* du rapport de la Présidente de la CMP.

7. Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

[16] Le Secrétaire de la CIPV a souhaité la bienvenue à la treizième session de la CMP à tous les participants. Il s'est félicité de l'affluence record, soit plus de 478 personnes représentant 140 pays et 31 organisations présentes en qualité d'observateur (la liste des participants figure à l'appendice 03). Le Secrétaire de la CIPV a présenté le Rapport du Secrétariat de la CIPV 2017⁶, qui met en lumière les dix grandes réalisations du Secrétariat au cours de l'année écoulée ainsi que les défis à surmonter et les buts à atteindre à l'avenir. Ces réalisations sont les suivantes: activités relatives au thème annuel de la CIPV pour 2017; organisation de la gouvernance et des activités stratégiques de la CIPV; renforcement du processus d'établissement des normes; renforcement de la mise en œuvre des normes; renforcement des activités de facilitation des échanges de la CIPV; promotion des activités de communication et de sensibilisation de la CIPV; promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux; promotion du réseau de la CIPV et de la coopération internationale; amélioration de la mobilisation de ressources; amélioration de la gestion interne.

[17] Le Secrétaire a également présenté d'autres éléments clés des activités et des actions entreprises pour améliorer la fonctionnalité et l'efficacité du Secrétariat. Les informations essentielles sont les suivantes:

Récapitulatif sur l'application des recommandations de l'évaluation relative au renforcement:

- informations générales – objectif global, problèmes recensés et recommandations suggérées;
- actions et résultats – réorganisation des structures internes de la CIPV, regroupement du personnel, renouvellement du mécanisme de fonctionnement. Un organigramme a été présenté;
- proposition d'un effectif minimal pour assurer le fonctionnement du Secrétariat de la CIPV;
- dépenses estimatives pour le personnel du Secrétariat de la CIPV;
- activités importantes prévues en 2018, notamment appui à la planification stratégique de la CIPV, coordination de l'établissement et de la mise en œuvre des normes, etc.

[18] Le Secrétaire a fait part de sa gratitude aux organes directeurs de la CIPV, y compris les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires et collaborateurs internationaux pour leur soutien et leur coopération.

[19] Une Partie contractante a demandé des éclaircissements concernant les critères de sélection des pays appelés à effectuer les évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP). Le Secrétariat a indiqué que les ECP étaient réalisées par l'intermédiaire de la FAO ou dans le cadre de projets d'autres donateurs, pour lesquels les ECP étaient souvent la condition préalable à l'octroi de fonds.

⁶ CPM 2018/37.

[20] En réponse à la question d'une Partie contractante, le coordonnateur du projet de norme «Déplacements internationaux de grains» a fait savoir que l'ensemble des sources d'information pertinentes étaient prises en compte, y compris les normes du CODEX sur les grains.

[21] La CMP:

- 1) *a pris* acte du rapport présenté par le Secrétaire du Secrétariat de la CIPV.

8. Gouvernance

8.1 Reconnaissance de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments en tant qu'organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV)

[22] La Présidente a informé la CMP qu'à la vingt-neuvième session de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux, qui s'est tenue à Paris (France), du 30 octobre au 3 novembre 2017, l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments avait demandé au Secrétariat de la CIPV de lancer la procédure requise pour que lui soit reconnu le statut d'organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV), conformément à la procédure adoptée par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP) en 2002. Après examen par le Conseiller juridique de la FAO de la conformité effective des fonctions minimales exigées pour obtenir le statut d'ORPV, la Consultation technique des ORPV a recommandé que la CMP reconnaisse à l'Agence le statut d'ORPV⁷.

[23] Plusieurs Parties contractantes se sont félicitées et déclarées satisfaites que l'Agence ait demandé le statut d'ORPV. La reconnaissance du statut d'ORPV à l'Agence permettrait de mieux coordonner et de mieux suivre les activités phytosanitaires dans la région des Caraïbes.

[24] Une représentante de l'ORPV nouvellement reconnue a exprimé sa gratitude à la CMP, au Secrétariat de la CIPV et au Conseiller juridique de la FAO, et s'est engagée en faveur d'une collaboration étroite avec toutes les parties aux fins de la protection des ressources végétales de la région des Caraïbes.

[25] La CMP:

- 1) *a reconnu* l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments en tant qu'ORPV, au titre de l'Article IX de la CIPV;
- 2) *a félicité* les États membres de l'Agence de l'initiative et a souhaité à la nouvelle ORPV la bienvenue au sein de la CIPV.

8.2 Résumé du rapport 2017 du Groupe de la planification stratégique et révision du mandat du Groupe afin d'y intégrer les représentants des organisations régionales de la protection des végétaux

[26] Le Vice-Président de la CMP a présenté le rapport 2017⁸ du Groupe de la planification stratégique et proposé d'amender le Règlement intérieur de cet organe afin de tenir compte de la création du nouveau Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et d'inviter les ORPV à participer au Groupe pour contribuer à la planification stratégique.

[27] Une Partie contractante a demandé qu'une modification supplémentaire soit apportée au Règlement intérieur. Elle a fait valoir que, tel qu'il est actuellement libellé, le quatrième point de la liste à puces de l'article 3 (Composition) semble réduire l'importance de la participation des Parties contractantes, c'est pourquoi il a été proposé d'indiquer «*représentants des Parties contractantes*» en tête de la liste. Il a par ailleurs été indiqué

⁷ CPM 2018/16.

⁸ CPM 2018/30.

que des représentants des ORPV seraient nommés à l'occasion de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.

[28] Une ORPV et certaines Parties contractantes ont suggéré que la participation des ORPV ne soit pas être limitée à un représentant.

[29] La CMP:

1) *a approuvé* le Règlement intérieur du Groupe de la planification stratégique, tels qu'elle l'a modifié (appendice 04).

8.3 Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030

[30] L'un des rédacteurs a présenté le projet révisé de Cadre stratégique de la CIPV (Cadre stratégique) pour 2020-2030⁹, qui contient des modifications reflétant les observations et les orientations formulées par la CMP à sa douzième session et par le Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion de 2017. Les participants à la treizième session de la CMP ont été invités à examiner les principaux éléments du cadre (vision, mission, buts, objectifs stratégiques et Programme de développement de la CIPV) et à donner des indications à cet égard, ainsi qu'à apporter une contribution supplémentaire au contenu du document dans le cadre des consultations menées avec les pays. Il a été rappelé aux participants à la treizième session de la CMP que le Cadre stratégique devait être considéré comme une cible et non comme une feuille de route, qu'il était en évolution constante et qu'il serait nécessaire de le modifier et de l'améliorer en fonction de l'environnement opérationnel. Il a par ailleurs été indiqué que le Cadre stratégique reflétait la vision et les ambitions de la CIPV en matière de politiques.

[31] Certaines Parties contractantes ont fourni des déclarations écrites¹⁰ relatives au projet de Cadre stratégique et ont notamment souligné qu'il convenait de mettre l'accent, dans le Cadre stratégique, sur le mandat de la CIPV, qui est de protéger les ressources végétales mondiales.

[32] Plusieurs parties contractantes ont félicité les rédacteurs pour les efforts qu'ils avaient consacrés à l'élaboration du projet de Cadre stratégique ainsi que pour l'enthousiasme dont ils avaient fait preuve et pour leur investissement. Plusieurs parties contractantes et ORPV ont fait part de leurs réflexions et observations sur le projet de Cadre stratégique, notamment:

- *Généralités:*

- Il peut y avoir un risque de confusion entre le concept d'«approche systémique», tel que défini par la CMP, et l'expression technique «protection intégrée»;
- Il conviendrait d'indiquer de manière plus claire si le projet de cadre stratégique est un document de la CIPV ou de la CMP; à ce propos, le mot «notre/nos» dans les parties du document relatives à la mission, à la vision et aux objectifs a quelque peu brouillé le message » ne permet pas d'identifier clairement l'auteur du document, il est donc suggéré de supprimer le mot «notre/nos» dans les titres respectifs;
- Aligner le «style rédactionnel» du cadre stratégique sur les cadres précédents antérieurs;
- Les activités de collaboration menées avec des organisations internationales doivent être davantage mises en avant dans le document et doivent essentiellement porter sur les points faibles des pays en développement, par exemple celles relatives aux capacités techniques;
- La mise en œuvre des activités proposées dans le projet de texte nécessitera de fournir un appui aux ORPV;
- Les domaines de résultats principaux relatifs à l'objectif stratégique C (C1 et C2) devraient faire référence aux parties contractantes plutôt qu'aux organisations nationales de la protection des végétaux dans le document;

⁹ CPM 2018/28.

¹⁰ CPM 2018/CR/?07.

- Le renforcement des systèmes d'intervention en cas de foyer d'organismes nuisibles a été accueilli favorablement, mais il est nécessaire de pouvoir disposer de ressources à cette fin.
- *Vision:*
 - Ne pas limiter le champ d'application de la vision à la seule dissémination d'organismes nuisibles du fait de l'«interaction humaine» car cela reviendrait à ne pas tenir compte des autres moyens de dissémination.
- *Objectifs stratégiques:*
 - La question du renforcement des capacités doit être considérée comme un objectif stratégique, comme dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019;
 - L'ordre dans lequel les objectifs stratégiques ont été rédigés doit être modifié de manière à donner plus d'importance à la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- *Programme de développement de la CIPV 2020-2030*
 - Certaines Parties contractantes ont suggéré que les débats se poursuivent et que des éclaircissements soient apportés au sujet des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) portant sur des marchandises et des filières spécifiques, afin de mieux définir les objectifs à inscrire dans le Programme de développement;
 - Il a été souligné que les audits étaient importants et que les audits phytosanitaires devaient être pris en compte;
 - Le Programme de développement ne devrait pas être limité à l'élaboration de deux normes relatives aux produits et il convient de faire preuve de souplesse en vue de répondre aux besoins futurs au fur et à mesure de leur apparition;
 - Il convient de prendre en compte la question des incidences du changement climatique sur la gestion des organismes nuisibles au titre de ce point;
 - Il convient de prendre en compte la gestion des risques et les méthodes d'échantillonnage fondées sur les risques;
 - Regrouper les points 5 et 6, respectivement «Renforcer les systèmes d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles» et «Système mondial d'alerte concernant les organismes nuisibles»;
 - Prendre en compte les questions de la coopération internationale en matière de recherche et de la production forestière;
 - Intégrer le point proposé relatif aux «nouveaux traitements phytosanitaires» dans le point relatif aux «normes internationales pour les mesures phytosanitaires portant sur des marchandises et des filières spécifiques» (points 7 et 2 respectivement).

[33] Le Secrétariat de la CIPV a pris note de l'ensemble des observations et des suggestions et a remercié les parties contractantes pour leurs contributions.

[34] La Présidente de la CMP a indiqué qu'une version révisée du projet de Cadre stratégique serait mise en circulation auprès des Parties contractantes, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre, des ORPV et des organisations internationales, aux fins de la consultation avec les pays qui aurait lieu du 15 juin au 31 août 2018, ce qui laisserait ainsi deux mois et demi pour communiquer des observations. Les observations formulées dans le cadre des ateliers régionaux devroient ensuite être transmises par voie électronique grâce à la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux. Toutes les observations et contributions seront communiquées au Groupe de la planification stratégique pour que soit mise au point la version finale du projet révisé de Cadre stratégique, qui sera présentée lors de la quatorzième session de la CMP (2019). Les parties contractantes disposeraient ainsi de suffisamment de temps

pour mettre en œuvre leurs processus internes aux fins de l'adoption du projet de Cadre stratégique 2020-2030 lors de la réunion ministérielle de la CMP prévue pour 2020.

[35] La CMP:

- 1) *a formulé* des observations de fond sur le projet actuel de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030;
- 2) *a approuvé* le processus de consultation et les délais proposés.

8.4 Financement durable du programme de travail de la CIPV (concept et mécanisme)

[36] La Présidente du Comité financier de la CIPV a présenté le rapport sur le financement durable du programme de travail de la CIPV¹¹. Elle a mis l'accent sur le mécanisme simplifié proposé pour le versement des contributions supplémentaires et insisté sur le fait qu'il était absolument indispensable de créer un mécanisme de financement durable afin de combler les déficits budgétaires.

[37] Les parties contractantes ont réservé un accueil favorable à la proposition de mécanisme simplifié destiné à faciliter les contributions financières aux activités extrabudgétaires du programme de travail de la CIPV.

[38] Les parties contractantes ont indiqué qu'il était nécessaire de définir clairement une procédure précisant les rôles respectifs du Bureau, de la CMP et du Secrétariat dans l'approbation du plan de travail et du budget de ce dernier. Il a été proposé que le Secrétariat élabore le plan de travail et budget pour l'année suivante et le présente au Bureau à sa réunion d'octobre ou de décembre, afin qu'il l'examine et adresse des recommandations à la CMP en vue de son approbation. Le Secrétariat devait alors exécuter le plan de travail approuvé et transmettre des rapports intérimaires au Bureau.

[39] La CMP était d'avis que le budget ordinaire de la FAO devait fournir un financement durable à long terme. Le Secrétariat a précisé que les décisions relatives à des fonds supplémentaires issus du budget ordinaire de la FAO n'incombaient pas à la CMP mais relevaient d'un processus interne à l'Organisation.

[40] Plusieurs parties contractantes ont demandé que des fonds supplémentaires prélevés sur le budget ordinaire de la FAO soient affectés au Secrétariat de la CIPV, par l'intermédiaire des organes directeurs compétents, y compris le Comité de l'agriculture et le Comité financier ainsi que le Comité du Programme de la FAO.

[41] La Présidente a invité instamment les parties contractantes à examiner la question avec leurs représentants permanents respectifs auprès de la FAO pour appuyer cette demande. Il a aussi été recommandé que les parties contractantes se mobilisent afin que des fonds soient affectés au Secrétariat de la CIPV au profit des interventions d'urgence.

[42] La Présidente a indiqué que les travaux de la CIPV étaient cruciaux pour toutes les activités de la FAO. Avec l'accord unanime des membres de la CMP, elle a exhorté le Conseil et la Conférence de la FAO à reconnaître l'importance que revêtent ces travaux et à affecter des fonds suffisants au Secrétariat de la CIPV dans le cadre du budget ordinaire, afin de pouvoir satisfaire les besoins des parties contractantes en matière de mise en œuvre et leur permettre ainsi d'atteindre les objectifs de la Convention.

[43] Des membres de la CMP ont souligné que si on n'assurait pas la santé des végétaux il n'y aurait pas de sécurité alimentaire. En effet, les ennemis des cultures peuvent détruire des moyens d'existence et des communautés, provoquer l'effondrement d'une économie et affamer des millions de personnes. La CIPV est le chef de file mondial pour ce qui est de promouvoir et de préserver la santé des végétaux et, partant, la sécurité alimentaire. Cet objectif est au cœur du mandat et des activités essentielles de la FAO et doit, à ce titre, être financé par le budget ordinaire de l'Organisation.

[44] La CMP:

- 1) *a examiné* la procédure simplifiée qu'il est proposé d'appliquer aux contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV, et a pris note des progrès accomplis concernant une version améliorée et plus détaillée du mécanisme de financement durable;

¹¹ CPM 2018/26_Rev_01.

- 2) *a adopté* le projet de décision de la CMP concernant l'Arrangement relatif au versement de contributions supplémentaires (appendic 05);
- 3) *a vivement encouragé* les parties contractantes à continuer de contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV en attendant que soit définie et adoptée une solution de financement permanente;
- 4) *a exhorté* la FAO à accroître la base de financement du Secrétariat de la CIPV en réaffectant des fonds issus de son budget ordinaire;
- 5) *a invité* le Secrétariat de la CIPV à élaborer, avec l'aide du Bureau et à l'intention du Comité de l'agriculture, un document d'information qui décrive le rôle de la CIPV et l'incidence de ses activités de promotion et de préservation de la santé des végétaux pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, de protéger les écosystèmes naturels et agricoles contre les organismes nuisibles aux végétaux et de faciliter des échanges commerciaux sans danger au profit de la planète et de ses habitants, ainsi qu'à produire une analyse de rentabilité concernant des fonds supplémentaires issus du budget ordinaire de la FAO;
- 6) *a demandé* au Secrétariat de la CIPV, d'indiquer aux parties contractantes, par l'intermédiaire des points de contact de la CIPV, à quel moment et de quelle manière elles devraient se mettre en rapport avec leurs représentants permanents auprès de la FAO et autres autorités compétentes de leurs gouvernements respectifs pour encourager et appuyer activement les propositions de financement supplémentaire du Secrétariat de la CIPV au titre du budget ordinaire qui sont examinées par des organes de la FAO.

8.5 Mandat du Comité financier

[45] La Présidente du Comité financier de la CIPV a présenté le document correspondant¹², qui souligne la nécessité de formuler des orientations sur la participation d'observateurs aux réunions du Comité financier, et proposé que soit adopté le mandat du Comité (qui figure à l'annexe 1 du document CPM 2018/07), tel que révisé et tel qu'approuvé par le Bureau de la CMP.

[46] Les parties contractantes se sont dites favorables à cette révision.

[47] En réponse à une question d'une Partie contractante, la Présidente a indiqué que le Bureau de la CMP pouvait envisager de revoir le mandat et plus précisément les dispositions 3 4) relatives au financement éventuel de la participation des membres du Comité financier aux réunions de celui-ci.

[48] La CMP:

- 1) *a adopté* le mandat révisé du Comité financier (appendice 06).

8.6 Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires

[49] La Présidente a informé la CMP que comme ce point de l'ordre du jour était lié au point 10.5 (Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires), les deux seraient examinés ensemble, de même que les documents correspondants¹³ et elle a proposé des décisions que la CMP pourrait prendre. Le Secrétariat de la CIPV a entamé le débat en rappelant la procédure de la CMP en matière de recommandations.

[50] Le Secrétariat a informé la CMP qu'il avait reçu une proposition de thème au sujet de la recommandation de la CMP sur l'application des technologies de séquençage nouvelle génération pour la diagnose des organismes nuisibles aux végétaux dans le contexte phytosanitaire. À sa réunion de mai 2017, le Comité des normes avait pris note des recommandations du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et rappelé que le problème ne se limitait pas à la diagnose, mais concernait aussi l'analyse du risque phytosanitaire et la surveillance. Par

¹² CPM 2018/07.

¹³ CPM 2018/04, CPM 2018/14, CPM 2018/CRP/04, et CPM 2018/38.

conséquent, il a invité la CMP à prendre note des défis associés à l'utilisation des technologies de séquençage nouvelle génération et du fait que ces technologies devaient faire l'objet d'une réflexion ultérieure avant d'être considérées comme la seule méthode de détection des organismes nuisibles.

- [51] Une manifestation parallèle de la CMP a eu lieu sur le séquençage et les technologies moléculaires.
- [52] Plusieurs parties contractantes ont exprimé des réserves quant au processus et au contenu de la recommandation proposée et ont invité les autres parties contractantes à se pencher sur l'impact phytosanitaire du séquençage génétique et des technologies de séquençage nouvelle génération en matière de diagnostic. Elles ont toutefois fait remarquer que des éclaircissements sur les effets de ces technologies sur les réglementations phytosanitaires étaient nécessaires.
- [53] Certaines parties contractantes ont souligné qu'il convenait de mettre l'accent sur l'interprétation des résultats plutôt que sur l'utilisation des technologies. Il a été indiqué que, dans certains cas, les technologies de séquençage nouvelle génération pouvaient servir de méthode unique de détection des organismes nuisibles, pour autant qu'elles puissent être justifiées d'un point de vue technique. Il a été également suggéré que la consultation des pays soit lancée avant la présentation de la recommandation en vue de son adoption par la CMP. Il était peut-être trop tôt pour créer une équipe spéciale chargée de travailler sur les technologies de séquençage nouvelle génération et il était nécessaire de clarifier le rôle et les modalités de financement de cette équipe.
- [54] Une partie contractante a signalé que des avis et des orientations de politique générale sur l'utilisation de ces technologies étaient nécessaires.
- [55] Une partie contractante a expliqué que le séquençage nouvelle génération pourrait bientôt être mis véritablement en application mais elle était d'avis que cette technologie ne conviendrait peut-être pas à tout le monde en raison de son coût. En outre, il a été indiqué qu'une équipe spéciale pilote serait créée et que le sujet ferait l'objet de débats au niveau régional, puis à l'échelon mondial.
- [56] La Présidente a invité les parties contractantes intéressées à contribuer à la révision du projet de recommandation de la CMP. Une fois modifié, le projet sera transmis aux pays aux fins d'une consultation de trois mois, qui s'ouvrira le 15 mai 2018. Les parties contractantes peuvent communiquer des remarques grâce au Système de mise en ligne des observations.
- [57] La CMP:
- 1) *a pris note* des problèmes associés à l'utilisation des technologies de séquençage nouvelle génération en tant qu'outil de diagnostic à des fins phytosanitaires;
 - 2) *est convenue* de formuler une recommandation concernant l'application des technologies de séquençage nouvelle génération comme outil diagnostique à des fins phytosanitaires;
 - 3) *A décidé* qu'il était encore trop tôt pour créer une équipe spéciale sur les technologies de séquençage nouvelle génération.

9. Établissement de normes et mise en œuvre: coopération

9.1 Normes et mise en œuvre: appel à propositions

- [58] Un membre du Bureau a présenté à la CMP un rapport sur les résultats des débats du Groupe de réflexion et les suggestions concernant l'appel à propositions de thèmes dont le Bureau de la CMP est convenu à sa réunion virtuelle de décembre 2017, conformément aux recommandations du Groupe de la planification stratégique¹⁴. Le Bureau a accepté le nouveau titre suggéré, «Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre», et a décidé qu'un appel serait lancé pour la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2018. Le Groupe de réflexion a suggéré de créer une équipe spéciale chargée des thèmes, qui examinerait les propositions et adresserait des recommandations pertinentes tant au Comité des normes qu'au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Ce processus permettrait de renforcer davantage la collaboration entre les deux

¹⁴ CPM 2018/19 (annexes 1, 2 et 3).

organes. Par ailleurs, il a été convenu que, à titre exceptionnel, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pourrait, à l'instar du Comité des normes, recommander l'ajout d'un thème.

[59] Plusieurs parties contractantes ont transmis une déclaration écrite¹⁵, qui indiquait notamment que l'étroite collaboration entre le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, s'agissant en particulier de présélectionner les thèmes proposés et de formuler des recommandations et des priorités auxquelles la CMP devait donner suite, était essentielle. Elles ont indiqué que les tâches consistant à examiner les thèmes recommandés par le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et à élaborer le document final en vue de son adoption par la CMP devraient relever du mandat de l'Équipe spéciale chargée des thèmes. En outre, il a été suggéré de modifier le règlement intérieur de l'Équipe spéciale. D'autres parties contractantes ont accueilli favorablement cette proposition.

[60] Les parties contractantes ont encouragé le Secrétariat à analyser l'incidence que l'appel à venir pourrait avoir sur ses activités et à présenter d'éventuels changements à la CMP pour approbation. Une partie contractante a estimé qu'il serait judicieux de modifier le titre «Critères relatifs à l'appel à propositions: normes et mise en œuvre» comme suit: «Critères de justification et de hiérarchisation des thèmes proposés». Elle souhaitait également obtenir des éclaircissements sur la procédure qu'il convenait d'appliquer lorsque la CMP refusait l'ajout d'un thème. Le Secrétariat a répondu que la CMP se pencherait sur la question et déciderait de la voie à suivre, laquelle serait analogue à la procédure appliquée en cas d'objections à une norme.

[61] La CMP:

- 1) a confirmé le titre «Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre»;
- 2) a confirmé la décision visant à autoriser le Comité chargé de la mise en œuvre, à l'instar du Comité des normes, à recommander des thèmes à la CMP, dans des circonstances exceptionnelles;
- 3) a donné son accord au processus proposé pour l'appel à propositions de thèmes, tel que présenté à l'appendice XXXX au présent rapport;
- 4) a décidé qu'un appel serait lancé tous les deux ans à partir de 2018, pour la période allant du 1er mai au 31 août;
- 5) a accepté le titre modifié «Critères de justification et de hiérarchisation des thèmes proposés» (appendice 08);
- 6) a adopté le mandat et le règlement intérieur de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, tels que modifiés de manière à intégrer les changements qu'il était proposé d'apporter au processus d'appel à propositions de thèmes (appendice XX);
- 7) a demandé que l'Équipe spéciale utilise le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre pour examiner les propositions présentées en réponse à l'appel;
- 8) a demandé au Bureau de créer l'Équipe spéciale sur les thèmes;
- 9) a reconnu qu'il était nécessaire de tenir compte de ces décisions dans la procédure d'établissement de normes de la CIPV ou d'autres procédures de la CMP, selon le cas, et a demandé au Secrétariat de la CIPV d'examiner les incidences et les avantages potentiels de cette mesure et de faire rapport à la CMP à ce sujet.

9.2 Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

[62] Le Secrétariat a présenté à la CMP la version mise à jour du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre¹⁶ (CPM 2018/20, annexe 1), tel qu'il a été examiné et actualisé par le Comité chargé du renforcement des capacités et le Comité des normes à leur réunion de mai 2017, puis examiné sans modification par le Groupe de la planification stratégique à sa réunion d'octobre 2017. Il a été demandé aux Parties contractantes et aux ORPV d'utiliser le Cadre comme référence pour répondre aux appels à propositions de thèmes.

¹⁵ CPM 2018/CRP/08.

¹⁶ CPM 2018/20.

- [63] Certaines Parties contractantes ont reconnu que le Cadre était un outil important pour mener les travaux de la CMP et demandé au Secrétariat de l'actualiser l en y ajoutant progressivement les NIMP adoptées, selon qu'il conviendrait. Elles ont aussi souhaité que les normes relatives aux produits soient intégrées dans le Cadre là où il fallait.
- [64] Les participants ont suggéré que les protocoles de diagnostic (PD) soient proposés sous forme de manuels et non de NIMP, compte tenu de la grande variété d'organismes nuisibles à traiter et parce que l'élaboration des manuels exige moins de ressources.
- [65] La Présidente a demandé au Secrétariat de prendre note de ces débats et de collaborer avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes pour apporter les modifications nécessaires au Cadre et les présenter au Groupe de la planification stratégique. Sur proposition d'une Partie contractante, il a été noté que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités devait nommer un référent pour le Cadre.
- [66] La CMP:
- 1) *a adopté* la version actualisée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

9.3 Difficultés conceptuelles de l'élaboration de normes dans l'optique de la mise en œuvre

- [67] La Présidente a présenté le document relatif aux NIMP portant spécifiquement sur des marchandises et des filières¹⁷, élaboré par le Bureau de la CMP avec les contributions du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Elle a décrit dans les grandes lignes les difficultés qui freinaient l'avancée de ces types de NIMP, telles que mentionnées dans le document, et a souligné qu'il était nécessaire que la CMP se penche sur ce point afin d'aller de l'avant sur cette question.
- [68] Au vu des avis exprimés par plusieurs Parties contractantes, y compris des déclarations écrites¹⁸, la Présidente a suggéré que les Parties contractantes intéressées participent à une réunion des Amis du Président. Beaucoup de parties prenantes, qui représentaient toutes les régions de la FAO, y ont assisté. Un résumé des débats menés à la réunion des Amis du Président a été publié dans un document de séance¹⁹ (document portant la cote CRP).
- [69] Le document de séance a été présenté en séance plénière, de nouveau examiné, puis modifié suite aux observations formulées. Les modifications qu'il a été proposé d'apporter doivent être interprétées en tenant compte du document CRP 2018/13. Elles figurent ci-dessous:
- Section 1 – La phrase «Qu'avons-nous à gagner?» a été remplacée par «Que pourrions-nous gagner à élaborer des normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières?»
 - Point ajouté: Donner aux pays en développement la possibilité de participer à des échanges commerciaux sans danger, tant à l'importation qu'à l'exportation, lorsque l'accès se trouve peut-être limité actuellement par des capacités insuffisantes.
 - Section 2: La phrase «Qu'aurions-nous à perdre?» a été remplacée par «Que pourrions-nous perdre si nous n'élaborions pas de normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières?»
 - Le segment «Crédibilité de la CIPV» a été remplacé par «Pertinence de la CIPV»
 - Points ajoutés: Perception positive de la CIPV; Souveraineté des pays en matière de définition des règles; Pertinence de l'analyse du risque phytosanitaire dans les décisions relatives aux importations.
 - Section 5 – deux points ajoutés:

¹⁷ CPM 2018/29.

¹⁸ CPM 2018/CRP/03.

¹⁹ CPM 2018/CRP/13.

- Élaboration de mesures phytosanitaires harmonisées à l'appui de la gestion des risques liés aux organismes nuisibles
- Enseignements tirés des démarches antérieures et actuelles visant l'établissement de normes de produits dans le cadre du processus en vigueur.

[70] La CMP:

- 1) *a pris* note des résultats de la réunion des Amis du Président;
- 2) *a demandé* au Bureau et au Secrétariat, en concertation avec le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, de formuler le mandat d'un petit groupe de réflexion, fondé sur la représentation géographique, qui serait convoqué parallèlement à la réunion d'octobre 2018 du Groupe de la planification stratégique. Le groupe de réflexion:
 - i. analyserait et définirait la valeur stratégique et la vocation des normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières au regard des objectifs stratégiques de la CIPV;
 - ii. déterminerait des principes et des critères à l'appui de leur élaboration et de leur utilisation, avec des exemples concrets;
 - iii. évaluerait les processus relatifs à l'élaboration et à l'utilisation des normes concernées;
 - iv. illustrerait ces aspects par des exemples de normes portant spécifiquement sur des marchandises et des produits qu'il serait possible d'établir;
 - v. évaluerait le rôle de l'analyse du risque phytosanitaire dans cette approche;
- 3) *a demandé* aux parties contractantes et aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) de fournir des documents de référence susceptibles d'aider le groupe de réflexion dans ses tâches, y compris les observations des pays sur les questions posées par le Comité des normes²⁰;
- 4) *a demandé* au Comité des normes de mettre en suspens les thèmes suivants:
 - Déplacements internationaux de grains (2008-007).
 - Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux (2008-005)

9.4 Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance

- [71] Le Secrétariat a présenté son rapport sur l'exécution du programme pilote relatif à la mise en œuvre de la surveillance et aux organismes nuisibles nouveaux²¹.
- [72] Étant donné l'importance de ce programme pilote, certaines Parties contractantes ont demandé que certains points soient réexaminés et que des mesures correctives soient prises pour l'améliorer; il a été suggéré à cet égard que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités évalue le programme en détail et formule des pistes à suivre pour la poursuite du projet qui seront présentées, par le truchement du Groupe de la planification stratégique, à la quatorzième session de la CMP, en 2019.
- [73] Une Partie contractante a souligné le manque de ressources et la faible participation des Parties contractantes à la mise en œuvre du programme pilote, et a suggéré que la CMP évalue le degré de priorité du programme et décide s'il convient de le poursuivre ou d'y mettre fin. Si la CMP optait pour le maintien du programme, il faudrait élaborer un plan pratique et définir les ressources nécessaires.
- [74] Une Partie contractante a souligné que le projet de NIMP 6 devait être adopté lors de la présente session de la CMP et que le moment était venu d'analyser les données collectées dans le cadre du programme pilote, afin que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes présentent

²⁰ CPM 2018/29.

²¹ CPM 2018/21 et CPM 2018/CRP/12.

les connaissances acquises, à la quatorzième session de la Commission, en 2019. D'autre part, cette même Partie contractante a fait observer que la légionnaire d'automne, en Afrique, ne devait pas faire l'objet d'un programme pilote, mais d'un projet à part entière réunissant l'expertise de tous pour lutter contre cet organisme nuisible.

[75] Une Partie contractante a proposé que le Secrétariat indique quels aspects du plan de travail du programme pilote ont été mis en œuvre, et avec quel degré de réussite.

[76] La Présidente a informé la CMP qu'un plan de travail relatif à la mise en œuvre de la surveillance était bien en vigueur, mais que le projet était largement sous-financé et ne bénéficiait pas d'assez d'avis et suggestions de la part des Parties contractantes, ce qui l'empêchait de progresser efficacement. La Présidente a en outre précisé qu'une évaluation des avantages, des effets et des réussites du programme pilote serait extrêmement utile et que l'expérience des ORPV qui ont exécuté le plan de travail sur six ans pourrait servir aux plans de travail adoptés dans d'autres régions. Elle a souligné que les ORPV devaient jouer un rôle actif dans la détection des problèmes liés aux organismes nuisibles nouveaux et partager l'information sur les mesures d'urgence à prendre.

[77] Plusieurs Parties contractantes et une ORPV ont mis l'accent sur l'urgence de la situation provoquée par la légionnaire d'automne en Afrique et les destructions causées par cet organisme nuisible, et elles ont appelé le Secrétariat et la CMP à intervenir d'urgence. Les participants ont demandé que cette crise soit soumise à l'attention de la direction de la FAO et que le Secrétariat de la CIPV organise une réunion à ce sujet pendant la treizième session de la CMP avec les représentants de la FAO compétents et d'autres parties intéressées dans l'optique de prolonger les débats sur la légionnaire d'automne, selon le souhait de plusieurs Parties contractantes. Il s'agissait aussi à cette occasion d'appeler l'attention sur le problème et de susciter l'appui des donateurs.

[78] La CMP:

- 1) *a pris acte* des efforts de l'Australie, de la République de Corée, de l'OEPP et du CIHEAM en faveur des trois initiatives sur les organismes nuisibles du programme;
- 2) *a pris note* des travaux des Parties contractantes, des ORPV et du Secrétariat ayant contribué aux activités présentées dans le rapport;
- 3) *a remercié* la Suisse et la République de Corée pour leurs généreuses contributions financières;
- 4) *a demandé* au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et au Comité des normes d'examiner et d'évaluer les actions du plan de travail relatif au projet pilote de mise en œuvre de la surveillance qui ont été menées à bien ainsi que le programme pilote de mise en œuvre concernant les trois organismes nuisibles prioritaires. Il s'agira d'en tirer des enseignements, d'examiner le plan de travail, de déterminer clairement les axes, les produits et les résultantes et de recommander des modifications à la CMP, le cas échéant, en tenant compte de l'expérience de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et de la révision de la NIMP 6 (Directives pour la surveillance);
- 5) *a invité* la Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux à achever la définition des processus d'identification, de partage d'information et de fourniture d'avis liés aux organismes nuisibles nouveaux dans leurs régions;
- 6) *a encouragé* les Parties contractantes à profiter des consultations par pays pour examiner les rôles et les responsabilités de la CIPV s'agissant de détecter et de lutter contre les organismes nuisibles nouveaux dans le contexte du Cadre stratégique 2020-2030;
- 7) *a demandé* qu'à la présente session de la CMP le Secrétariat de la CIPV coordonne une réunion des Parties contractantes, de la FAO et des parties intéressées sur la question de la légionnaire d'automne en Afrique et définisse les besoins et les activités de la communauté de la CIPV susceptibles d'aider la région à lutter contre cet organisme nuisible;
- 8) *a encouragé* les Parties contractantes à contribuer techniquement et financièrement au programme pilote relatif à la mise en œuvre de la surveillance et aux organismes nuisibles nouveaux;
- 9) *A encouragé* les parties contractantes à fournir au Secrétariat de la CIPV des ressources techniques et de l'expertise sur les organismes nuisibles nouveaux ainsi que des méthodes pour évaluer ces organismes.

9.5 Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

- [79] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son rapport²² relatif au système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) pour 2018-2020 en indiquant qu'il en était à son troisième cycle de projets et a remercié l'Union européenne (UE) pour l'appui et les financements fournis. Depuis sa création en 2012, l'IRSS constitue un outil permettant de cerner les défis auxquels sont confrontées les parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) ainsi que leurs possibilités en la matière. Les activités relatives à l'IRSS menées au cours des six années précédentes portaient sur les éléments suivants: enquêtes, études théoriques, recensement de nouveaux enjeux, analyses techniques, services d'assistance, et, récemment, l'élaboration d'un Cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV.
- [80] Certaines parties contractantes ont réaffirmé que le Cadre de suivi et d'évaluation était important pour les activités de supervision de l'IRSS menées par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et qu'il pourrait fournir au Comité des outils adéquats pour faire part à la CMP des observations relatives aux futures activités de l'IRSS. Elles ont ajouté que le Cadre pourrait aussi fournir au Secrétariat des outils pour exécuter son programme de travail et réaliser un audit interne. Elles ont en outre indiqué que l'IRSS pourrait jouer un rôle important à l'avenir dans les communications et dans les fonctions conjointes du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.
- [81] Certaines parties contractantes, tout en étant favorable à l'IRSS, estimaient que les résultats obtenus dans le cadre de l'IRSS ne devaient pas être utilisés pour mesurer le degré de conformité national.
- [82] La question de savoir si l'IRSS pouvait aider les parties contractantes à suivre les réussites et aussi les difficultés rencontrées a été mise en avant.
- [83] La CMP:
- 1) *A remercié* l'Union européenne et le Gouvernement suisse pour le soutien financier apporté au deuxième cycle de l'IRSS.
 - 2) *A pris note* des progrès accomplis s'agissant de la poursuite des activités de l'IRSS au cours de l'année 2017.
 - 3) *A remercié* l'Union européenne pour le financement apporté au troisième cycle 2018-2020 de l'IRSS.
 - 4) *A invité* les parties contractantes à contribuer aux activités de l'IRSS.

10. Établissement de normes

10.1 Rapport sur les activités du Comité des normes (CN)

- [84] Le Président du Comité des normes a résumé les activités menées par le CN pendant l'année 2017²³. Parmi ces travaux, il a mis en avant les 13 projets de NIMP et les sept projets de spécifications soumis à la consultation, les sept protocoles de diagnostic (PD) adoptés par le Comité des normes au nom de la CMP et la spécification approuvée par le Comité des normes (numéro 66: L'audit dans le contexte phytosanitaire), le projet de NIMP présenté à la treizième session de la CMP pour adoption et les 12 décisions prises par voie électronique. Par ailleurs, le Président du CN a rappelé qu'un appel à communication de propositions de traitements phytosanitaires avait été lancé en 2017 et demeurerait actif jusqu'à ce que les ressources requises soient disponibles. Il a indiqué que 29 propositions avaient déjà été reçues.
- [85] Le Président du Comité des normes a insisté sur les difficultés que pourrait comporter l'élaboration de normes relatives à des produits et à des filières si la CMP décidait de poursuivre dans cette voie. Il a rappelé que le Comité des normes s'était déjà penché sur certains aspects de cette idée lors des débats sur les NIMP

²² CPM 2018/22.

²³ CPM 2018/12.

concernant les *Déplacement internationaux de fleurs coupées* et les *Déplacements internationaux de grains*. Il a indiqué que les activités de coopération entre le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités avaient débuté.

[86] Le Président du Comité des normes a souhaité remercier toutes les personnes participant au processus d'établissement de normes pour les observations recueillies par les parties contractantes, les ORPV et les organisations internationales, l'appui des parties contractantes à la tenue des réunions et les contributions apportées par les membres des groupes techniques et des groupes d'experts chargés de la rédaction et les responsables des projets de NIMP. Enfin, il s'est félicité des travaux de l'Unité chargée de l'établissement des normes au sein du Secrétariat de la CIPV, dont il a pris note de la contribution inestimable.

[87] La CMP:

1) *a pris note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2017.

10.2 Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

[88] Le Secrétariat de la CIPV a présenté la liste complète des documents²⁴ décrivant les différents projets de normes présentés à la treizième session de la CMP pour adoption et les protocoles de diagnostic (PD) adoptés par le Comité des normes au nom de la CMP, ainsi que les activités relatives aux normes adoptées. Le CN a demandé à la CMP de remercier les experts des groupes de rédaction de leur contribution active à l'élaboration des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) (appendice 10).

[89] Le Secrétariat a informé la CMP qu'une objection avait été reçue trois semaines avant la tenue de la treizième session de la Commission (2018)²⁵, conformément à la procédure d'établissement des normes. Il a été informé que cette objection portait sur la révision des annexes 1 et 2 à la NIMP 15: insertion du traitement phytosanitaire *Fumigation au fluorure de sulfure des matériaux d'emballage en bois* (2006-010A) et *révision de la partie relative au chauffage diélectrique* (2006-010B). La Partie contractante a toutefois retiré l'objection.

[90] Le Secrétariat a informé la CMP que les 22 NIMP adoptées en 2017 avaient toutes été révisées par les groupes d'examen linguistique (GEL) et publiées sur le site web de la CIPV²⁶, exception faite des versions en français, car le groupe d'examen linguistique pour la langue française n'avait pas de coordonnateur.

[91] La CMP a aussi été informée que les membres du Comité des normes lui recommandaient de faire passer le degré de priorité assigné au thème «Audit dans le contexte phytosanitaire» du niveau 2 au niveau 1, car ils avaient estimé d'un commun accord que la mise au point de la NIMP était très importante, en raison de la nécessité de réaliser des audits qui figurait dans de nombreuses autres NIMP. Il a aussi été indiqué que la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, arrêtée au mois de mars 2018, était disponible en ligne sur le site web de la CIPV²⁷. Il a également été rappelé à la CMP qu'une procédure permettait de conclure des accords de coédition pour les traductions officielles des NIMP et que les Parties contractantes ou organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) qui souhaiteraient signer un accord de coédition avec la FAO pour la traduction officielle de NIMP et d'autres documents pouvaient trouver les informations nécessaires sur le Portail phytosanitaire international (PPI)²⁸.

[92] Une Partie contractante a demandé des précisions sur la gestion des priorités des thèmes dans le cadre du processus d'établissement de normes. Le Secrétariat a précisé que le degré de priorité était fixé sur la base d'une échelle allant de 1 à 4, le niveau 1 étant le niveau de priorité le plus élevé.

²⁴ CPM 2018/03 (pièces jointes 01, 02, 03, 04 et 05).

²⁵ CPM 2018/INF/12_REV_01.

²⁶ Page web des NIMP adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

²⁷ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/>.

²⁸ Accords de coédition: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/standards-setting/ispms/copublishing-agreements/>.

[93] La CMP:

- 1) a adopté la révision de la NIMP 6 (*Surveillance*) (2009-004), qui figure dans le document CPM 2018/03_01 (appendice 19);
- 2) a adopté les amendements de 2015 et 2016 à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), qui figurent dans le document CPM 2018/03_02 (appendice 19);
- 3) a adopté la révision des annexes 1 et 2 à la NIMP 15: insertion du traitement phytosanitaire *Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage en bois (2006-010A) et révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010B)*, qui figure dans le document CPM 2018/03_03 (appendice 19);
- 4) a adopté la NIMP 42 sur les *Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesures phytosanitaires* (2014-005), qui figure dans le document CPM 2018/03_04 (appendice 19);
- 5) a adopté, comme annexe à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*), le TP 32 *Traitement thermique à la vapeur de Carica papaya contre Bactrocera dorsalis* (2009-109), qui figure dans le document CPM 2018/03_05 (appendice XX19);
- 6) a noté que le Comité des normes avait adopté, au nom de la CMP, les deux protocoles de diagnostic (PD) suivants, en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*)²⁹:

PD 23: *Phytophthora ramorum* (2004-013);

PD 24: *Virus des taches bronzées de la tomate, virus des taches nécrotiques de l'impatiens et virus de la marbrure argentée de la pastèque* (2004-019) (appendice 19);

- 7) a noté que les 22 NIMP énumérées ci-après avaient été révisées par les groupes d'examen linguistique pour l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe, ainsi que par les services de traduction de la FAO, et que le Secrétariat de la CIPV les avaient modifiées en conséquence et avait annulé les versions adoptées précédemment. Les NIMP révisées sont publiées en ligne sur le PPI, à la page consacrée aux normes adoptées, et remplacent les versions précédentes.

PD 10: Protocole de diagnostic pour *Bursaphelenchus xylophilus* (2016);

PD 11: Protocole de diagnostic pour *Xiphinema americanum sensu lato* (2016);

PD 12: Protocole de diagnostic pour *Phytoplasmas* (2016);

PD 13: Protocole de diagnostic pour *Erwinia amylovora* (2016);

PD 14: Protocole de diagnostic pour *Xanthomonas fragariae* (2016);

PD 15: Protocole de diagnostic pour *Citrus tristeza virus* (2016);

PD 16: Protocole de diagnostic pour *Genus Liriomyza* (2016);

Annexe 1 (*Arrangements permettant au pays importateur de vérifier dans le pays exportateur la conformité des envois*) (2005-003) à la NIMP 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*);

NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*);

NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*);

NIMP 40 (*Déplacements internationaux des milieux de culture accompagnant des végétaux destinés à la plantation*);

NIMP 41 (*Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi*);

TP 22: Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle contre les insectes présents dans le bois écorcé;

TP 23: Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle contre les nématodes et insectes présents dans le bois écorcé;

TP 24: Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Ceratitis capitata*;

TP 25: Traitement par le froid de *Citrus reticulata* x *C. sinensis* contre *Ceratitis capitata*;

TP 26: Traitement par le froid de *Citrus limon* contre *Ceratitis capitata*;

TP 27: Traitement par le froid de *Citrus paradisi* contre *Ceratitis capitata*;

TP 28: Traitement par le froid de *Citrus reticulata* contre *Ceratitis capitata*;

²⁹ Les protocoles de diagnostic adoptés sont officiellement publiés sur le PPI, à la page consacrée aux NIMP adoptées (<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>), où ils peuvent être téléchargés (au fur et à mesure de leur traduction dans les différentes langues).

TP 29: Traitement par le froid de *Citrus clementina* contre *Ceratitis capitata*;

TP 30: Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Ceratitis capitata*;

TP 31: Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Bactrocera tryoni*;

- 8) *a annulé* toutes les versions des NIMP susmentionnées adoptées précédemment (c'est-à-dire celles qui ont été révisées par les groupes d'examen linguistique et par les services de traduction de la FAO);
- 9) *a noté* que le groupe d'examen linguistique pour la langue française était pour l'instant inactif et qu'il manquait un nouveau coordonnateur du groupe;
- 10) *a décidé* que le degré de priorité assigné au thème Audit dans le contexte phytosanitaire (2015-014) passerait du degré de priorité 2 au degré de priorité 1;
- 11) *a salué* les contributions apportées par les Parties contractantes, les organisations régionales de la protection des végétaux et les organismes qui avaient accueilli des réunions consacrées à l'établissement de normes, ou qui avaient contribué à leur organisation, en 2017:

Canada (Groupe de travail d'experts sur l'*Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires* [2014-002]);

Division mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (Groupe technique sur les traitements phytosanitaires [GTTP]);

Viet Nam (Groupe de travail d'experts chargé de la révision de la NIMP 8: *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone* [2009-005]);

Italie (Groupe technique sur le Glossaire);

- 12) *a salué* les contributions apportées par les membres du Comité des normes qui ont quitté ce dernier en 2017:

Thaïlande, M^{me} Walaikorn RATTANADECHAKUL;

Chine, M. Lifeng WU;

- 13) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) qui ont quitté ce dernier en 2017:

États-Unis d'Amérique et Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, M. Guy HALLMAN;

- 14) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic qui ont quitté ce dernier en 2017:

Pays-Bas, M. Johannes DE GRUYTER;

- 15) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits qui ont quitté ce dernier en 2017:

Japon, M. Kenji TSURUTA.

- 16) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires (GTG) qui ont quitté ce dernier en 2017:

- Nouvelle-Zélande, M. John HEDLEY

10.3 Propositions de modifications à apporter au mandat et au Règlement intérieur du Comité des normes

[94] Le Secrétariat de la CIPV a présenté ses propositions de modifications à apporter au mandat et au Règlement intérieur du Comité des normes³⁰.

[95] Certaines Parties contractantes ont accueilli avec satisfaction la révision du mandat et du Règlement intérieur qui autorise un membre du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à participer aux travaux du Comité des normes.

³⁰ CPM 2018/10.

- [96] L'une des Parties contractantes a demandé que l'appendice 1 du document de la CMP présenté soit révisé, car l'ajout effectué au point 3 du mandat est une redite du paragraphe ajouté à l'article 7 du Règlement intérieur. La Partie contractante a demandé que ce point soit clarifié afin d'assurer la cohérence des documents, ce dont le Secrétariat a pris dûment note.
- [97] La Présidente a suggéré à la CMP d'adopter les modifications présentées et a indiqué que le Comité des normes examinerait les documents en tenant compte des observations de la Partie contractante.
- [98] La CMP:
- 1) a adopté le mandat et le Règlement intérieur du Comité des normes révisés (appendice 11).

10.4 Corrections à insérer dans des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées

- [99] - NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) et NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*)
- [100] Le Secrétariat a présenté la liste complète des documents relatifs au présent point de l'ordre du jour³¹. Il a indiqué que, s'agissant de la NIMP 5, la proposition de correction à insérer portait sur le terme «détention».
- [101] S'agissant de la NIMP 12, les corrections à insérer portent sur l'appendice 1 de cette norme, où les liens web doivent être actualisés, en raison des activités en cours portant sur la plateforme ePhyto et le système national ePhyto générique. La CMP a été informée que le Bureau avait demandé, en octobre 2017, au Secrétariat d'insérer immédiatement les corrections, en soulignant leur caractère urgent au regard de la mise en place de la plateforme pilote ePhyto, et avait informé le Comité des normes et la CMP de ces corrections à insérer.
- [102] - Réorganisation, harmonisation et mises à jour techniques mineures des NIMP portant sur les mouches des fruits
- [103] S'agissant de la réorganisation, de l'harmonisation et des mises à jour techniques mineures des NIMP portant sur les mouches des fruits, le Secrétariat a informé la CMP que le principal objectif de la réorganisation était de faire en sorte que la mise en œuvre de l'ensemble des normes portant sur les mouches des fruits soit plus logique et plus simple afin de prévenir l'introduction et la dissémination des mouches des fruits et de faciliter le commerce.
- [104] Le Secrétariat a rappelé que la première version de cette réorganisation avait été proposée lors de la douzième session de la CMP (2017) et qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un accord. Par la suite, le Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE) s'est porté volontaire pour diriger un groupe de travail virtuel chargé d'examiner le document de la douzième session de la CMP (2017) sur la proposition de réorganisation des normes concernant les mouches des fruits. La CMP a également invité l'Australie, les pays européens et le Japon à œuvrer avec le COSAVE en vue de trouver un consensus en faveur de la proposition. Le petit groupe de travail de la douzième session de la CMP (2017) a tenu en septembre 2017 une réunion virtuelle pour examiner les points délicats, ce qui a permis d'obtenir des éclaircissements et d'apporter des modifications au document. Le document modifié a été présenté à la réunion de novembre 2017 du CN et les membres du CN appartenant au COSAVE sont convenus, à titre de compromis, de faire de la NIMP 30 une annexe à la NIMP 35. Il a également été suggéré d'apporter d'autres modifications au texte présenté à la douzième session de la CMP (2017) et les membres du CN sont convenus de présenter à la CMP la proposition de réorganisation des normes relatives aux mouches des fruits telle que modifiée à leur réunion de novembre 2017.
- [105] La CMP a été informée que les corrections à insérer ne changeaient pas le contenu des normes mais contribuaient à en faciliter la lecture et l'utilisation. S'agissant des mises à jour techniques, le Secrétariat a informé la CMP que plusieurs changements techniques – spécifiquement en rapport avec la taxonomie – avaient

³¹ CPM 2018/08 (et pièces jointes 01 à 06) et CPM 2018/09.

été apportés au cours des dix dernières années. La principale mise à jour technique proposée dans le cadre de la réorganisation a été de considérer quatre espèces de *Bactrocera* (*B. dorsalis*, *B. invadens*, *B. papaya* et *B. philippinensis*) comme synonymes et de les subsumer dans une seule espèce *B. dorsalis*, ce qui est pertinent au regard des connaissances scientifiques.

[106] Le Secrétariat a en outre signalé à l'attention de la CMP que, après consultation du Bureau juridique de la FAO, il apparaissait que le degré d'obligation relatif aux normes restait le même. Il a aussi souligné que, depuis 2004, les membres du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits avaient travaillé à l'élaboration de normes portant sur les mouches des fruits sous les auspices de la CIPV et du CN. Ces experts ont offert une somme de connaissances scientifiques et une riche expérience pratique dans la gestion des risques phytosanitaires liés aux mouches des fruits. La proposition de réorganisation se fonde sur les pratiques internationales et elle devrait faciliter la mise en œuvre des normes portant sur les mouches des fruits et, en conséquence, le commerce.

[107] Certaines Parties contractantes ont suggéré qu'à l'avenir, en cas de modifications mineures et d'accord sur ces modifications, il serait préférable de poursuivre le processus d'établissement des normes. Le Secrétariat a indiqué que les modifications étaient toujours présentées à la CMP dans un souci de transparence.

[108] Certaines Parties contractantes ont indiqué que l'obtention d'un consensus sur les modifications apportées aux normes portant sur les mouches des fruits avait été le résultat d'un processus de longue haleine, qui avait comporté des compromis de leur part.

[109] La Présidente a indiqué que le numéro de NIMP 30 ne serait plus utilisé à l'avenir.

[110] La CMP:

- 1) *a pris note* des corrections à insérer dans la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*), relatives au terme «détention» (appendice XX) (pièce jointe uniquement à la version en anglais);
- 2) *a pris note* de la correction à insérer dans l'appendice 1 (*Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés*) de la NIMP 12 (*Certifications phytosanitaires*) (appendice 18) (pièce jointe uniquement à la version en anglais);
- 3) *a approuvé* la réorganisation de l'ensemble des NIMP portant sur les mouches des fruits, telle qu'elle est présentée dans la figure 2 du document CPM 2018/08, et notamment:
 - a) *l'incorporation* de la NIMP 30 dans la NIMP 35, en tant qu'annexe 1 de cette dernière, en notant que le caractère prescriptif restait le même, et en conséquence:
 - i. *a noté* que le texte de l'ancienne annexe 2 de la NIMP 30 avait été intégré dans la section 8 de l'annexe 1 de la NIMP 35 (anciennement NIMP 30);
 - ii. *a noté* que l'ancien appendice 1 de la NIMP 30 n'était plus pertinent car la NIMP 26 contenait un appendice détaillé et adopté récemment sur le piégeage des mouches des fruits, et qu'il n'avait par conséquent pas été incorporé dans la NIMP 35 et qu'une référence était faite à l'appendice 1 de la NIMP 26;
 - iii. *a noté* que l'ancien appendice 2 de la NIMP 30 était devenu l'appendice 1 de l'annexe 1 de la NIMP 35 (anciennement NIMP 30);
 - b) *a annulé* la NIMP 30;
- 4) *a noté* que des liens directs entre les normes portant sur les mouches des fruits, d'une part et, de l'autre, les liens directs entre les normes portant sur les mouches des fruits, les annexes de la NIMP 28 et les annexes de la NIMP 27 avaient été inclus dans les normes pertinentes relatives aux mouches des fruits;
- 5) *a pris note* des modifications visant la cohérence et autres modifications éditoriales (corrections à insérer) dans les normes (pièces jointes 1 à 6, en anglais uniquement);

- 6) *a noté* que les corrections à insérer seraient traduites dans toutes les langues de la FAO, que toutes les corrections, dans toutes les langues, seraient insérées dans les normes respectives et que les versions précédentes des normes seraient annulées.

10.5 Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires

[111] Le présent thème a été abordé au titre du point 8.6 de l'ordre du jour.

11. Facilitation de la mise en œuvre

11.1 Activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

[112] La Présidente du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a présenté un rapport sur les activités du Comité³² ainsi que la composition de ce dernier. Le rapport donnait un aperçu des points dont il avait été convenu qu'ils constitueraient l'essentiel des activités du Comité pour l'année à venir, notamment: la rédaction d'un manuel de procédure du Comité, la création du groupe de travail chargé des obligations des pays en matière de communication d'informations, l'exercice plein et entier par le Comité de son rôle en matière de prévention des différends, l'élaboration d'un modèle de rapport de projet et la mise au point de ressources techniques. L'accent a également été mis sur la collaboration entre le Comité et le Comité des normes (CN); par ailleurs, la participation aux travaux relatifs à l'Année internationale de la santé des végétaux a été accueillie favorablement comme une occasion de mieux faire connaître les activités du Comité. La CMP a été informée de la nécessité d'allouer des fonds du budget ordinaire au Comité pour que celui-ci obtienne des résultats.

[113] Les parties contractantes ont salué le rôle de chef de file confié à l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre et ont félicité le Comité pour son travail. Elles ont indiqué qu'il fallait améliorer la coordination des ressources pour permettre au Comité d'assurer la mise en œuvre de la Convention et qu'il importait que le Comité coopère avec le CN et les ORPV.

[114] La CMP a débattu de la composition des sous-groupes du Comité, et en particulier de la question de savoir si les sous-groupes devaient être composés exclusivement de membres du Comité ou si des experts régionaux, choisis en fonction des priorités, pouvaient aussi en faire partie.

[115] Il a également été souligné que le règlement des différends demeurerait un mécanisme pertinent dans le cadre de la CIPV et qu'il était placé sous la supervision du Comité, mais que ce point ne semblait pas figurer parmi les priorités dans le rapport du Comité.

[116] Une partie contractants a indiqué qu'il était important que le Comité se concentre en premier lieu sur sa gouvernance et sur l'établissement de son processus de fonctionnement, de sorte qu'il puisse mettre pleinement en application les dispositions de son mandat et de son règlement intérieur pour agir le plus efficacement possible. Le Comité devait s'attacher à réexaminer son cadre de renforcement des capacités pour définir un nombre plus restreint d'actions prioritaires. À cet égard, l'appel à propositions de thèmes en 2018 apporterait une précieuse contribution. La CMP devrait entériner les activités du Comité sous la forme d'un programme de travail et budget, à sa session qui se tiendrait en 2019. Ce programme devrait être intégré dans le budget et le plan de travail du Secrétariat. Il était également important que le Comité mette à profit les ateliers régionaux de la CIPV pour recueillir des observations sur d'éventuelles questions liées à la mise en œuvre.

[117] Plusieurs parties contractantes ont fait valoir que, du fait de son caractère trop ambitieux, le programme de travail risquait de détourner le Comité de son mandat premier, qui était de superviser la mise en œuvre de la Convention. Elles ont préconisé que le Comité mette l'accent sur les projets prioritaires et élabore un programme de travail qui soit en étroite adéquation avec les besoins des parties contractantes. Elles ont donné

³² CPM 2018/11.

un exemple les obligations des pays en matière de communication d'informations, notant que les parties contractantes étaient désormais parfaitement au fait de leurs obligations et que le Comité ne devait prévoir de projets de sensibilisation que dans le cas d'un relâchement important.

[118] L'une des parties contractantes a proposé que la CMP prenne part à l'établissement des priorités du Comité. Elle a par ailleurs indiqué que les autres activités du Comité devraient être suspendues jusqu'à ce que la CMP approuve le programme de travail du Comité, à sa quatorzième session, en 2019.

[119] Une partie contractante s'est dite préoccupée par l'insuffisance des ressources qui avaient été allouées jusqu'à au Comité.

[120] La CMP:

- 1) *a pris note* du rapport de la Présidente du Comité;
- 2) *a également pris note* de la composition du Comité (appendice 12).

11.2 Obligations des pays en matière de communication d'informations

[121] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son rapport sur les obligations des pays en matière de communication d'informations³³. Il a informé la CMP que l'Année des obligations des pays en matière de communication d'informations sur les listes d'organismes nuisibles réglementés débiterait en avril 2018.

[122] Les Parties contractantes ont accueilli avec satisfaction le rapport et ont exprimé leur appui sans réserve à l'Année susmentionnée car des listes transparentes d'organismes nuisibles réglementés contribueraient grandement à faciliter un commerce sans risque.

[123] La CMP:

- 1) *a pris note* du compte rendu sur les activités liées aux obligations des pays en matière de communication d'informations;
- 2) *a noté* qu'en 2018 les activités concernant les obligations des pays en matière de communication d'informations porteraient essentiellement sur la création, l'affichage et la tenue à jour des listes d'organismes nuisibles réglementés par les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les points de contact de la CIPV.

11.3 État d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15

[124] La CMP a visionné une vidéo de présentation du projet STDF sur la mise en œuvre de la NIMP 15 et son incidence sur l'économie d'un groupe de pays africains³⁴, à la suite de quoi le Bureau juridique de la FAO a fourni un rapport³⁵ sur l'état d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15. Le Secrétariat avait l'intention de lancer une nouvelle série d'enregistrements pour les 28 pays restants, désignée comme la «quatrième série» (pièce jointe 1 du document CPM 2018/39), dont le coût total était estimé à 80 000 USD.

[125] Une partie contractante a demandé des précisions concernant une éventuelle augmentation des coûts du fait que la «quatrième série» d'enregistrements avait dû être scindée en deux, avec une première partie réalisée en 2018 et une deuxième en 2019. La partie contractante a été informée qu'il était impossible d'établir avec certitude s'il y aurait des hausses de coûts, mais que l'on s'efforcerait de les limiter.

[126] Une partie contractante a insisté sur la nécessité d'une étude sur la mise en œuvre de la NIMP 15 et la réduction des interceptions d'organismes nuisibles.

³³ CPM 2018/18.

³⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=kAQ-6RqRmVA>.

³⁵ CPM 2018/39.

[127] Les parties contractantes ont également indiqué que la vidéo serait utile pour faire mieux comprendre l'importance des NIMP lors de la réunion ministérielle de la CMP qui se tiendrait en 2020.

[128] La CMP:

- 1) *a pris note* des progrès accomplis en 2017 et du plan de travail pour 2018 concernant l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15;
- 2) *a encouragé* les parties contractantes à apporter un concours permanent au processus d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris le renouvellement des enregistrements dont l'échéance était proche;
- 3) *a encouragé* les parties contractantes à rembourser aussi rapidement que possible les frais d'enregistrement et de renouvellement des enregistrements au Secrétariat de la CIPV.

11.4 ePhyto

[129] Le Secrétariat de la CIPV a fait une présentation et communiqué des informations au sujet de son rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la solution ePhyto³⁶.

[130] Plusieurs Parties contractantes ont réitéré l'appel lancé à toutes les Parties contractantes afin qu'elles fournissent des ressources à l'appui de ce projet dans les années à venir, jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement pérenne soit en place. Des Parties contractantes ont indiqué qu'elles continueraient à contribuer à ce projet financièrement et techniquement et assumeraient un rôle de chef de file dans la mise en œuvre d'ePhyto.

[131] Les Parties contractantes ont suggéré que le Secrétariat mette en place un fonds fiduciaire spécialement dédié à ce projet, ou un autre dispositif dans ce sens, afin de gagner la confiance des pays donateurs et d'en obtenir l'appui pour faire avancer le projet ePhyto.

[132] Des Parties contractantes ont indiqué que la réussite du projet reposait sur plusieurs éléments: une infrastructure informatique, un langage cohérent, la formation du personnel et le renforcement des capacités. Il était également nécessaire de faire connaître à tous les intervenants, y compris les acteurs du secteur, les avantages que ce projet comporte pour le commerce. En outre, il a été demandé au Secrétariat de produire une analyse des coûts afférents au projet. Le Secrétariat a indiqué que les études de faisabilité initiales demeuraient valables. Il a été suggéré d'ajouter un point de décision qui refléterait la nécessité de renforcer les capacités.

[133] Plusieurs Parties contractantes se sont félicitées d'avoir été choisies pour participer à la phase pilote et ont indiqué qu'elles percevaient les avantages qu'ePhyto présenterait en matière de facilitation des échanges commerciaux.

[134] Une partie contractante a demandé que la phase pilote se conclue au plus tôt et que le projet soit étendu à toutes les Parties contractantes et à d'autres secteurs administratifs qui souhaiteraient participer. Certaines parties contractantes ont demandé qu'un mode d'emploi soit publié dès que possible pour leur permettre de procéder à leur propre évaluation. Une partie contractante a indiqué qu'il serait souhaitable, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles elle se trouvait, que le système ePhyto puisse comporter deux systèmes indépendants.

[135] Une ORPV a fait part de son engagement à l'égard du projet et a informé la CMP qu'elle avait convoqué un séminaire régional, animé par le Comité directeur.

[136] À la demande de plusieurs parties contractantes, le Secrétariat de la CIPV a confirmé que les exigences concernant les signatures électroniques pourraient être fixées par les pays importateurs, conformément à la CIPV et aux NIMP.

³⁶ CPM 2018/33.

- [137] La Présidente a suggéré de nouveau aux Parties contractantes de chercher des financements pour la mise en place de la plateforme et du système national ePhyto générique.
- [138] Des questions d'ordre technique, notamment la certification, la prévention des fraudes et de la corruption du système ou encore la protection des données, ont également été soulevées. Le Secrétariat a organisé une réunion parallèle pendant la treizième session de la CMP pour discuter de ces questions et apporter des éclaircissements.
- [139] Le Canada a fait savoir qu'il prolongerait jusqu'en mars 2019 la contribution en nature qu'il apportait au projet ePhyto (directeur du projet).
- [140] La CMP:
- 1) *a pris note* des activités du Secrétariat de la CIPV et du Groupe directeur ePhyto s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre de la solution ePhyto;
 - 2) *s'est déclarée favorable* à la poursuite des activités du Secrétariat et du Groupe directeur ePhyto, sous la supervision et la direction du Bureau de la CMP;
 - 3) *a demandé* au Bureau de la CMP, en tant qu'entité responsable, et au Groupe directeur ePhyto d'élaborer une stratégie pour assurer le fonctionnement durable de la solution ePhyto, laquelle comprendrait un plan de mise en œuvre sur cinq ans, dont la gouvernance financière serait définie clairement, et un modèle fonctionnel approprié, en vue de leur approbation par la CMP à sa quatorzième session;
 - 4) *a salué* le soutien apporté par l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Malaisie, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Suisse, ainsi que la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et les pays membres du Groupe directeur ePhyto, dont les contributions financières et l'appui technique ont permis d'accomplir d'importants progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de la solution ePhyto;
 - 5) *a salué* la contribution des pays qui avaient participé à la phase pilote de la plateforme ePhyto et de ceux qui avaient accepté de se joindre à celle qui sera consacrée au système national ePhyto générique en 2018;
 - 6) *s'est félicitée* de la progression de la mise en œuvre de la solution ePhyto et, en particulier, a de nouveau invité instamment les pays à financer le fonctionnement de la plateforme et du système générique au moyen de dons;
 - 7) *a encouragé* les Parties contractantes à contribuer au renforcement des capacités au service de la mise en œuvre de la solution ePhyto.

11.5 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

- [141] La Présidente de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes a présenté son rapport d'activités³⁷ à la CMP. Elle a fait part de sa gratitude aux Parties contractantes et aux organisations du secteur, en particulier Maersk Line, pour la contribution en nature en ce qui concerne le coordonnateur de l'Équipe spéciale, la Chine, qui a accueilli la première réunion de l'Équipe spéciale, et les États-Unis d'Amérique, qui ont apporté une aide financière. La Présidente a demandé instamment aux autres Parties contractantes de contribuer financièrement au fonctionnement de l'Équipe spéciale et à la mise en œuvre de son plan d'action quinquennal.
- [142] Le Secrétariat a indiqué que l'Équipe spéciale était un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et que le mandat et le règlement intérieur de cet organe étaient actuellement révisés en ce sens aux fins de leur approbation par ledit Comité.
- [143] Une Partie contractante a suggéré de développer davantage les activités de communication de l'Équipe spéciale pour mieux faire connaître les risques liés aux déplacements d'organismes nuisibles par l'intermédiaire des conteneurs maritimes, et d'accélérer les travaux de l'équipe afin que l'élaboration de la NIMP sur les conteneurs maritimes puisse progresser diligemment.

³⁷ CPM 2018/23.

[144] Certaines Parties contractantes se sont félicitées de leur représentation accrue au sein de l'Équipe spéciale. Elles ont par ailleurs souligné qu'il fallait que les directives relatives à la propreté des conteneurs maritimes soient publiées dès que possible, avant la fin de 2018.

[145] La CMP:

- 1) *a pris acte* des versions révisées du mandat et du règlement intérieur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (appendice 13);
- 2) *a pris note* de la composition de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (appendice 14);
- 3) *a pris note* du plan d'action quinquennal de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (appendice 15);
- 4) *a pris note* du plan de travail pour 2018 de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (appendice 16);
- 5) *a fait par de sa gratitude* aux Parties contractantes (en particulier la République populaire de Chine, qui a accueilli la première réunion de l'Équipe spéciale, et les États-Unis d'Amérique, qui ont apporté une aide financière) et aux organisations du secteur, notamment Maersk, pour la contribution en nature en ce qui concerne le coordonateur de l'Équipe, et a demandé instamment aux autres Parties contractantes de contribuer au financement du fonctionnement de l'Équipe spéciale et de l'exécution du plan d'action quinquennal;

11.6 Commerce électronique

[146] Le Secrétariat a présenté un rapport³⁸ sur le commerce électronique.

[147] Certaines Parties contractantes ont fait savoir qu'il s'agissait d'un thème important compte tenu du développement du commerce électronique. Les participants ont suggéré de s'assurer que les travaux soient financés avant de les lancer, et demandé au Bureau de la CMP de présenter un plan de travail à la quatorzième session de la CMP (2019).

[148] Une Partie contractante a souligné la croissance rapide de cette forme de commerce dans son pays l'obligeait à réaliser de nouvelles études sur la question pour renforcer la coopération avec les fournisseurs travaillant dans le secteur du commerce électronique et pour sensibiliser aux risques phytosanitaires associés à ces échanges. Elle a suggéré qu'une équipe soit créée sur la question.

[149] Une Partie contractante a demandé que des documents de sensibilisation pertinents soient mis à disposition sur une page du PPI consacrée à ce thème.

[150] La CMP:

- 1) *a pris note* des activités entreprises;
- 2) *a demandé* au Bureau d'examiner un plan de travail avec financement de type projet (si toutefois il n'y avait pas de ressources extrabudgétaires dégagées à cet effet, le Secrétariat n'entamerait pas d'action particulière en ce sens);
- 3) *a demandé* aux Parties prenantes de tenir informé le Secrétariat de la CIPV des initiatives récentes relatives au commerce électronique dans leurs régions respectives.

³⁸ CPM 2018/17.

11.7 Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux

[151] La Présidente a présenté le projet de Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux³⁹, tel qu'il a été approuvé par le Groupe de la planification stratégique à sa réunion d'octobre 2017 pour examen et approbation par la CMP. Il a été rappelé à la CMP que les volets consacrés à ePhyto et à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes étaient financés, mais que les propositions de projet restaient à élaborer et les financements n'étaient pas encore définis concernant le commerce électronique et la conférence internationale sur la facilitation du commerce.

[152] Les Parties contractantes ont dit souhaiter bénéficier de plus de temps pour examiner cette question et ont demandé que le projet de Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux soit présenté à des fins d'examen et de discussion à la prochaine réunion du Groupe de la planification stratégique.

[153] La CMP:

- 1) *a demandé* au Groupe de la planification stratégique de poursuivre les débats et d'examiner les activités relatives au Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux afin de formuler des recommandations à la quatorzième session de la CMP.

12. Communication et sensibilisation

12.1 Principales activités de communication et de sensibilisation en 2017 et Plan d'action pour 2018

[154] Le Secrétariat de la CIPV a présenté un rapport⁴⁰ sur les activités de communication et de sensibilisation de la CIPV en 2017 ainsi que le Plan de travail du Secrétariat de la CIPV en matière de communication et de sensibilisation pour 2018, en particulier s'agissant du nouveau thème annuel de la CIPV: santé des végétaux et protection de l'environnement.

[155] Les Parties contractantes ont exprimé leur soutien et leur satisfaction au sujet du plan et des activités de sensibilisation et de communication du secrétariat. Il a été suggéré que le site web de la CIPV soit amélioré en continu, car il s'agit d'un outil utile et pratique qui permet aux Parties contractantes d'accéder facilement aux ressources techniques, ce dont le Secrétariat a pris note.

[156] La CMP:

- 1) *a pris acte* du rapport sur les activités de communication et de sensibilisation menées par le Secrétariat de la CIPV en 2017 et du plan d'action pour 2018;
- 2) *est convenue d'examiner* les moyens d'appuyer efficacement les efforts consentis par le Secrétariat de la CIPV en matière de communication et de sensibilisation;
- 3) *est convenue de contribuer* aux activités de communication de la CIPV en nommant, dans la mesure du possible, un agent de liaison chargé de la communication avec le Secrétariat au sein des ONPV/ORPV, lequel aurait pour mission de fournir des informations sur les grandes initiatives et contributions relatives aux thèmes annuels de la CIPV.

12.2 Année internationale de la santé des végétaux (2020)

[157] Une vidéo mettant en évidence l'important de la santé des plantes pour la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et un commerce sans risques a été projetée. Le Président du Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 a ensuite présenté à la CMP un rapport⁴¹ sur les progrès, les activités et les ressources nécessaires pour que l'année 2020 soit proclamée Année internationale de la santé des végétaux par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a informé les Parties contractantes que la Conférence de la FAO, à sa quarantième session (juin-juillet 2017), avait approuvé la proposition du

³⁹ CPM 2018/34.

⁴⁰ CPM 2018/13.

⁴¹ CPM 2018/32.

Gouvernement finlandais relative à la proclamation de 2020 Année internationale de la santé des végétaux et a par conséquent adopté la résolution aux termes de laquelle elle demandait au Directeur général de la FAO de transmettre ladite résolution au Secrétaire général de l'ONU. La résolution devrait être présentée à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre ou en novembre 2018. Il a été souligné qu'il fallait, conformément aux directives de la FAO s'agissant des années internationales, mobiliser l'ensemble du financement de l'Année internationale proposée à partir de ressources extrabudgétaires. Le coût estimatif de la promotion de l'Année internationale et de l'élaboration d'un programme pertinent s'élève à 600 000 USD au moins.

[158] Les Parties contractantes ont remercié le Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 et le Secrétariat de la CIPV de leurs efforts visant à promouvoir cette initiative importante, et ont apporté leur plein soutien au programme de base proposé pour l'Année internationale. Les Parties contractantes ont indiqué qu'elles soutiendraient la résolution visant la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020 auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles ont réitéré une demande adressée au Secrétariat de la CIPV lors de la douzième session de la CMP, à savoir examiner les modalités selon lesquelles le Secrétariat devrait réorganiser son plan de travail afin de coordonner efficacement les activités de l'Année internationale.

[159] Une Partie contractante a informé la CMP que l'Année internationale avait été lancée dans son pays en 2017 sous la forme d'une campagne nationale de sensibilisation.

[160] Une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV) a rappelé qu'il était important que le Secrétariat soit présent dans les régions, en particulier en Afrique, et a invité le Secrétariat à participer à des échanges de haut niveau avec les représentants des gouvernements à la Conférence ministérielle africaine d'octobre 2018 pour faire connaître l'initiative. Cette proposition, et la nécessité de promouvoir l'Année internationale lors des réunions ministérielles et auprès des décideurs, a reçu le soutien des Parties contractantes de la région Afrique.

[161] Une Partie contractante a aussi informé la CMP que l'organisation d'un congrès scientifique sur la santé des végétaux était envisagée dans son pays en 2020.

[162] Certaines Parties contractantes ont demandé que le Secrétariat de la CIPV examine ses besoins en personnel pour l'Année internationale et qu'il fasse des suggestions sur les moyens de faire face à un éventuel manque de personnel. Elles ont estimé qu'il était nécessaire d'entreprendre cette analyse afin de déterminer les activités du Secrétariat de la CIPV qui pouvaient être réduites ou ajustées afin de dégager des capacités au service des activités liées à l'Année internationale.

[163] Une partie contractante a suggéré d'instituer une Journée internationale de la santé des végétaux. La Présidente de la CMP a rappelé que cette question avait été examinée par le Groupe de la planification stratégique et a indiqué qu'elle n'avait pas été approuvée, mais qu'elle pourrait être revue ultérieurement.

[164] Une partie contractante a demandé que du matériel de sensibilisation et de promotion soit mis à disposition pour promouvoir cette initiative.

[165] La CMP:

- 1) *a pris note* des rapports des deuxième et troisième réunions du Comité directeur pour l'Année internationale de la santé des végétaux, notamment des informations en rapport avec le plan de travail révisé relatif à la communication et avec les partenaires potentiels de l'Année internationale;
- 2) *a approuvé* le programme de base des manifestations organisées à l'occasion de l'Année internationale, ainsi que les estimations de coûts correspondantes;
- 3) *a encouragé* les Parties contractantes à verser des contributions extrabudgétaires afin de permettre la mise en œuvre d'activités de promotion à l'appui du processus de proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux puis de l'élaboration du programme correspondant;

- 4) *a invité* instamment les Parties contractantes à prendre contact avec leurs autorités compétentes s'agissant des relations avec l'ONU afin de soutenir la proposition d'Année internationale de la santé des végétaux en 2020 auprès de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (en octobre ou novembre 2018);
- 5) *a demandé* aux Parties contractantes d'indiquer à leurs représentants régionaux au sein du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 les activités qu'elles mèneraient aux niveaux national et régional en rapport avec l'Année internationale de la santé des végétaux.

13. Rapports sur les activités du réseau de la CIPV

13.1 Ateliers régionaux de la CIPV en 2017

[166] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son rapport⁴² sur les ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2017 et a indiqué que le Bureau examinerait plus en profondeur l'objectif des ateliers régionaux.

[167] Une partie contractante estimait qu'il serait judicieux de faire preuve de souplesse dans le choix des ateliers afin de tenir compte des différences régionales et de la diversité des mécanismes de financement.

[168] La CMP:

- 1) *a pris note* du rapport et des nouvelles modalités d'organisation des ateliers régionaux en 2017;
- 2) *a pris acte* de l'intitulé «atelier régional conjoint de la CIPV» à des fins de cohérence et de visibilité à l'échelle mondiale;
- 3) *a noté* que les ateliers régionaux de la CIPV n'étaient pas réservés à l'examen des projets de NIMP pour observations et qu'ils étaient aussi l'occasion d'échanges directs entre le Secrétariat de la CIPV, qui recueillait les commentaires des pays et des régions, et les parties contractantes, qui obtenaient des informations;
- 4) *a encouragé* les parties contractantes à participer activement aux ateliers régionaux de 2018;
- 5) *a encouragé* les parties contractantes et d'autres institutions à allouer des ressources financières aux fins d'une participation accrue aux ateliers régionaux de 2018;
- 6) *a demandé* au Bureau d'élaborer un processus pour mettre officialiser les objectifs, la structure et le financement des ateliers régionaux de la CIPV en tant que manifestations organisées conjointement par le Secrétariat de la CIPV, les ORPV et les bureaux régionaux de la FAO en vue de porter les résultats de la Convention, par l'intermédiaire notamment de consultations sur l'établissement des normes, le renforcement des capacités et les activités visant les risques nouveaux, dans un contexte régional et en tenant compte des besoins et des priorités qui se dégagent.

13.2 Rapport de la vingt-neuvième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)

[169] Le Directeur général de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), a présenté le rapport⁴³ de la vingt-neuvième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.

⁴² CPM 2018/15.

⁴³ CPM 2018/INF/04.

[170] La CMP:

- 1) *a pris acte du rapport.*

14. Collaboration internationale

14.1 Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

[171] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son rapport⁴⁴ sur les activités de coopération avec des organisations qu'il avait menées en 2017.

[172] La CMP:

- 1) *a pris note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées par le Secrétariat de la CIPV en 2017 et sur les activités de ce type prévues pour 2018.

14.2 Rapports présentés oralement par certaines organisations internationales

[173] Les entités ci-dessous ont fait des présentations orales ou remis des rapports écrits:

- Convention sur la diversité biologique⁴⁵
- Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture⁴⁶;
- Fédération internationale des semences⁴⁷ (FIS);
- Organisation mondiale du commerce⁴⁸ (OMC);
- Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce⁴⁹ (STDF).

[174] La CMP:

- 1) *a remercié* les intervenants de leurs présentations orales et a pris acte des rapports écrits.

14.3 Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes

[175] Les organisations internationales et régionales ci-après ont présenté des rapports ou des déclarations par écrit:

- Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) (politique en matière de santé des végétaux visant à améliorer la sécurité alimentaire en Méditerranée) (CPM 2018/CRP/05);
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) (CPM 2018/CRP/06);
- Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire (IAGPRA) (CPM 2018/INF/05);
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers (CPM 2018/INF/09);
- Secrétariat de l'ozone (CPM 2018/INF/03);
- Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (CPM 2018/INF/01).

⁴⁴ CPM 2018/31.

⁴⁵ CPM 2018/CRP/09.

⁴⁶ CPM 2018/INF/02.

⁴⁷ CPM 2018/INF/06.

⁴⁸ CPM 2018/INF/14.

⁴⁹ CPM 2018/INF/15.

[176] La CMP:

- 1) *a pris note* des rapports écrits.

15. Rapport financier et budget

15.1 Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV

[177] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son rapport financier⁵⁰, dans lequel figurent les états financiers relatifs aux ressources dont il disposait en 2017 au titre du Programme ordinaire de la FAO et aux ressources extrabudgétaires qu'il a administrées durant la période considérée.

[178] Plusieurs Parties contractantes ont remercié le Secrétariat pour ce rapport financier, transparent et exhaustif.

[179] Certaines Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d'inclure dans le rapport financier 2018 une estimation des contributions en nature.

[180] Les Parties contractantes ont annoncé à la CMP des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV en 2018: République de Corée – 150 000 USD; Canada – 288 000 USD; États-Unis d'Amérique – 155 000 USD.

[181] La France s'est engagée à reconduire sa contribution en nature sous forme de personnel mis à disposition du Secrétariat de la CIPV.

[182] Une partie contractante a demandé au Secrétariat d'analyser le coût de l'accueil de la CMP dans des lieux autres que Rome, du point de vue financier et autres. Le Secrétariat a indiqué en réponse que ce avait été estimé et qu'il tel que présenté pouvait être communiqué.

[183] La CMP:

- 1) *a pris acte* du rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV;
- 2) *a adopté* le rapport financier 2017 du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV) (tableau 4);
- 3) *a invité* les Parties contractantes à contribuer, de préférence de manière continue, au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV) et aux projets de la CIPV;
- 4) *a exprimé* sa gratitude aux Parties contractantes qui ont contribué au programme de travail de la CIPV en 2017.

15.2 Mobilisation de ressources par le Secrétariat de la CIPV en 2017

[184] Le Secrétariat de la CIPV a présenté un rapport⁵¹ sur ses activités de mobilisation de ressources et sur les résultats obtenus en la matière en 2017, sous la houlette du groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources du Secrétariat de la CIPV.

[185] Certaines Parties contractantes ont indiqué que les projets étaient utiles en complément des activités du Secrétariat de la CIPV, mais que l'ensemble de la communauté de la CIPV devait en tirer des avantages.

[186] La CMP:

- 1) *a noté* les activités de mobilisation de ressources menées par le Secrétariat de la CIPV en 2017 et les résultats obtenus dans ce domaine;
- 2) *a encouragé* les Parties contractantes à apporter sans discontinuer un concours au programme de travail de la CIPV.

⁵⁰ CPM 2018/27.

⁵¹ CPM 2018/25.

15.3 Plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la CIPV

[187] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son plan de travail et budget⁵² pour 2018.

[188] Certaines Parties contractantes ont souligné que les projets devraient être évalués par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

[189] La CMP:

- 1) *a approuvé* le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018.

15.4 Plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la CIPV

[190] Le Secrétariat de la CIPV a présenté son plan de travail et budget 2019⁵³.

[191] La Présidente a suggéré que le budget soit approuvé en principe et que le Bureau, à sa réunion de juin, examine les contributions présentées au cours de la session de la CMP.

[192] La CMP:

- 1) *a approuvé* le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2019.

16. Réussites dans la mise en œuvre de la Convention et obstacles rencontrés

[193] Les Parties prenantes ont été invitées à faire part des réussites obtenues et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la CIPV:

- Les ONPV d'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique et Canada) a signalé le lancement réussi de l'Initiative nord-américaine sur les conteneurs maritimes⁵⁴.
- L'ONPV de Sri Lanka a fait état du succès de son protocole de lutte biologique raisonnée contre les ravageurs de Brassicaceae⁵⁵.
- L'ONPV de la Géorgie a cité son programme national de lutte contre la punaise marbrée⁵⁶.
- La FAO a fait un exposé sur la situation en Afrique en ce qui concerne la légionnaire d'automne⁵⁷.

⁵² CPM 2017/35.

⁵³ CPM 2018/36.

⁵⁴ CPM 2018/INF/10.

⁵⁵ CPM 2018/INF/11.

⁵⁶ CPM 2018/INF/13.

⁵⁷ FAO Fall Armyworm presentation:

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/05/03_Thur_12.1FAW_CPM_Short_Presentation_19_April_2018.pdf

17. Séance consacrée à des thèmes spécifiques: la santé des végétaux et la protection de l'environnement

[194] La séance a eu pour objet de promouvoir le thème de la CIPV pour l'année 2018 (Santé des plantes et protection de l'environnement). Des orateurs, au nombre de quatre, ont expliqué le lien entre la santé des plantes, la protection de l'environnement, le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé humaine.

17.1 Santé des végétaux et protection de l'environnement

[195] M. Vernon H. Heywood a présenté un exposé sur le thème «Protection de l'environnement, santé des végétaux et durabilité».

17.2 Nématode des pins et mise en œuvre de la NIMP 15

[196] M^{me} Kyu-Ock Yim a fait un exposé sur le thème «Incidence de la dissémination du nématode des pins sur l'environnement forestier et mesures phytosanitaires en République de Corée».

17.3 Interactions entre la santé des végétaux et la santé humaine – incidences du changement climatique

[197] M. Geoffrey Donovan a fait un exposé sur le thème «Interaction entre la santé des végétaux et la santé humaine, sous l'influence du changement climatique».

17.4 Îles du Pacifique: incidences du changement climatique sur la santé des végétaux

[198] M. Viliami Kami a fait un exposé sur le thème «Impact du changement climatique dans les îles du Pacifique»

18. Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels

18.1 Membres du Bureau de la CMP et remplaçants potentiels

[199] Le Secrétariat a fourni à la CMP la liste des membres du Bureau et de leurs remplaçants potentiels⁵⁸, telle qu'actualisée au cours de la session.

[200] Compte tenu du fait que le candidat africain proposé, en raison de circonstances exceptionnelles, serait membre du Bureau pour un quatrième mandat, la région Afrique a sollicité une dérogation de la CMP.

[201] La CMP:

- 1) *a accordé* à la région Afrique une dérogation lui permettant de désigner un membre pour un quatrième mandat consécutif d'une durée de deux ans, conformément au Règlement intérieur de la CMP (article 2).
- 2) *a élu* M. Francisco Javier Trujillo Arriaga (Amérique latine et Caraïbes) aux fonctions de Président du Bureau de la CMP;
- 3) *a élu* M. Lucien Kouame Konan (Afrique) aux fonctions de Vice-Président du Bureau de la CMP;
- 4) *a élu* les membres du Bureau de la CMP parmi les délégués des régions de la FAO qui n'étaient pas représentées par la Présidente ou le Vice-Président et a élu des remplaçants pour les membres du Bureau de la CMP (appendice 17);

⁵⁸ CPM 2018/CRP/14.

18.2 Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels

[202] Le Secrétariat de la CIPV a fourni à la CMP la liste des membres du Comité des normes et de leurs remplaçants potentiels⁵⁹, ainsi que le document révisé correspondant⁶⁰.

[203] La CMP:

- 1) *a pris acte* de la composition actuelle du Comité des normes et des noms des remplaçants potentiels (appendice XX);
- 2) *a confirmé* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels;
- 3) *a confirmé* l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seraient appelés à intervenir pour chaque région.

19. Questions diverses

[204] Légionnaire d'automne: La CMP a examiné la question au titre du point 9.4 de l'ordre du jour. Le Secrétariat a organisé une réunion parallèlement à la treizième session de la CMP entre les parties contractantes, les ONPV et des fonctionnaires de l'Organisation de la division AGP et des bureaux régionaux de la FAO.

[205] Cinq séances ont ainsi eu lieu⁶¹, sur les questions suivantes :

- La santé des végétaux et la protection de l'environnement⁶²
- Le séquençage et les technologies moléculaires⁶³
- La collaboration avec les organismes de recherche⁶⁴
- La mobilisation de ressources pour la santé des végétaux⁶⁵
- L'année internationale de la santé des végétaux (2020)⁶⁶

20. Date et lieu de la prochaine session

- Il a été convenu que la quatorzième session de la CMP (2019) aurait lieu du 1^{er} au 5 avril 2019 au Siège de la FAO, à Rome.

21. Adoption du rapport

- Le rapport a été adopté.

22. Clôture de la session

- La session a été déclarée close.

⁵⁹ CPM 2018/05.

⁶⁰ CPM 2018/CRP/14.

⁶¹ CPM 2018/INF/07_Rev_01.

⁶² <https://www.ippc.int/en/news/cpm-13-side-session-on-plant-health-and-environmental-protection-held-at-fao-hqs/>.

⁶³ <https://www.ippc.int/en/news/cpm-13-side-session-on-gene-sequencing-and-molecular-technologies/>.

⁶⁴ <https://www.ippc.int/en/news/cpm-13-side-session-on-collaboration-with-research-organizations-held-at-fao-hqs/>.

⁶⁵ <https://www.ippc.int/en/news/cpm-13-delegates-deepen-their-knowledge-on-resource-mobilization-for-plant-health/>.

⁶⁶ <https://www.ippc.int/en/news/cpm-13-side-session-on-the-2020-international-year-of-plant-health-held-at-fao-hq/>

Appendice 01 - Ordre du jour

1. **Ouverture de la session**
 - 1.1 Ouverture par la FAO
 - 1.2 Allocution du Ministre australien de l'agriculture (vidéo)
2. **Discours d'ouverture sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne
4. **Élection du rapporteur**
5. **Établissement de la Commission de vérification des pouvoirs**
6. **Rapport du Président de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)**
7. **Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**
8. **Gouvernance**
 - 8.1 Reconnaissance de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments en tant qu'organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV)
 - 8.2 Résumé du rapport 2017 du Groupe de la planification stratégique et révision du mandat du Groupe afin d'y intégrer des représentants d'organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)
 - 8.3 Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030
 - 8.4 Financement durable du programme de travail de la CIPV (concept et mécanisme)
 - 8.5 Mandat du Comité financier
 - 8.6 Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires
9. **Établissement de normes et mise en œuvre: coopération**
 - 9.1 Normes et mise en œuvre: appel à propositions
 - 9.2 Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre
 - 9.3 Difficultés conceptuelles de l'élaboration de normes dans l'optique de la mise en œuvre
 - 9.4 Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance
 - 9.5 Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)
10. **Établissement de normes**
 - 10.1 Rapport sur les activités du Comité des normes
 - 10.2 Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires
 - 10.3 Propositions de modifications à apporter au mandat et au règlement intérieur du Comité des normes
 - 10.4 Corrections à insérer dans des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées
 - *NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaire) et NIMP 12 (Certificats phytosanitaires)*
 - Réorganisation, harmonisation et mises à jour techniques mineures des normes pour les mesures phytosanitaires portant sur les mouches des fruits
 - 10.5 Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires (*joint au point 8.6 de l'ordre du jour et examiné à ce titre*)
11. **Facilitation de la mise en œuvre**
 - 11.1 Activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
 - 11.2 Obligations des pays en matière de communication d'informations
 - 11.3 État d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15
 - 11.4 ePhyto
 - 11.5 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes
 - 11.6 Commerce électronique

- 11.7 Plan d'action pour la facilitation des échanges
- 12. Communication et plaidoyer**
 - 12.1 Principales activités de communication et de plaidoyer menées par le Secrétariat de la CIPV en 2017 et Plan d'action pour 2018
 - 12.2 Année internationale de la santé des végétaux (2020)
- 13. Rapports sur les activités du réseau de la CIPV**
 - 13.1 Ateliers régionaux 2017 de la CIPV
 - 13.2 Rapport de la vingt-neuvième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)
- 14. Collaboration internationale**
 - 14.1 Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)
 - 14.2 Rapports présentés oralement par certaines organisations internationales
 - 14.3 Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes
- 15. Rapport financier et budget**
 - 15.1 Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV
 - 15.2 Mobilisation de ressources 2017 du Secrétariat de la CIPV
 - 15.3 Plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la CIPV
 - 15.4 Plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la CIPV
- 16. Réussites dans la mise en œuvre de la Convention et obstacles rencontrés**
- 17. Séance consacrée à des thèmes spécifiques: la santé des végétaux et la protection de l'environnement**
 - 17.1 Santé des végétaux et protection de l'environnement
 - 17.2 Nématode des pins et mise en œuvre de la NIMP 15
 - 17.3 Interactions entre la santé des végétaux et la santé humaine - incidences du changement climatique
 - 17.4 Îles du Pacifique: incidences du changement climatique sur la santé des végétaux
- 18. Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels**
 - 18.1 Membres du Bureau de la CMP et remplaçants potentiels
 - 18.2 Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels
- 19. Questions diverses**
- 20. Date et lieu de la prochaine session**
- 21. Adoption du rapport**
- 22. Clôture de la session**

Appendice 02 - Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
01	Ordre du jour provisoire	03	anglais, arabe, espagnol, français et russe
02	Ordre du jour détaillé	03	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03	Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03_01	Projet de révision de la NIMP 6: Surveillance (2009-04) (pièce jointe)	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03_02	Projet d'amendements de 2015 et 2016 à la NIMP 5: (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001) (pièce jointe)	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03_03	Projet de révision de l'annexe 1 (Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois) et de l'annexe 2 (La marque et son apposition) de la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international): insertion du traitement phytosanitaire Fumigation au fluorure de sulfure et Révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010 A et B) (pièce jointe)	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03_04	Projet de NIMP: Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire (2014-005) (pièce jointe)	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
03_05	Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement thermique à la vapeur de Carica papaya contre Bactrocera dorsalis (2009-109) (pièce jointe)	10.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
04	Recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires	08.6	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
05	Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels	18.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
06	Membres du Bureau de la CMP et remplaçants	18.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
07	Mandat du Comité financier - Révision du mandat du Comité financier pour l'ajout d'une clause relative à la participation d'observateurs	08.5	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
08	Corrections à insérer dans des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées - Réorganisation, harmonisation et mises à jour techniques mineures des NIMP portant sur les mouches des fruits	10.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
09	Corrections à insérer dans des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées - NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) et NIMP 12 (Certificats phytosanitaires)	10.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
10	Propositions de modifications à apporter au mandat et au règlement intérieur du Comité des normes	10.3	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
11	Activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	11.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
12	Rapport sur les activités du Comité des normes	10.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
13	Principales activités de communication et de sensibilisation en 2017 et Plan d'action pour 2018 - Plan de travail du Secrétariat de la CIPV en matière de communication et de sensibilisation pour 2018	12.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
14	Recommandations de la CMP - L'application des technologies de séquençage nouvelle génération pour la diagnose des organismes nuisibles aux végétaux dans le contexte phytosanitaire	08.6	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
15	Ateliers régionaux 2017 de la CIPV	13.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
16	Reconnaissance de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments en tant qu'organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV)	08.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
17	Commerce électronique - Activités de la CIPV en matière de commerce électronique	11.6	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
18	Rapport sur les obligations des pays en matière de communication d'informations	11.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
19	Appel à propositions de thèmes «Normes et mise en œuvre»	09.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
20	Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre	09.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
21	Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance - Programme pilote relatif à la mise en œuvre de la surveillance et aux organismes nuisibles nouveaux	09.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
22	Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)	09.5	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
23	Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes	11.5	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
24	Rapport de la Présidente de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)	06	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
25	Mobilisation de ressources 2017 du Secrétariat de la CIPV	15.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
26_Rev_01	Financement durable du programme de travail de la CIPV (concept et mécanisme)	08.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
27	Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV	15.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
28	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030	08.3	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
29	Problèmes conceptuels relatifs à l'établissement de normes dans l'optique de leur mise en œuvre - normes internationales pour les mesures phytosanitaires portant spécifiquement sur des marchandises et des filières	09.3	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
30	Résumé du rapport 2017 du Groupe de la planification stratégique et révision du mandat du Groupe afin d'y intégrer des représentants d'organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) -	08.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
	Modifications apportées au Règlement intérieur du Groupe de la planification stratégique		
31	Rapport du Secrétariat de la CIPV - Rapport relatif à la coopération internationale	14.1	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
32	Année internationale de la santé des végétaux (2020)	12.2	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
33	ePhyto - Rapport	11.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
34	Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux	11.7	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
35	Plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux	15.3	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
36	Plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux	15.4	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
37	Rapport du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	07	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
38	Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires	10.5	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
39	État d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	11.3	anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Documents d'information

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
CPM 2018 /INF/01	Written reports from relevant international organizations - Phytosanitary Measures Research Group (PMRG)	14.3	anglais seulement
CPM 2018 /INF/02	Written reports from relevant international organizations - Report from the Joint Food and Agriculture Organization / International Atomic Energy Agency Division of Nuclear Techniques in Food and Agriculture	14.3	anglais seulement
CPM 2018 /INF/03	Written reports from relevant international organizations - Ozone Secretariat		anglais seulement
CPM 2018 /INF/04	The 29th Technical Consultation (TC) among Regional Plant Protection Organizations (RPPOs) - Summary Report	13.2	anglais seulement
CPM 2018 /INF/05	Written reports from relevant international organizations - The International Advisory Group for Pest Risk Analysis (IAGPRA) Report	14.3	anglais seulement
CPM 2018 /INF/06	Written reports from relevant international organizations - The International Seed Federation (ISF) Report	14.3	anglais seulement
CPM 2018 /INF/07_R ev_01	Any Other Business - Time table of CPM-13 Side Sessions	19	anglais seulement
CPM 2018 /INF/08	Special Topics Session on Plant Health and Environment Protection - Information Note	17	anglais seulement

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
CPM 2018 /INF/09	Written reports from relevant international organizations - International Forestry Quarantine Research Group Report	14.3	anglais seulement
CPM 2018 /INF/10	Successes and Challenges of Implementation of the Convention - The North American Sea Containers Initiative: A Successful Launch	16	anglais seulement
CPM 2018 /INF/11	Successes and Challenges of Implementation of the Convention - Successful Biological Pest Management Protocol for Brassicaceae Crops	16	anglais seulement
CPM 1) 2018/ NF/12_Rev_01	Adoption of International Standards for Phytosanitary Measures -Objections to draft ISPMs presented for adoption by CPM-13 (2018)	10.2	anglais seulement
CPM 2018 /INF/13	Successes and Challenges of Implementation of the Convention - Georgian State Programme Against Brown Marmorated Stink Bug	16	anglais seulement
CPM 2018 /INF/14	Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes - Rapport du Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	14.3	anglais, espagnol et français seulement
CPM 2018 /INF/15	Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes - Rapport du Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)	14.3	anglais, espagnol et français seulement

Documents de séance

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
CPM 2018/CR P/01	Liste des documents	3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/02	EU Statement of Competence	3.1	anglais seulement
CPM 2018/CR P/03	COSAVE Comments	8.3; 9.3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/04	The application of Next Generation Sequencing technologies for plant pest diagnostics in a phytosanitary context	8.6	anglais seulement
CPM 2018/CR P/05	Written reports from relevant international organizations - CIHEAM Policy in plant health to enhance food security in the Mediterranean Region	14.3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/06	Written reports from relevant international organizations - Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture Report	14.3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/07	EU written statement on IPPC Strategic Framework for 2020-2030	8.3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/08	EU written statement on Call for topics "Standards and Implementation"	9.1	anglais seulement
CPM 2018/CR P/09	Written reports from relevant international organizations - Report of the	14.3	anglais seulement

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour	Langues de parution
	Secretariat of the Convention on Biological Diversity		
CPM 2018/CR P/10	Successes and Challenges of Implementation of the Convention - Georgia - Official Program against Brown Marmorated Stink Bug (BMSB)	16	anglais seulement
CPM 2018/CR P/11	Successes and Challenges of Implementation of the Convention - Successful Biological Pest Management Protocol for Brassicaceae Crops - Sri Lanka	16	anglais seulement
CPM 2018/CRP/12	Implementation pilot surveillance - Implementation pilot project on surveillance and emerging pests	9.4	anglais seulement
CPM 2018/CR P/13	Conceptual challenges in standards development in terms of implementation - Commodity and pathway standards	9.3	anglais seulement
CPM 2018/CR P/14	Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels - Membres du Bureau de la CMP et remplaçants potentiels; Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels	18.1; 18.2	anglais, espagnol et français seulement

Appendix 03 - List of Participants

**MEMBER COUNTRIES
(CONTRACTING PARTIES)
PAYS MEMBRES (PARTIES
CONTRACTANTES)
PAÍSES MIEMBROS (PARTES
CONTRATANTES)**

ALBANIA - ALBANIE

Mr Artur BARDHI
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Albania
Via Asmara, 5
00199 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 86224111
Email: embassy.rome@mfa.gov.al

Ms Anila BITRI LANI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Albania
Via Asmara, 5
00199 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 86224111
Email: embassy.rome@mfa.gov.al

Ms Gentiana MBURIMI
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Albania
Via Asmara, 5
00199 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 86224111
Email: embassy.rome@mfa.gov.al

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Représentant

M. Khaled MOUMENE
Directeur de la Protection des
Végétaux et des contrôles
Techniques (DPVCT)
Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et de la Pêche
12 Boulevard Colonel Amirouche
16000 Alger, Algeria
Phone: (+213) 23503177
Fax: (+213) 23503177
Email:
moumenekhaled63@gmail.com

ARGENTINA - ARGENTINE

Representante

Sr. Ezequiel FERRO
Ing. Agr.
Dirección Nacional de Protección
Vegetal
Av. Paseo Colón 315, 4° Piso
1063 Buenos Aires, Argentina
Phone: (+54) 1141215091
Email: eferro@senasa.gov.ar

Sr. Diego QUIROGA
Ing. Agr.
Director Nacional de Protección
Vegetal
Punto de Contacto Oficial de la
CIPF
Servicio Nacional de Sanidad y
Calidad Agroalimentaria
(SENASA)
Av. Paseo Colón 315 4° Piso
1063 Buenos Aires, Argentina
Phone: (+54) 1141215495
Email: dquiroga@senasa.gov.ar

ARMENIA - ARMÉNIE

Representative

Mr Artur NIKOYAN
 Head of Phytosanitary Inspection of
 State Service for Food Safety
 Ministry of Agriculture
 4012 Komitas St.
 Yerevan, Armenia
 Phone: (+374) 94554585
 Email: nikoyanartur@mail.ru

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Representative

Mr Kim RITMAN
 Chief Plant Protection Officer
 Department of Agriculture and
 Water Resources
 18 Marcus Clarke Street
 Canberra ACT 2601, Australia
 Phone: (+61) 3 83186700
 Email:
 kim.ritman@agriculture.gov.au

Ms Lois RANSOM
 Assistant Secretary
 Plant Import Operations
 Chair of the Commission on
 Phytosanitary Measures Bureau
 Department of Agriculture and
 Water Resources
 18 Marcus Clarke Street,
 Canberra ACT 2601, Australia
 Phone: (+61) 3 83186700
 Email:
 lois.ramson@agriculture.gov.au

Alternate(s)

Mr Bruce HANCOCKS
 Plant Health Policy
 International Plant Protection
 Convention Standards Committee
 Department of Agriculture and
 Water Resources
 18 Marcus Clarke Street
 Canberra ACT 2601, Australia
 Phone: (+61) 3 83186700
 Email:
 bruce.hancocks@agriculture.gov.au

Observers

Mr Satendra KUMAR
 Director Plant Biosecurity & Product
 Integrity
 New South Wales Department of
 Primary Industries
 Orange, NSN Australia
 Phone: (+61) 419 437 676
 Email:
 satendra.kumar@dpi.nsw.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Representative

Mr Michael KURZWEIL
 Federal Ministry of Sustainability
 and Tourism
 Sector Plant Protection
 Stubenring 1
 1010 Vienna, Austria
 Phone: (+43) 171100602819
 Email:
 michael.kurzweil@bmnt.gv.at

Alternate(s)

Mr Robert STEFFEK
 Head of Sector Official Plant
 Protection Service
 Austrian Agency for Health and
 Food Safety
 Spargelfeldstraße 191
 Vienna, Austria
 Phone: (+43) 5055533301
 Email: robert.steffek@ages.at

BAHAMAS

Representative

Mr Mark HUMES
 Chairman
 Bahamas Agricultural Health and
 Food Safety Authority
 Island Traders Building
 West Bay Street
 Nassau, Bahamas
 Phone: (+242) 8263108
 Email: markhumes@bahamas.gov.bs

Alternate(s)

Ms Josefina ADDERLEY
 Technical Advisor
 Department of Agriculture
 Ministry of Agriculture and Marine
 Resources
 Manx Building, West Bay Street
 Nassau, Bahamas
 Phone: (+242) 3765069
 Email:
 josefinaadderleycurry@bahamas.gov
 .bs

BANGLADESH

Representative

Mr Md Anwar Hossain KHAN
 Deputy Director Export
 Plant Quarantine Wing
 Department of Agricultural
 Extension
 Ministry of Agriculture
 Kharmabari, Farmgate
 1215 Dhaka, Bangladesh
 Phone: (+88) 029131296
 Email: anwarhk60@live.com

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Representative

Mr Aliaksandr PISKUN
 Director
 Main State Inspectorate for Seed
 Breeding, Quarantine for Seed
 Breeding and Plant Protection
 Krasnozvezdnaya, 8 str.
 220034 Minsk, Belarus
 Phone: (+375) 17 2844061
 Fax: (+375) 17 2845357
 Email: labqbel@tut.by

Alternate(s)

Mr Aliaksandr PAULOVICH
 Deputy Director, Chief Plant
 Quarantine
 Main State Inspectorate for Seed
 Breeding, Quarantine for Seed
 Breeding and Plant Protection
 Krasnozvezdnaya, 8 str.
 220034 Minsk, Belarus
 Phone: (+375) 17 2844061
 Fax: (+375) 17 2845357
 Email: labqbel@tut.by

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Représentant

Mr Lieven VAN HERZELE
 Conseiller
 Federal Public Service of Public
 Health
 Food Chain Safety and Environment
 DG Animals, Plant and Food
 Sanitary Policy regarding Animals
 and Plants
 Division Plant protection
 Eurostation II (7° Floor)
 Place Victor Horta 40 box 10
 1060 Brussels, Belgium
 Phone: (+32) 25247323
 Fax: (+32) 25247349
 Email:
 lieven.vanherzele@gezondheid.belgi
 e.be

BELIZE - BELICE

Representative

Mr Francisco GUTIERREZ
 Technical Director
 Plant Health Services of the Belize
 Agricultural Health Authority
 Belmopan City, Belize
 Phone: (+501) 6040319
 Email:
 francisco.gutierrez@baha.org.bz

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Representative

Mr Namgay WANGCHUK
 Director General
 Bhutan Agriculture and Food
 Regulatory
 Ministry of Agriculture and Forest
 Phone: (+975) 232 7031/ 32 5790/
 32 5993
 Email: nwangchuk@moaf.gov.bt

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Representative

Mr Marcus Vinicius SEGURADO
 COELHO
 Director of Plant Health Department
 Ministry of Agriculture, Livestock
 and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco D - Brasília/DF - CEP:
 70.043-900, Brazil
 Phone: (+61) 32182716
 Email:
 marcus.coelho@agricultura.gov.br

Alternate(s)

Ms Lucianara ANDRADE
 FONSECA
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Delegation of Brazil to
 the Food and Agriculture
 Organization of the United Nations
 Via di Santa Maria dell' Anima 32
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 68307576
 Fax: (+39) 06 68398802
 Email: rebrasfao@itamaraty.gov.br

Ms Erika MANGILI ANDRE
 Technical Assistant
 Ministry of Agriculture, Livestock
 and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D
 - Brasília/DF - CEP: 70.043-900,
 Brazil
 Phone: (+61) 32182943
 Email:
 erika.mangili@agricultura.gov.br

Ms Mariana TEIXEIRA
 FILIPPETTI
 Plant Quarantine Coordinator
 Ministry of Agriculture, Livestock
 and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D
 - Brasília/DF - CEP: 70.043-900,
 Brazil
 Phone: (+61) 32182258
 Email:
 mariana.teixeira@agricultura.gov.br

BULGARIA - BULGARIE

Representative

Mr Petio PETEV
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the
 Republic
 of Bulgaria to FAO
 Via Pietro Paolo Rubens, 21
 00197 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 3224640
 Email: bg_fao@bulemb.it

Ms Mariya TOMALIEVA-
 TODOROVA
 Chief Expert
 Plant Protection & Quality Control
 of Fresh Fruits and Vegetables
 Directorate
 Bulgarian Food Safety Agency
 Phone: (+359) 2 9173739
 Email: m.tomalieva@bfsa.bg/
 fsk@bfsa.bg

Ms Antoaneta GINOVA
 Second Secretary
 Agriculture & Fishery Sector
 Permanent Representation of
 Bulgaria to the European Union
 Brussels, Belgium
 Phone: (+39) 06 3224640
 Email: antoaneta.ginova@bg-
 permrep.eu

Ms Doroteya CHAVDAROVA
 Chief Inspector
 Plant Protection Unit, Regional Food
 Safety Directorate
 Plovdiv, Bulgaria
 Phone: (+359) 889767656
 Email: d_chavdarova@bfsa.bf

Mr Guido SALA CHIRI
 Political Administrator
 Council of the European Union -
 General Secretariat
 Directorate General B Agriculture,
 Fisheries, Social Affairs and Health
 Directorate 2 Fisheries, Food Chain
 and Veterinary Questions
 Unit B Veterinary and Plant Health
 Questions, Food Chain, Forestry
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels, Belgium
 Phone: (+32) 2 2815734
 Email: guido.salachiri@consilium.eu
 ropa.eu

BURKINA FASO

Représentant

Mme Mariam SOME DAMOUE
 Ingénieur d'Agriculture
 Chargée du contrôle phytosanitaire
 Direction de la Protection des
 Végétaux et du Conditionnement
 01 B.P. 5362 Ouagadougou, Burkina
 Faso
 Phone: (+226) 25361915/70278524
 Email: mariamsome@yahoo.fr

Suppléant(s)

Mme Alice Gisele SIDIBE ANAGO
 Conseillère
 Représentante permanente adjointe
 auprès de la FAO
 Ambassade du Burkina Faso
 Via XX Settembre, 86
 00187 Rome, Italie
 Phone: (+39) 06 42010611
 Email: ambabf.roma@tin.it

BURUNDI

M. Eliakim SAKAYOYA
 Direction de la Protection des
 Végétaux
 Ministère de l'Agriculture et de
 l'Elevage
 B.P. 114 Gitega, Burundi
 Phone: (+257) 22402036/ (+257)
 79976214
 Fax: (+257) 22402104
 Email:
 esakayoya@gmail.com/sakayoyaelia
 kim@yahoo.fr

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Op PICH
 Deputy Director
 Department of Plant Protection,
 Sanitary and Phytosanitary
 General Directorate of Agriculture
 Phone: (+855) 12 17 152
 Email: oppich1970@gmail.com

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Représentant

M. Charles Shey NYING
 Directeur de la Réglementation et du
 Contrôle de la Qualité des Intrants et
 Produits Agricoles
 Ministère de l'Agriculture et du
 Développement Rural
 P.O. Box 1639
 Yaoundé, Cameroun

Suppléant(s)

M. MOUNGUI MEDI
Deuxième Conseiller
Représentant Permanent Adjoint
auprès de la FAO
Ambassade de la République du
Cameroun
Viale Regina Margherita 42
00198 Rome, Italie
Phone: (+39) 06 44232313
Email:
segreteriaambacam@virgilio.it

M. Ekata MVONDO
Chef du Poste phytosanitaire
Port de Douala
Email: ekatamvondo@yahoo.fr

CANADA - CANADÁ

Representative

Mr Gregory WOLFF
Director
Phytosanitary Division
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Email: greg.wolff@inspection.gc.ca

Alternate(s)

Ms Marie-Claude FOREST
National Manager and International
Standards Adviser
Phytosanitary Division
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Phone: (+1) 613 773 7235
Email: marie-
claudette.forest@inspection.gc.ca

Mr Mark BURGHAM
Executive Director
International Affairs and Market
Access Directorate
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale RD
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Email:
mark.burgham@inspection.gc.ca

Mr Rajesh RAMARATHNAM
Senior Specialist, International
Phytosanitary Standards
Phytosanitary Division
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Email:
rajesh.ramarathnam@inspection.gc.ca

Mr Dominique PELLETIER
Senior International Plant Standards
Officer
Phytosanitary Division
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale RD
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Phone: (+1) 6137736492
Email:
dominique.pelletier@inspection.gc.ca

Ms Jennifer FELLOWS
Alternate Permanent Representative
to FAO
Permanent Mission of Canada to the
Food and Agriculture Agencies of
the U.N.
Via Zara 30
00198 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 85 444 3601
Email:
jennifer.fellows@international.gc.ca

CHILE - CHILI

Representante

Sr. Rodrigo ASTETE ROCHA
Jefe
División de Protección Agrícola y
Forestal del Servicio Agrícola y
Ganadero
Ministerio de Agricultura
Av. Presidente Bulnes 140
Santiago de Chile, Chile
Phone: (+56) 2 23451201
Fax: (+56) 2 23451203
Email: rodrigo.astete@sag.gob.cl

Suplente(s)

Sra. Tamara VILLANUEVA
Primer Secretario
Representante Alterno ante la FAO
Embajada de Chile
Viale Liegi 21
00198 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 844091
Fax: (+39) 06 8841452

Sr. Marco MUÑOZ FUENZALIDA
Jefe
Departamento Sanidad Vegetal del
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Av. Bulnes 140, 3° Piso
Santiago de Chile, Chile
Phone: (+56) 223451201/ (+56)
993263535
Email: marco.munoz@sag.gob.cl

Sr. Alvaro SEPÚLVEDA
Encargado Temas Agrícolas
Multilaterales DPAF
División Protección Agrícola y
Forestal
Servicio Agrícola y Ganadero
Av. Presidente Bulnes 140
Santiago de Chile, Chile
Phone: (+56) 2 2345 1454
Email: alvaro.sepulveda@sag.gob.cl

Sra. Margarita VIGNEAUX
Asesora Asuntos Multilaterales
Mision Permanente ante la FAO
Embajada de Chile
Viale Liegi 21
00198 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 844091
Fax: (+39) 06 8841452
Email: mvigneaux@minrel.gov.cl

Sr. Fernando AYALA
Embajador
Representante Permanente ante la
FAO
Embajada de la República de Chile
Viale Liegi, 21
00198 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 844091
Email: fpratiko@minrel.gob.cl

CHINA - CHINE

Representative

Mr Wang FUXIANG
Deputy Director
National Agri-Tech
Extension and Service Center
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
Beijing 100714, China
Phone: (+86) 1013701330221
Email: wangfuxiang@agri.gov.cn

Alternate(s)

Mr Minghui NING
Director
Plant Protection and Quarantine
Division
Crop Production Department
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
11 Nongzhanguannanli
Beijing 100025, China

Mr Fan SHU
Division Consultant
Financial and Accounting Division
Department of Financial
Ministry of Agriculture
No.11 Nongzhanguan Nanli,
Beijing, 100125, China

Mr Xiaodong FENG
Deputy Director
Plant Quarantine Division
National Agro-Tech Extension and
Service Centre
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
No.20 Mai Zi Dian Street
Beijing, China
Email: fengxdong@agri.gov.cn

Mr Yong ZHU
First Secretary, Ministry of Foreign
Affairs, the People's Republic of
China
No.2, Chaoyangmen Nandajie,
Chaoyang District
Beijing, China

Ms Shuang QIU
Principal Staff Member
Department of Afforestation and
Greening
State Forestry Administration
No.18 Hepingli dongjie,
Beijing 100714, China
Phone: (+86) 10 84238513
Email: xiaozhuzhu0733@sina.cn

Mr Clive Siu-Ki LAU
Senior Agricultural Officer
Agriculture, Fisheries and
Conservation Department
The Government of the Hong Kong
Special Administrative Region
Rm 627, Cheung Sha Wan
Government Offices
303 Cheung Sha Wan Road
Kowloon, Hong Kong
Phone: (+852) 21507039
Fax: (+852) 21520319
Email: clive_sk_lau@afcd.gov.hk

Ms Yu Fen CHEN
Director
Civic and Municipal Affairs Bureau
Seac Pai Van Park, Coloane
Macao, China

Mr Quan AN
Deputy Division Director of CICOS
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
11 Nongzhanguannanli
Beijing 100025, China
Email: anquan@agri.gov.cn

Mr Huijie HOU
Project Officer of Agriculture
Department
Ministry of Finance
Sanlihe, Xicheng District
Beijing 100820, China

Ms Xiaoxia WU
Deputy Division Director of DIC
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
11 Nongzhanguannanli
Beijing 100025 China

COLOMBIA - COLOMBIE

Representante

Sr. Emilio AREVALO
PEÑARANDA
Director Técnico de Epidemiología
Vigilancia Sanitaria del Instituto
Colombiano Agropecuario (ICA)
Bogotá, Colombia
Phone: (+57) 13323767
Email: emilio.arevalo@ica.gov.co

COMOROS - COMORES - COMORAS

Représentant

M. Issimaila MOHAMED
Directeur Adjoint des Stratégies
Agricoles et de l'Élevage et point de
contact de la CIPV

Suppléant(s)

M. Ahamada DJOUBEIRE
Technicien de l'Institut National de
Recherche pour l'Agriculture, la
Pêche et l'Environnement

CONGO

Représentant

Mme Alphonsine LOUHOUARI
 TOKOZABA
 Chef de Service de la Protection des
 Végétaux
 Point de Contact Officiel de la CIPV
 Ministère de l'Agriculture et de
 l'Élevage (MAE)
 6, rue Louis Tréchet
 B.P. 2453 Brazzaville, Congo
 Phone: (+242) 04 005 5705
 Email: louhouari@yahoo.fr

Mr Marc MANKOUSSOU
 Conseiller
 Représentation Permanente de la
 République du Congo auprès des
 Institutions des Nations Unies pour
 l'Alimentation et l'Agriculture
 (OAA, PAM, FIDA)
 Corso del Rinascimento, 52
 00186 Rome, Italy

**COOK ISLANDS - ÎLES COOK - ISLAS
 COOK**

Representative

Mr Ngatoko Ta NGATOKO
 Director
 IPPC Official Contact Point
 Biosecurity Service
 Ministry of Agriculture
 P.O.Box 96
 Rarotonga, Cook Islands
 Phone: (+682) 28711
 Fax: (+682) 21881
 Email: nngatoko@agriculture.gov.ck

COSTA RICA

Representante

Sr. Marco Vinicio VARGAS
 PEREIRA
 Embajador
 Representante Permanente ante la
 FAO
 Misión Permanente de Costa Rica
 ante los organismos de Naciones
 Unidas con sede en Roma
 Via Alberico II, 33 Int. 12
 00193 Roma, Italy
 Phone: (+39) 06 80660390
 Email: miscr-fao@ree.go.cr

Suplente(s)

Sr. Gerardo Alberto CASTRO
 SALAZAR
 Jefe de la Unidad de Asuntos
 Jurídicos
 Servicio Fitosanitario del Estado
 Ministerio de Agricultura y
 Ganadería
 San José, Costa Rica
 Email: gcastro@sfe.go.cr

Sr. Luis Fernando CECILIANO
 PIEDRA
 Consejero
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Misión Permanente de Costa Rica
 ante los organismos de Naciones
 Unidas con sede en Roma
 Via Alberico II, 33 Int. 12
 00193 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 80660390
 Email: miscr-fao@ree.go.cr

Sr. Hernando MORERA
 GONZALEZ
 Analista de Riesgo de Plagas
 Servicio Fitosanitario del Estado
 Ministerio de Agricultura y
 Ganadería
 San José, Costa Rica
 Email: hmorera@sfe.go.cr

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Representative

Ms Ksenija BISTROVIC
 Directorate of Food and
 Phytosanitary Policy
 Department for Plant Health
 Ministry of Agriculture
 Phone: (+385) 1 6109 126
 Email: ksenija.bistrovic@mps.hr

CUBA

Representante

Sr. Jose Carlos RODRIGUEZ RUIZ
 Embajador
 Representante Permanente ante la
 FAO
 Via Licinia 7
 00153, Roma, Italia
 Phone: (+39) 06571724222
 Fax: (+39) 065745445
 Email: embajada@ecuitalia.it

Sr. Gilberto Hilario DIAZ LOPEZ
 Director De Sanidad Vegetal
 Ministerio de Agricultura
 Ayuntamiento No. 231
 Plaza de la Revolución
 La Habana, Cuba
 Phone: (+537) 8791 339
 Fax: (+537) 8703 277
 Email: direccion@sanidadvegetal.cu

Suplente(s)

Sra. Rebeca CUTIE CANCINO
 Consejera
 Representante Permanente Adjunta
 ante la FAO
 Via Licini, 7
 00153, Roma, Italia
 Phone: (+39) 06571724304
 Fax: 065745445
 Email: adjuntocuba@ecuitalia.it

Sra. Ileana Dolores HERRERA
 CARRICARTE
 Especialista
 Centro Nacional Sanidad Vegetal
 Ministerio de Agricultura
 Ayuntamiento No. 231
 Plaza de la Revolución
 La Habana, Cuba
 Phone: (+53) 78815089
 Fax: (+53) 78703277
 Email:
 r.internacionales@sanidadvegetal.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Mr George POULIDES
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Cyprus
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 6865758
 Email: faoprcyp@tin.it

Mr Ellinas SPYRIDON
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Cyprus
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 6865758
 Email: faoprcyp@tin.it

CZECHIA - TCHÉQUIE - CHEQUIA

Representative

Mr Michal HNIZDIL
 Director of Section of Plant Health
 Care
 Central Institute for Supervising and
 Testing in Agriculture
 Zemedelska 1752/1a
 61300 Brno, Czechia
 Email: michal.hnizdil@ukzuz.cz

CÔTE D'IVOIRE

Représentant

M. Gnénéyéri SILUE
 Representative NPPO Cote d'Ivoire
 Directeur de la Protection des
 Végétaux
 Ministère de l'Agriculture
 B.P. V7 Abidjan, Côte d'Ivoire
 Phone: (+225) 08526152
 Fax: (+225) 20222260
 Email: gnesilue54@gmail.com

Suppléant(s)

M. Kouamé KANGA
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Représentation permanente de la
 République de Côte d'Ivoire auprès
 de la FAO, du FIDA et du PAM
 Via di Santa Costanza 21
 00198 Rome, Italie
 Phone: (+39) 0644258249
 Fax: (+39) 06 44 11 85 42
 Email: cotedivoirerep@yahoo.com

M. Eloi Victor KAMBOU
 Représentation permanente de la
 République de Côte d'Ivoire auprès
 de la FAO, du FIDA et du PAM
 Via di Santa Constanza 21, int 14
 00198 Rome, Italie
 Phone: (+39) 06 44258249
 Email: cotedivoirerep@yahoo.com

M. Lucien KOUAME KONAN
 Inspecteur
 Ministère de l'Agriculture
 B.P. V7 Abidjan, Côte d'Ivoire
 Phone: (+225) 07 903754
 Fax: (+225) 20 212032
 Email: l_kouame@yahoo.fr

M. Seydou CISSÉ

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la
FAO

Représentation permanente de la
 République de Côte d'Ivoire auprès
 de la FAO, du FIDA et du PAM
 Via di Santa Costanza 21
 00198 Roma, Italie
 Phone: (+39) 06 44 25 82 49
 Fax: (+39) 06 44 11 85 42
 Email: cotedivoirerep@yahoo.com

Mme Wroly Danielle SEPE NEE
SERVY

Conseillère

Représentante permanente
 suppléante auprès de la FAO
 Représentation permanente de la
 République de Côte d'Ivoire auprès
 de la FAO, du FIDA et du PAM
 Via di Santa Constanza 21, int 14
 00198 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 44258249
 Email: cotedivoirerep@yahoo.com

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
 CONGO - RÉPUBLIQUE
 DÉMOCRATIQUE DU CONGO -
 REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL
 CONGO**

Représentant

M. Damas MAMBA MAMBA
 Chef de Division de la Protection
 des Végétaux
 Point de Contact Officiel de la CIPV
 Ministère de l'Agriculture, de la
 Peche et de l' Elevage
 Croisement Boulevard du 30 juin et
 Avenue Batetela
 Commune de la Gombe Kinshasa
 Ville de Kinshasa, The Democratic
 Republic of the Congo
 Phone: (+243) 812959330
 Email: damasmamba@yahoo.fr

**DENMARK - DANEMARK -
DINAMARCA**

Representative

Ms Lise Kjærgaard STEFFENSEN
Academic Officer
Danish Agricultural Agency
Ministry for Environment and Food
Landbrugsstyrelsen
Nyropsgade 30
1780
København V, Denmark
Phone: (+45) 61 88 78 96
Email: likste@lbst.dk

DOMINICA - DOMINIQUE

Mr Ryan Lucas ANSELM
Botanical Gardens
Roseau, Dominica
Phone: (+767) 2663803
Email: anselmr@dominica.gov.dm;
rlanselm@gmail.com

**DOMINICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPÚBLICA DOMINICANA**

Representante

Sr. Mario ARVELO CAAMAÑO
Embajador
Representante Permanente ante la
FAO
Representación Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma, Italia
Phone: (+39) 380 2504006
Email: embajador@rdroma.org

Suplente(s)

Sra. Julia VICIOSO VARELAS
Ministra Consejera
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Representación Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma, Italia
Phone: (+39) 338 9899634
Email: julia.vicioso@rdroma.org

Sra. Diana INFANTE QUINONES
Consejera
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Representación Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma, Italia
Phone: (+39) 380 2504006
Email:
marialaureano313@gmail.com

Sra. Liudmila KUZMICHEVA
Consejera
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Representación Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma, Italia

ECUADOR - ÉQUATEUR

Representante

Sr. Milton Fernando CABEZAS
GUERRERO
Director Ejecutivo
Agencia de Regulación y Control
Fito y Zoonosanitaria

Suplente(s)

Sra. Diana Carolina ARMENDARIZ
ABRIL
Analista de Relaciones
Internacionales
Agencia de Regulación y Control
Fito y Zoonosanitaria

Sra. Jhenny Marlene CAYAMBE
TERÁN
Coordinadora General de Sanidad
Vegetal
Agencia de Regulación y Control
Fito y Zoonosaria

Sr. Edison Paul VALLEJO
MADRID
Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República del
Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 89672820
Email: mecuroma@ecuador.it

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Representative

Mr Ahmed KAMAL EL-ATTAR
Head of Central Administration of
Plant Quarantine
Ministry of Agriculture and Land
Reclamation, Egypt
1 Nadi El-said st., Dokki
Giza, Egypt
Phone: (+20) 100 660 2373
Email: ippc@capq.gov.eg

EL SALVADOR

Representante

Sr. Douglas Ernesto ESCOBAR
VASQUEZ
Director de la Dirección General de
Sanidad Vegetal
Punto de Contacto Oficial de la
CIPF
Final 1a. Avenida Norte y 13 Calle
Oriente
Avenida Manuel Gallardo
Santa Tecla, El Salvador
Phone: (+503) 2202 0835
Fax: (+503) 2534 9911
Email: douglas.escobar@mag.gob.sv

Sra Maria Abelina TORRES DE
MEILLIEZ
Ministra Consejera
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República de El
Salvador
Via Gualtierio Castellini, 13
00197 Roma, Italia
Phone: (+39) 06 8076605
Email: embajadaroma@tiscali.it

EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Representante

Sra. Cecilia NDONG NCHAMA
Embajadora
Representante Permanente ante la
FAO
Embajada de la República de Guinea
Ecuatorial
Via Bruxelles, 59A
00198 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 8845575
Email: obono.repfao@gmail.com

Sr. Agustin MANANA ELA
ANDEME
Ingeniero Fitopatólogo
Jefe de Sección de Protección
Vegetal
Ministerio de Agricultura y Bosques
Sección de Protección Vegetal
B'N Apdo No. 51 c/Luba
Malabo, Equatorial Guinea
Phone: (+240) 222 246511
Email: elandeme240@igmail.com

Suplente(s)

Sr. Mateo Nsogo NGUERE MICUE
Consejero
Representante Alterno ante la FAO
Embajada de la República de Guinea
Ecuatorial
Via Bruxelles, 59 A
00198 Roma, Italy
Phone: (+39) 06 8845575
Email: mateonsogo@gmail.com

Sra. Mercedes SERICHE WIABUA
 Segunda Secretaria
 Representante Alterno ante la FAO
 Embajada de la República de Guinea
 Ecuatorial
 Via Bruxelles, 59A
 00198 Roma, Italy
 Phone: (+39) 06 8845575
 Email:
 mercedes.seriche@gmail.com

Sr. Cipriano PANADES GARCIA
 Ingeniero Agrónomo

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Representative

Mr Tekleab MESGHENA
 KETEMA
 Director General
 Regulatory Services Department
 Ministry of Agriculture
 Asmara, Eritrea
 Email: tekleabketema@gmail.com

Alternate(s)

Mr Asmerom KIDANE
 TECLEGHIORGHIS
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni, 16
 00187 Rome, Italy
 Phone: (+39) 393512717528
 Email: asmeromk2016@gmail.com

ESTONIA - ESTONIE

Representative

Ms Olga LAVRENTJEVA
 Adviser of the Plant Health
 Department
 Ministry of Rural Affairs
 39/41 Lai Street
 15056 Tallinn, Republic of Estonia
 Phone: (+372) 6256535
 Email: olga.lavrentjeva@agri.ee

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPIÁ

Mr Weldehawariat ASSEFA
 Director General
 Plant Health and Regulatory
 Directorate General, Ministry of
 Agriculture and Natural Resources
 Addis Abeba, Ethiopia
 Phone: (+251) 116462417
 Fax: (+251) 116462311
 Email: hapruassefaze@gmail.com

EUROPEAN UNION (MEMBER ORGANIZATION) - UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - UNIÓN EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Representative

Mr Harry ARIJS
 Deputy Head of Unit - Plant health
 Directorate General for Health and
 Food Safety
 European Commission
 Rue de la Loi
 Brussels, Belgium
 Phone: (+32) 2 2987645
 Email: harry.arijs@ec.europa.eu

Alternate(s)

Mr Roman VAGNER
 Policy Officer - Plant health
 Directorate General for Health and
 Food Safety
 European Commission
 Rue de la Loi, 149
 Brussels, Belgium
 Phone: (+32) 022959664
 Email: roman.vagner@ec.europa.eu

FIJI - FIDJI

Representative

Mr Hillary Joseph KUMWENDA
 Chief Executive Officer
 Biosecurity Authority of Fiji
 Level 3, PNPf Provident Plaza 1,
 Ellery Street
 Suva, Fiji
 Phone: (+679) 331 2512
 Fax: (+679) 3305043
 Email: hkumwenda@baf.com.fj

Alternate(s)

Mr Nitesh DATT
 Chief Plant Protection Officer
 Biosecurity Authority of Fiji
 Level 3, PNPf Provident Plaza 1,
 Ellery Street
 Suva, Fiji
 Phone: (+679) 3312512
 Fax: (+679) 3305043
 Email: ndatt@baf.com.fj

Mr Apaitia Ravaga MACANAWAI
 Director Research
 Ministry of Agriculture
 Suva, Fiji
 Phone: (+679) 3384233
 Email:
 apaitia.macanawai@govenet.gov.fj

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Representative

Mr Ralf LOPIAN
 Senior Advisor International
 Affaires
 IPPC Official Contact Point
 Food Department/ Animal and Plant
 Health Unit
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Mariankatu 23,
 Helsinki, Finland
 Phone: (+358) 295 162329
 Fax: (+358) 9 16052443
 Email: ralf.lopian@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Représentant

M. Alain TRIDON
 Chef du service des actions
 sanitaires en production primaire
 Direction Générale de
 l'Alimentation
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris, France
 Phone: (+33) 1 49 55 54 46
 Email:
 alain.tridon@agriculture.gouv.fr

Suppléant(s)

Mme Delphine BABIN-PELLIARD
 Conseillère agricole et sécurité
 alimentaire
 Représentante Permanente
 Suppléante Auprès de la FAO
 Représentation Permanente de la
 France auprès des Institutions des
 Nations Unies pour l'Alimentation et
 l'Agriculture (OAA, PAM, FIDA)
 Corso del Rinascimento, 52
 00186 Rome, Italie
 Phone: (+39) 06 68405212
 Email: delphine.babin-
 pelliard@diplomatie.gouv.fr

Mme Laurence BOUHOT-DELDUC
 Responsable de la Coordination des
 Activités et du Suivi des Affaires
 Internationales en Santé des
 Végétaux, Bureau de la Santé des
 Végétaux
 Ministère de l'Agriculture, de
 l'Agroalimentaire et de la Forêt
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris, France
 Phone: (+33) 149 55 58 80
 Email: laurence.bouhot-
 delduc@agriculture.gouv.fr

Mme Claire GEROUDET
 Cheffe de l'Unité d'appui aux
 exportateurs
 Mission des Affaires Européennes et
 Internationales
 FranceAgriMer
 12 rue Henri Rol Tanguy 92555
 Montreuil, France
 Phone: (+33) 1 73 30 30 00
 Email:
 claire.geroudet@franceagrimer.fr

M. Jean-Christophe NAUDIN
 Responsable du pôle végétal export
 Mission des affaires européennes et
 internationales
 FranceAgriMer
 12 rue Henri Rol Tanguy 92555
 Montreuil, France
 Phone: (+33) 73 30 30 00
 Email: jean-
 christophe.naudin@franceagrimer.fr

Mme Clara PACHECO
 Adjointe au chef
 du Bureau exportation
 pays tiers
 Ministère de l'agriculture
 Direction Générale de
 l'Alimentation
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris, France
 Phone: (+33) 149554317
 Email:
 clara.pacheco@agriculture.gouv.fr

M. Benjamin PETITEAU
 Chargé de mission
 Unité d'appui aux exportateurs
 Mission des Affaires Européennes et
 Internationales
 FranceAgriMer
 12 rue Henri Rol Tanguy 92555
 Montreuil, France
 Phone: (+ 33) 1 73 30 30 00
 Email:
 benjamin.petiteau@franceagrimer.fr

Mme Aline VINCK
 Expert National Réglementation
 Phytosanitaire à l'Exportation
 Ministère de l'Agriculture
 Direction Générale de
 l'Alimentation
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris, France
 Phone: (+33) 1 49 55 58 80
 Email:
 aline.vinck@agriculture.gouv.fr

GAMBIA - GAMBIE

Representative

Mr Landing SONKO
 Director
 Plant Protection Services and IPPC
 Focal Point
 Ministry of Agriculture
 Email: sonkokebba@gmail.com

Alternate(s)

Mr Sariyang M.K. JOBARTEH
 Ag. Director General
 Department of Agriculture
 Cape Point, Bakau
 Email: sariyangmkj@gmail.com

GEORGIA - GÉORGIE

Representative

Mr Zurab CHEKURASHVILI
 LEPL
 Head of National Food Agency
 Georgia

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Alternate(s)

Ms Christine HERMENING
 Plant Health Department
 Federal Ministry for Food and
 Agriculture
 Rochusstr. 1
 D 53123
 Bonn, Germany
 Phone: (+49) 228 99 529 4484
 Email: 513@bmel.bund.de

GHANA

Representative

Ms Felicia ANSAH-AMPROFI
 Director
 National Plant Protection
 Organization (NPPO)
 Ministry of Food and Agriculture
 P.O.Box M37
 Accra, Ghana
 Phone: (+233) 244951912
 Email: fampronge@yahoo.com

Alternate(s)

Mr Nii QUAYE-KUMAH
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Ghana
 Via Ostriana, 4
 00199 Rome, Italy
 Phone: (+39) 3890165333
 Email: nii.quaye.kumah@gmail.com

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Representative

Ms Annoula MAVRIDOU
 Head of the National Plant
 Protection Organization (NPPO)
 Hellenic Ministry of Rural
 Development and Food
 150, Syggrou Aven. 17671
 Athens, Greece
 Phone: (+30) 210 9287221
 Email: amavridou@minagric.gr

Alternate(s)

Ms Stavroula IOANNIDOU
 Regulatory Expert on Plant Health
 Hellenic Ministry of Rural
 Development and Food
 150, Syggrou Aven. 17671
 Athens, Greece
 Phone: (+30) 210 9287133
 Email: stioannidou@minagric.gr

Mr Christos ARAMPATZIS
 Head of the Department of
 Phytosanitary Control
 Hellenic Ministry of Rural
 Development and Food
 150, Syggrou Aven. 17671
 Athens, Greece
 Phone: (+30) 210 9287235
 Email: charampatzis@minagric.gr

GUATEMALA

Representante

Sra. Sylvia WOHLERS DE MEIE
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de la República de
 Guatemala
 Via Giambattista Vico, 20
 00196 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 36381143
 Email: swohlers@minex.gob.gt

GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU

Représentant

Mr Luis Antonio TAVARES
 Chef de la Division de Contrôle
 Phytosanitaire
 Point de Contact Officiel de la CIPV
 Ministère de l'Agriculture
 MADR / DSPV.Box 844
 Guinée-Bissau
 Phone: (+245) 663 82 08/5547553
 Email:
 luistavares@1954@gmail.com

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Representative

Mr Lajos SZABÓ
 Senior Adviser
 Ministry of Agriculture
 Department of Food Chain Control,
 Unit of Plant and Soil Protection
 Kossuth tér 11
 1055 Budapest, Hungary
 Phone: (+36) 1 79 53 792
 Fax: (+36)1 795 00 94
 Email: lajos.szabo@fm.gov.hu

INDIA - INDE

Representative

Mr Devdutt Kumar SHARMA
 Plant Protection Advisor
 Directorate of Plant Protection,
 Quarantine and Storage
 Ministry of Agriculture & Farmer's
 Welfare
 Faridabad (Haryana) 121001
 New Delhi, India
 Phone: (+91) 129 2413985
 Fax: (+91) 129 2412125
 Email: ppa@nic.in

Mr H.K SUANTHANG
 Director (IC)
 Department of Agriculture,
 Cooperation & Farmer's Welfare
 Krishi Bhawan
 New Delhi, India
 Email: hk.suanthang@nic.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Representative

Ms Banun HARPINI
 Center for Plant Quarantine and
 Biosafety
 Indonesia Agricultural Quarantine
 Agency
 Ministry of Agriculture
 Building 5, 5th floor, Room 508
 Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan
 Jakarta, Indonesia
 Phone: (+62)217816482
 Fax: (+62)217816482
 Email: banun234@yahoo.com

Alternate(s)

Mr Antarjo DIKIN
 Center for Plant Quarantine and
 Biosafety
 Indonesia Agricultural Quarantine
 Agency
 Ministry of Agriculture
 Building 5, 5th floor, Room 508
 Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan
 Jakarta, Indonesia
 Phone: (+62)217816482
 Fax: (+62)217816482
 Email: antarjo.dikin@yahoo.com

Mr Yusral TAHIR
 Agricultural Attachè
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of
 Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome, Italy
 Phone: (+39)064200911
 Fax: (+39)064880280
 Email:
 indorom@indonesianembassy.it

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN
(REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Representative

Mr Mohammed Hossein EMADI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the
Islamic Republic of Iran to FAO
Via Aventina, 8
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 5754493
Email: secretary1@iranrepfao.org

Alternate(s)

Mr Shahin GHORASHIZADEH
Chargé d'affaires
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the
Islamic Republic of Iran to FAO
Via Aventina, 8
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 5754493
Email: secretary1@iranrepfao.org

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Representative

Mr Barry DELANY
Chief Plant Health Officer
Horticulture and Plant Health
Division
Department of Agriculture Food and
the Marine
Backwston Campus
Celbridge Co.
Kildare, Ireland
Phone: (+35) 315058759
Email:
barry.delany@agriculture.gov.ie

ISRAEL - ISRAËL

Representative

Mr Abed GERA
Director
Plant Protection and Inspection
Services
Ministry of Agriculture
P.O. Box 30, Beit Dagan
Beit Dagan 50250
5 Inland Fisheries
Phone: (+972) 3 9485800
Email: mankal@moag.gov.il

Alternate(s)

Mr David OPATOWSKI
Minister Counsellor Agricultural
Affairs
Ministry of Agriculture
P.O. Box 30, Beit Dagan
Beit Dagan 50250
5 Inland Fisheries
Phone: (+972) 3 9485800
Email: mankal@moag.gov.il

ITALY - ITALIE - ITALIA

Representative

Mr Bruno Caio FARAGLIA
Director of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651 4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Mr Federico SORGONI
Official of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651 4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Alternate(s)

Ms Lina CAMPUS
Official of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651 4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Mr Alessandro CASANO
Official of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651 4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Mr Carlo Francesco CESARONI
Official of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651 4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Mr Michele GHEZZI
Official of the Central Phytosanitary
Office MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651/4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Mr Ciro IMPAGNATIELLO
Officials of the International
Relationships and SCA Office
MiPAAF
Ministry of Agriculture, Food and
Forestry
Permanent Representation of the
Republic of Italy to FAO
Palazzo della Farnesina, Piazzale
della Farnesina, 1
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 46651/4824702
Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Ms Elisabetta LANZELLOTTO
 Officials of the International
 Relationships and SCA Office
 MiPAAF
 Ministry of Agriculture, Food and
 Forestry
 Permanent Representation of the
 Republic of Italy to FAO
 Palazzo della Farnesina, Piazzale
 della Farnesina, 1
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 46651/4824702
 Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Ms Sabrina PINTUS
 Official of the Central Phytosanitary
 Office MiPAAF
 Ministry of Agriculture, Food and
 Forestry
 Permanent Representation of the
 Republic of Italy to FAO
 Palazzo della Farnesina, Piazzale
 della Farnesina, 1
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 46651 4824702
 Email: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Representative

Ms Sanniel WILSON
 Chief Plant Quarantine Officer
 Ministry of Industry, Commerce,
 Agriculture and Fisheries
 193 Old Hope Road
 Kingston, Jamaica
 Phone: (+1876) 2797687/9776401
 Email: sswilson@micaf.gov.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Representative

Mr Yukio YOKOI
 Director
 Research Division
 Yokohama Plant Protection Station
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-16-10 Shin-yamashita, Naka-ku
 Yokohama, 282-0004, Japan
 Phone: (+81) 456228692
 Email: yokoiy@pps.maff.go.jp

Alternate(s)

Ms Natsumi YAMADA
 Section Chief
 International Affairs Office, Plant
 Protection Division, Food Safety and
 Customer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kaumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo, 100-8950, Japan
 Phone: (+81) 3 35028111
 Email:
 natsumi_yamada740@maff.go.jp

Mr Takashi MISUMI

Deputy Director
 International Affairs Office
 Plant Protection Division
 Food Safety and Consumers Affairs
 Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950, Japan
 Phone: (+81) 3 35028111
 Email:
 takashi_misumi650@maff.go.jp

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Representative

Mr Almabek MARS
Deputy Chairman
State Inspection Committee
Ministry of Agriculture
36 Kenesary str.
473000 Astana, Kazakhstan
Phone: (+7) 7172555855
Email: mars.a@minagri.gov.kz

KENYA

Representative

Ms Esther KIMANI
Managing Director
Kenya Plant Health Inspectorate
Service (KEPHIS)

Alternate(s)

Ms Hellen Chepngeno LANGAT
Senior Inspector
Technical Personal Assistant to the
Managing Director
Kenya Plant Health Inspectorate
Service (KEPHIS)
P.O. Box 49592
00100 GPO Nairobi, Kenya
Phone: (+254) 020 3536171/2
Email: hmwarey@kephis.org

KUWAIT - KOWEÏT

Representative

Mr Yousef JUHAIL
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation to FAO
Via della Fonte di Fauno, 26
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 5754598
Email: juhail@hotmail.com

Alternate(s)

Mr Salah AL BAZZAZ
Technical Advisor
Permanent Representation to FAO
Via della Fonte di Fauno, 26
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 5754598
Email: mc8975@mclink.it

Ms Manar AL SABAH
Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Permanent Representation to FAO
Via della Fonte di Fauno, 26
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 5754598
Email: mc8975@mclink.it

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC - RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO -
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA
POPULAR LAO**

Mr Phithaksoun SIRIPHONH
Director of the Plant Protection
Center
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Lane Xang Avenue, P.O Box 811
Vientiane Capital
Email: syriphonh@gmail.com

Mr Phommasak SITTHIPHONE
Head of Administration and Internal
Cooperation Unit
Plant Protection Centre
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Km 13, Thadeau Rd. Salakham
Village
Hadsayfong District,
Vientiane, Lao PDR
Phone: (+856) 21 812164
Email: psitthiphone@yahoo.com

Mr Khanxay SOMCHINDA
Deputy Director
Plant Protection Center
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Lane Xang Avenue, P.O Box 811
Vientiane, Lao PDR
Phone: (+856) 21412342
Email:
dic.multilateral.cooperation@gmail.com

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Representative

Ms Kristine LIFANOVA
Director of State Plant Protection
Service
Lielvardes str. 36, LV 1006
Riga, Latvia
Phone: (+371) 67027098
Fax: (+371) 67027302
Email:
kristine.lifanova@vaad.gov.lv

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Représentant

Ms Sylvana GERGES
Head of Plant Protection Service
Ministry of Agriculture
Rue des Ambassades
Bir Hassan, Henri Chehab Caserne
Beyrouth, Lebanon
Phone: (+961) 1 849 639/3810377

Suppléant(s)

Mr Youssef AL MASRI
Head of Plant Protection Department
IPPC Contact Point
Ministry of Agriculture
Rue des Ambassades
Bir Hassan, Henri Chehab Caserne
Beyrouth, Lebanon
Phone: (+961) 3 957 482

LIBERIA - LIBÉRIA

Representative

Mr Augustus B. G. FAHNBULLEH
Director NPPO
Plant and Animal Quarantine
Services
IPPC Contact Point
Ministry of Agriculture
Gardnersville, Monrovia

Mr Haruna-Rashid KROMAH
Second Secretary
Alternate Representative to FAO
Embassy of the Republic of Liberia
Piazzale delle Medaglie d'Oro, 7
00136 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 35453399
Email:
ambaliberia.roma@gmail.com

LIBYA - LIBYE - LIBIA

Representative

Mr Ali Amin KAFU
Advisor in Phytosanitary Control
IPPC Contact Point
Ministry of Agriculture, Animal and
Marine Wealth
Tripoli, Libya
Phone: (+218) 925022980
Email: benkafu@yahoo.com

Mr Esam Omar BENZITUN
Counsellor at the Ministry of
Foreign Affairs
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Tripoli, Libya
Phone: (+218)
925158027/915158027
Email: esamzituon@yahoo.com

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Representative

Mr Sergejus FEDOTOVAS
 Director of the State Plant Service
 Ministry of Agriculture
 Gedimino Av.19 LT-01103
 Vilnius, Lithuania
 Phone: (+370) 5 237 5631
 Fax: (+370) 5 273 0233
 Email:
 sergejus.fedotovas@vatzum.lt

MADAGASCAR

Représentant

Mme Saholy RAMILIARIJAONA
 Directeur de la Protection des
 Végétaux
 Madagascar

M. Lucien RANARIVELO
 Directeur Général de l'Agriculture
 Madagascar

Suppléant(s)

M. Suzelin RATOHIARIJAONA
 RAKOTOARISOLO
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République de
 Madagascar
 Via Riccardo Zandonai, 84/A
 00194 Rome, Italie
 Phone: (+39) 06 66620089
 Email: ambamad@hotmail.com

MALAWI

Representative

Mr David KAMANGIRA
 Senior Deputy Director of
 Agricultural Research Services and
 IPPC Contact Point
 Department of Agricultural Research
 Services
 Ministry of Agriculture, Irrigation
 and Water Development
 P.O.Box 30779
 Lilongwe 3, Malawi
 Phone: (+265) 999122199
 Email:
 davidkamangira1@gmail.com

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Representative

Mr Ahmad Kamil MOHD YUNUS
 Director of Plant Biosecurity
 Division
 Department of Agriculture
 Aras 7-17, Wisma Tani, No. 30
 Persiaran Perdana, Persint 4,
 Pusat Pentadbiran Kerajaan
 Persekutuan, 62624
 Putrajaya, Malaysia
 Phone: (+03) 20301400/1401
 Email: kamilyunus@yahoo.com.ny

Alternate(s)

Mr Muhammad Suhail
 MUHAMMAD
 Assistant Agriculture Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 8415808/8419296
 Fax: (+39) 06 8555040
 Email:
 agrimoa.rome@ambasciatamalaysia.
 it

MALI - MALÍ

Représentant

M. Bruno MAIGA
Ambassadeur
Représentante permanente auprès de
la FAO
Ambassade de la République du
Mali
Via delle Cave Fiscali, 21
00141 Rome, Italie
Phone: (+39) 0644254068
Fax: (+39) 0644254029
Email: amb.malirome@tiscalinet.it

M. Mamadou SOGODOGO
Premier Conseiller
Représentante permanente
suppléante auprès de la FAO
Ambassade de la République du
Mali
Via delle Cave Fiscali, 21
00141 Rome, Italie
Phone: (+39) 06 44254068
Email: amb.malirome@tiscalinet.it

M. Demba DIALLO
Directeur General de l'Office de la
Protection des Végétaux
Phone: (+223) 76339198
Fax: (+223) 20 22 48 12
Email: demba.diallom@gmail.com

Suppléant(s)

Mme Halimatou TRAORE KONE
Deuxième Conseiller
Représentante permanente
suppléante auprès de la FAO
Ambassade de la République du
Mali
Via delle Cave Fiscali, 21
00141 Rome, Italie
Phone: (+39)0644254068
Fax: (+39)06 44254029
Email: amb.malirome@tiscalinet.it

MALTA - MALTE

Representative

Ms Marica GATT
Director General
Veterinary and Phytosanitary
Regulation Division
Ministry for the Environment,
Sustainable Development and
Climate Change
Abattoir Street, Albertown
Marsa, Malta
Phone: (+356) 22925222
Email: marica.gatt@gov.mt

Alternate(s)

Ms Melanie CAMILLERI
Research Scientific Officer
Plant Protection Directorate
Ministry for the Environment,
Sustainable Development and
Climate Change
Plant Biotechnology Centre
Annibale Precci Street, 1915
Lija, Malta
Phone: (+356) 22926544
Email: melanie.d.camilleri@gov.mt

Ms Vanessa FRAZIER
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Malta
Lungotevere Marzio, 12
00186 Rome, Italy
Phone: (+39)06 6879990/47
Fax: (+39)06 6892687
Email: malta-un.rome@gov.mt

Mr Mauro SAMMUT
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Malta
Lungotevere Marzio, 12
00186 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 6879990/47

Mr Ivan VASSALLO
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Malta
 Lungotevere Marzio, 12
 00186 Rome, Italy
 Phone: (+39) 3286726829
 Fax: (+39)066892687
 Email: ivan.a.vassallo@gov.mt

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Representante

Sr. Mario ARRIOLA WOOG
 Embajador
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Misión Permanente de México ante
 las Agencias de la Organización de
 las Naciones Unidas
 Via Bartolomeo Eustachio 15
 00161 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 441606220
 Email: marriola@sre.gob.mx

Sra. Martha BARCENA COQUI
 Embajadora
 Representante Permanente ante la
 FAO
 Misión Permanente de México ante
 las Agencias de la Organización de
 las Naciones Unidas
 Via Bartolomeo Eustachio 15
 00161 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 441606220
 Email: mbarcena@sre.gob.mx

Sr. Francisco Javier TRUJILLO
 ARRIAGA
 Director General de Sanidad Vegetal
 Punto de Contacto Oficial de la
 CIPF
 Servicio Nacional de Sanidad,
 Inocuidad y Calidad
 Agroalimentaria
 Sagarpa, Mexico
 Phone: (+52) 55 59051000
 Email: trujillo@senasica.gob.mx

Suplente(s)

Sra. Maria de los Angeles GOMEZ
 AGUILAR
 Secretaria
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Misión Permanente de México ante
 las Agencias de la Organización de
 las Naciones Unidas
 Via Bartolomeo Eustachio 15
 00161 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 441606220
 Email: mision.italia@sre.gob.mx

Sr. Rene HERNANDEZ RUIZ
 Director de Proyectos y Desarrollo
 Institucional
 Servicio Nacional de Sanidad,
 Inocuidad y Calidad
 Agroalimentaria
 Sagarpa, Mexico

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Représentant

M. Jamila WADJINNY
 Ingenieur en Chef, Chef de Service
 de la Protection des Végétaux
 Morocco
 Phone: (+212) 673997953
 Email: wadjinnypv@gmail.com

MOZAMBIQUE

Representative

Ms Antonia VAZ TOMBOLANE
 Head of NPPO
 Plant Protection Technician
 National Directorate of Agriculture
 and Silviculture
 Ministry of Agriculture and Food
 Security
 P.O. Box 1406
 Maputo, Mozambique
 Phone: (+258) 21 462036
 Email: avaz5099@gmail.com

NEPAL - NÉPAL

Representative

Mr Dilli Ram SHARMA
 Director General
 Department of Agriculture
 Hariharbhawan
 Kathmandu, Nepal
 Phone: (+977) 015521323
 Email: sharmadilli.2018@gmail.com

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES
BAJOS**

Representative

Mr Corné VAN ALPHEN
 Coordinating Policy Officer
 Phytosanitary Affairs
 Plant Supply Chain and Food
 Quality Department
 Ministry of Agriculture, Nature and
 Food Quality
 Netherlands
 Phone: (+31) 70 3785552
 Email: c.a.m.vanalphen@minez.nl

Alternate(s)

Mr Nico HORN
 Senior Officer
 Plant Health
 Netherlands Food and Consumer
 Product Safety Authority
 Netherlands
 Email: n.m.horn@nvwa.nl

Mr Philip DE JONG
 Chief Phytosanitary Officer
 Plant Supply Chain and Food
 Quality Department
 Ministry of Agriculture, Nature and
 Food Quality
 Netherlands
 Email: p.j.m.dejong@minez.nl

Observers

Mr Wim VAN DER SANDE
 Director National Plant Protection
 Organisation
 Netherlands Food and Consumer
 Product Safety Authority
 Netherlands
 Email: w.j.h.vandersande@nvwa.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-
ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA**

Representative

Mr Stephen BUTCHER
 Manager Import & Export Plants
 Regulation & Assurance
 Ministry for Primary Industries
 New Zealand

Alternate(s)

Mr Matthew HOOPER
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of New Zealand
 Via Clitunno, 44
 00198 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 8537501
 Email: rome@nzembassy.it

Ms Sally JENNINGS
 Senior Policy Analyst
 International Policy
 Policy & Trade
 New Zealand
 Ministry for Primary Industries
 New Zealand

NICARAGUA

Representante

Sr. Ricardo José SOMARRIBA
 REYES
 Director Ejecutivo
 Instituto de Protección y Sanidad
 Agropecuaria
 Nicaragua
 Email:
 ricardo.somarriba@ipsa.gob.ni

Suplente(s)

Sr. Junior ESCOBAR FONSECA
Agregado
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República de
Nicaragua
Via Ruffini, 2/A
00195 Roma, Italy
Phone: (+39) 0632110020

Sra. Monica ROBELO RAFFONE
Embajadora
Representante Permanente ante la
FAO
Embajada de la República de
Nicaragua
Via Ruffini, 2/A
00195 Roma, Italy
Phone: (+39) 0632110020

NIGER - NÍGER

Représentant

M. Yahaya BOUNIA
Directeur General de la Protection
des Végétaux
Niger
Phone: (+227) 97320925

Suppléant(s)

Mme Alimatou Douki ABDOU
Directrice de la Réglementation
Phytoprotectrice et du suivi
Environmental
Phone: (+227) 96979501
Email: douki_a@yahoo.fr

NIGERIA - NIGÉRIA

Representative

Mr John Abah OBAJE
Head of Plant Quarantine
Department of NAQS
Phone: (+234) 8035059047
Email:
edwardsonobj2009@yahoo.com

Alternate(s)

Mr Vincent ISEGBE
Coordinating Director
Nigeria Agricultural Quarantine
Service
Phone: (+234) 8093540848
Email: visegbe@gmail.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Representative

Ms Hilde PAULSEN
Senior Advisor
IPPC Official Contact Point
Norwegian Food Safety Authority
P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal, Norway
Phone: (+47) 23216800/ 64944346
Email: hilde.paulsen@mattilsynet.no

Alternate(s)

Ms Tone Holthe SVENSEN
Senior Advisor
Ministry of Agriculture and Food
Department of Food Policy
P.O. Box 8007 Dep
N-0030 Oslo, Norway
Phone: (+47) 22249250/ 22249415
Email: tone-
holthe.svensen@lmd.dep.no

Ms Eva GRENDSTAD
Deputy Director General
Norwegian Ministry of Agriculture
and Food
Department of Food Policy
P.O. Box 8007 Dep
N-0030 Oslo, Norway
Phone: (+47) 22249250/ 22249417
Email: eva.grendstad@lmd.dep.no

PAKISTAN - PAKISTÁN

Representative

Mr Muhammad Sohail SHAHZAD
Deputy Director
Quarantine DPP
Department of Plant Protection
Jinnah Avenue, Malir Halt,
Karachi, Pakistan
Phone: (+92) 21 99248118
Fax: (+92) 2199248673
Email: sohailil@yahoo.com

PANAMA - PANAMÁ

Representante

Sr. Yuri John Patricio HUERTA
VÁSQUEZ
Administrador General de la
Autoridad Panameña de Seguridad
de Alimentos (AUPSA)
Ricardo J. Alfaro Avenue
Sun Towers Mall, Panamá
Phone: (+507) 522 0005
Fax: (+507) 522 0014
Email: yhuerta@aupsa.gob.pa

Suplente(s)

Sr. Luis BENAVIDES
Jefe
Unidad de Normas de la Autoridad
Panameña de Seguridad de los
Alimentos (AUPSA)
Ricardo J. Alfaro Avenue
Sun Towers Mall, Panamá
Phone: (+507) 522 0003
Fax: (+507) 522 0014
Email: lbenavides@aupsa.gob.pa

Sr. Dario E. GORDON B.
Director Nacional de Sanidad
Vegetal
Ministerio de Desarrollo
Agropecuaria
Ave. Manuel E. Melo
Curundu, Panamá
Phone: (+507) 5070605/2904081
Email: dgordon@mida.gob.pa

Sr. Edwin GOTY
Subdirector de la Dirección
Ejecutiva de Cuarentena
Agropecuaria
Ministerio de Desarrollo
Agropecuaria
Ave. Manuel E. Melo
Curundu, Panamá
Email: egoty@mida.gob.pa

Sr. Rubén SERRACÍN
Jefe del Departamento de
Certificación Fitosanitaria de la
Agroexportación,
Ministerio de Desarrollo
Agropecuaria
Ave. Manuel E. Melo
Curundu, Edif. 572 Panamá
Phone: (+507) 5070605/5240934
Email: rserracin@mida.gob.pa

**PAPUA NEW GUINEA - PAPOUSIE-
NOUVELLE-GUINÉE - PAPUA NUEVA
GUINEA**

Representative

Mr Pere KOKOA
Chief Plant Protection Officer
National Agriculture Quarantine and
Inspection Authority
Papua New Guinea
Phone: (+657) 3112100
Fax: (+657) 325 1674
Email: pkokoa@nagia.gov.pg

PARAGUAY

Representante

Sr. Mirko SOTO SAPRIZA
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República del
Paraguay
Via Firenze, 43 Scala A, int 17
00184 Roma, Italia
Phone: (+39) 06 4741715
Email: msotosapriz@ mre.gov.py

PERU - PÉROU - PERÚ

Representante

Sr. Pablo Antonio CISNEROS
 ANDRADE
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 80691510

Suplente(s)

Sra. Diana CALDERÓN VALLE
 Tercera Secretaria
 Representante Permanente Alterna
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 80691510

Sra. Claudia E. GUEVARA DE LA
 JARA
 Ministra Consejera
 Representante Permanente Alterna
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 80691510

Sra. Vilma Aurora GUTARRA
 GARCÍA
 Directora
 Subdirección de Cuarentena Vegetal
 de la Dirección General de Sanidad
 Vegetal del Servicio Nacional de
 Sanidad Agraria (SENASA)
 Peru
 Phone: (+511) 3133300
 Email: vgutarra@sanasa.gob.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Representative

Mr George CULASTE
 Director
 Bureau of Plant Industry
 692 San Andres Street
 1004 Malate
 Manila, Philippines
 Email: gculaste.bpi@gmail.com

Mr Lupino, JR. LAZARO
 Agricultural Attaché
 Deputy Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of the
 Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
 00136 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 39749717
 Email: lupino.lazaro@yahoo.com

Alternate(s)

Mr Theodore Andrei BAUZON
 Third Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of the
 Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
 00136 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 39746621

Mr Gerald Glenn PANGANIBAN
 Assistant Division Chief
 National Plant Quarantine Services
 Division
 Bureau of Plant Industry
 692 San Andres Street
 1004 Malate
 Manila, Philippines
 Email:
 gerald_glenn97@hotmail.com

Mr Marion REYES
 Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of the
 Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
 00136 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 39746621
 Email: romepe2007@gmail.com

Ms Maria Luisa GAVINO
 Assistant
 Office of the Agriculture Attaché
 Embassy of the Republic of the
 Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112-114
 00136 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 39746621

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Representative

Ms Sylwia JURKIEWICZ
 Senior Specialist
 Phytosanitary Supervision and
 International Affairs Department
 Main Inspectorate of Plant Health
 and Seeds Inspection
 Al. Jana Pawla 11
 00828 Warsaw, Poland
 Phone: (+48) 22 6529294
 Email: s.jurkiewicz@piorin.gov.pl

PORTUGAL

Alternate(s)

Mr Luis Alberto CAIANO
 Deputy Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Portuguese Republic
 Via Guido d'Arezzo, 5
 00135 Roma, Italy
 Phone: (+39) 06 844801
 Email: luis.caiano@mne.pt

QATAR

Representative

Mr Adel Zain H A ALYAFEI

Alternate(s)

Mr Salem Nasser M H ALSAADI
 Head of Plant Quarantine Unit
 IPPC Official Contact Point
 Plant Protection and Quarantine
 Department
 Ministry of Municipality
 Environment
 Doha, Qatar
 Phone: (+974) 44207364
 Fax: (+974) 55005633
 Email: snsaaadi@mme.gov.qa

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Representative

Ms Kyu-Ock YIM
 Senior Researcher
 Department of Plant Quarantine
 Animal and Plant Quarantine
 Agency
 Ministry of Agriculture, Food and
 Rural Affairs
 177, Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si
 Gyeongsangbuk-do, 39660
 Republic of Korea
 Phone: (+82) 548120627
 Email: koyim@korea.kr

Alternate(s)

Mr Hyokin LEE
 Deputy Director
 Department of Plant Quarantine
 Animal and Plant Quarantine
 Agency
 Ministry of Agriculture, Food and
 Rural Affairs
 177, Hyeoksin 8-ro
 Gimcheon-si
 Gyeongsangbuk-do, 39660
 Republic of Korea
 Phone: (+82) 549120631
 Email: clavibacter@korea.kr

Ms Hongsook PARK
 Assistant Director
 Department of Plant Quarantine
 Animal and Plant Quarantine
 Agency
 Ministry of Agriculture, Food and
 Rural Affairs
 177, Hyeoksin 8-ro
 Gimcheon-si
 Gyeongsangbuk-do 39660
 Republic of Korea
 Phone: (+82) 549120628
 Email: hspark101@korea.kr

**REPUBLIC OF MOLDOVA -
 REPUBLIQUE DE MOLDOVA -
 REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Representative

Ms Svetlana LUNGU
 Head of the Department for Plant
 Protection, National Food Safety
 Agency
 Embassy of the Republic of
 Moldova
 Via Francesco Cherubini, 27
 00185 Rome, Italy
 Phone: (+39)3285587705
 Email: andrian.popescu@mfa.md

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Représentant

Ms Ramona POPA
 Email: ramona.popa@madr.ro

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION
 DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

Representative

Ms Yulia SHVABAUSKENE
 Deputy Head
 Federal Service for Veterinary and
 Phytosanitary Surveillance
 1/11, Orlikov pereulok, 107139
 Moscow, Russian Federation
 Phone: (+7) 499 975 43 47
 Email: info@svfk.mcx.ru

Alternate(s)

Mr Kirill ANTYUKHIN
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Mission of the Russian
 Federation to FAO and other UN
 Agencies in Rome
 Via Gaeta, 5 - 00185
 Rome, Italy
 Phone: (+39) 3475075937
 Email: kirill.888@mail.ru

Ms Elena ERMAKOVA
 Deputy Head
 International Markets Analysis
 Department, FGBI
 "Centre of Grain Quality Assurance"
 1/11, Orlikov pereulok, 107139
 Moscow, Russian Federation
 Phone: (+7) 499 267-30-15
 Email: elena.peatona@gmail.com

Ms Yulia KOROLEVA
 Director
 Federal Governmental Budgetary
 Institution "Federal Centre of Grain
 and Grain Products Safety and
 Quality Assurance" (FGBI)
 1/11, Orlikov pereulok, 107139
 Moscow, Russian Federation
 "Centre of Grain Quality Assurance"
 Moscow, Russian Federation
 Phone: (+7) 499 267-30-15
 Email: msk.centri@fczerna.ru

Observers

Ms Snezhana USACHEVA
 Interpreter
 Department of Phytosanitary Risks
 and International Cooperation with
 International Organizations,
 Federal State Budgetary Institution
 "All-Russian Plant Quarantine
 Center"
 32, Pogranichnaya str., Bykovo,
 Ramensky District, Moscow Region
 Russian Federation
 Phone: (+7) 499 707 22 27
 Email: intervniikk@gmail.com

SAMOA

Representative

Mr Pine PAENOA
 Samoa Quarantine Officer Specialist
 Ministry of Agriculture and
 Fisheries
 Phone: (+685) 21171/20924

**SAO TOME AND PRINCIPE - SAO
 TOMÉ-ET-PRINCIPE - SANTO TOMÉ Y
 PRÍNCIPE**

Représentant

Mme Idalina Jorge PAQUETE DE
 SOUSA
 CIPV
 Email: idaquete@gmail.com;
 idasousa@yahoo.fr

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -
 ARABIA SAUDITA**

Representative

Mr Abdelaziz bin Mohammed AL
 SHRIDI
 Contact Point in the IPPC
 Ministry of Environment, Water and
 Agriculture
 King Abdulaziz Rd 11195
 Riyadh, Saudi Arabia

Mr Talal bin Abdallah AL
 METAIRI
 Agricultural Researcher
 Phytosanitary Department
 Ministry of Environment, Water and
 Agriculture
 King Abdulaziz Rd 11195
 Riyadh, Saudi Arabia

Mr Ossama Bin AL SALEH
 Director General
 General Department of Quarries
 Ministry of Environment, Water and
 Agriculture
 King Abdulaziz Rd 11195
 Riyadh, Saudi Arabia

Mr Abdelhakim ALYOUSSEF
 Director of Plant Quarantine
 Division
 Ministry of Environment, Water and
 Agriculture
 King Abdulaziz Rd 11195
 Riyadh, Saudi Arabia

SENEGAL - SÉNÉGAL

Représentant

M. Mamadou Saliou DIOUF
 Ambassadeur
 Représentante permanente auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République du
 Sénégal
 Via Antonio Stoppani 7/1
 00197 Rome, Italie
 Phone: (+39) 3890047440
 Email: saliougnilan@gmail.com

M. Abdoulaye NDYAYE
 Chef de la Division Legislation
 Phytosanitaire et Quarantaine des
 Plantes (DPV)
 Ministère de l'Agriculture et de l'
 Équipement Rural
 Avenue Léopold Sédar Senghor
 Dakar, Senegal
 Phone: (+221) 776111175
 Email: layedpv@gmail.com

Suppléant(s)

M. Baye Mayoro DIOP
 Premier Secrétaire
 Représentante permanente
 suppléante auprès de la FAO
 Ambassade de la République du
 Sénégal
 Via Antonio Stoppani 7/1
 00197 Rome, Italie
 Phone: (+39) 3898833898
 Email: bayemayorodiop@gmail.com

M. Ely Sy BEYE
 Ministre Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République du
 Sénégal
 Via Antonio Stoppani 7/1 00197
 Rome, Italie

SEYCHELLES

Mr Marc NAIKEN
 Chief Executive Officer
 National Biosecurity Agency
 Ministry of Fisheries and
 Agriculture
 Bel Air Complex, P. O. Box 464
 Victoria, Mahé, Seychelles
 Email: ceo@nba.gov.sc

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Ms Raymonda AB JOHNSON
 Head Crop Protection Service
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Food Security
 1st floor, Youyi Building,
 Brookfields
 Freetown, Sierra Leone
 Phone: (+232) 76271030
 Email:
 raymonda.johnson@yahoo.com

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Representative

Ms Katarina BENOVSKA
 Senior Specialist
 Crop Production Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Dobrovicova 12 81266
 Bratislava, Slovakia
 Email:
 katarina.benovska@land.gov.sk

Alternate(s)

Ms Zora WEBEROVA
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Slovak Republic
 Via dei Colli della Farnesina, 144,
 lotto 6
 00135 Rome, Italy
 Email: zora.weberova@mzv.sk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Representative

Ms Simona PERME
 Expert
 Plant Health and Plant Reproductive
 Material Division
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Food, Administration for Food
 Safety, Veterinary Sector and Plant
 Protection
 Dunajska, 22
 1000 Ljubljana, Slovenia
 Phone: (+386) 1 300 1356
 Email: simona.perme@gov.si

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Ms Rorisang MAHLAKOANA
 Scientist Production: Pest Risk
 Analysis
 Directorate Plant Health
 Department of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 c/o Embassy of the Republic of
 South Africa
 Via Tanaro, 14
 00198 Rome, Italy
 Email: rorisangm@daff.gov.za

Mr Kgabo MATLALA
 Manager: International Plant Health
 Standards
 Directorate Plant Health
 Department of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 South Africa
 Email: kgaboma@daff.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Suplente(s)

Sra. Carmen DIAZ GARCÍA
 Subdirección General de Sanidad e
 Higiene Vegetal y Forestal
 Ministerio de Agricultura,
 Alimentación y Medio Ambiente
 C/ Almagro, 33 28010
 Madrid, España
 Phone: (+34) 91 3478287
 Email: mdiazgar@mapama.es

Sra. Belen MARTINEZ
 MARTÍNEZ
 Subdirección General de Sanidad e
 Higiene Vegetal y Forestal
 Ministerio de Agricultura,
 Alimentación y Medio Ambiente
 C/ Almagro, 33
 28010
 Madrid, España
 Email: bmartin@mapama.es

SRI LANKA

Representative

Mr Daya S.J PELPOLA
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Democratic Socialist
 Republic of Sri Lanka
 Via Salaria, 322
 00198 Rome, Italy
 Phone: (+39) 06 8554560/18/493
 Email:
 embassy@srilankaembassyrome.org

Alternate(s)

Mr Somasena MAHADIULWEWA
 Deputy Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Democratic Socialist
 Republic of Sri Lanka
 Via Salaria, 322
 00198 Rome, Italy

Mr Jayantha Bandara
 SENANAYAKE
 Additional Director
 National Plant Quarantine Service
 Katunayake, Sri Lanka
 Phone: (+94) 718003289
 Email: jsenanayake@gmail.com

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Representative

Mr Khidir Gibril MUSA EDREES
 Director General of Plant Protection
 Directorate
 Sudan
 Phone: (+24) 9912138939
 Email: khidirgme@gmail.com

Mr Abdelmahmoud Amein BAKR
 KAMAL EL DIN
 Executive Director of the Minister
 Office
 Embassy of the Republic of the
 Sudan
 Via Panama, 48
 00198 Rome, Italy
 Phone: (+39) 0633222138
 Email:
 permrepoffice_sudanembassyrome
 @yahoo.it

Ms Saadia Elmubarak Ahmed
 DAAK
 Agricultural Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of the
 Sudan
 Via Panama, 48
 00198 Rome, Italy
 Phone: (+39) 0633222138
 Email:
 permrepoffice_sudanembassyrome
 @yahoo.it

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Representative

Ms Johanna BLOMSTRÖM
Deputy Director
Ministry of Enterprise and
Innovation
Mäster Samuelsgatan 70
SE-111 21 Stockholm, Sweden
Email: johanna.blomstrom@gov.se

Ms Karin NORDIN
Plant Health Chief
Swedish Board of Agriculture
Jönköping, Sweden
Email:
karin.nordin@jordbruksverket.se

Mr Fredrik ALFER
Deputy Permanent Representative to
FAO
Embassy of Sweden
Via Serchio, 9-11
00198 Rome, Italy
Email: fredrik.alfér@gov.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Représentant

Mme Gabriele SCHACHERMAYR
Responsable du secteur
Santé des végétaux et variétés
Unité de direction Systèmes de
production et ressources naturelles
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne, Switzerland
Phone: (+41) 58 462 22 75
Email:
gabriele.schachermayr@blw.admin.ch

Suppléant(s)

M. François PYTHOUD
Ambassadeur
Représentante permanente auprès de
la FAO
Représentation permanente de la
Suisse auprès de la FAO, du FIDA et
du PAM
Via Aventina, 32
00153 Rome, Italy
Phone: (+39) 06 895 81 51
Email:
francois.pythoud@eda.admin.ch

**SYRIAN ARAB REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE -
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Representative

Mr Fiher AL MOUSHREF
Plant Protection Director
Plant Protection Directorate
Ministry of Agriculture and Agrarian
Reform
Sabe Bahrat Square, Damascus
Syrian Arab Republic
Phone: (+963) 112220187
Email: Fhrr955@hotmail.com

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Representative

Mr Thanit ANEKWIT
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and
Cooperatives (MOAC)
3 Rajdamnoen Nok Road, Pranakorn
10200 Bangkok, Thailand
Email: thanit@moac.go.th

Alternate(s)

Mr Prateep ARAYAKITTIPONG
Standards Officer
National Bureau of Agricultural
Commodity and Food Standards
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
3 Rajdamnoen Nok Road, Pranakorn
10200 Bangkok, Thailand
Email: prateep@acfs.go.th

Mr Uthai NOPPAKOONWONG
Deputy Director-General
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
3 Rajdamnoen Nok Road, Pranakorn
10200 Bangkok, Thailand
Email: cmrarc@gmail.com

Ms Chonticha RAKKRAI
Senior Agricultural Research
Specialist
Plant Protection Research and
Development Office
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
3 Rajdamnoen Nok Road, Pranakorn
10200 Bangkok, Thailand
Email: rakkrai@yahoo.com

Mr Sarute SUDHI-AROMNA
Senior Entomology Specialist
Plant Protection Research and
Development Office
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
3 Rajdamnoen Nok Road, Pranakorn
10200 Bangkok, Thailand
Email: sarutes@yahoo.com

TONGA

Representative

Mr Viliami KAMI
IYPH Steering Committee Member
Head of Quarantine
Head of Quality Management
Division
Tonga
Phone: (+676) 24922/24257
Email: maf-ento@kalianet.to

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

M. Mohamed Lahbib BEN JAMÂA
Directeur Général de la Protection et
du Contrôle de la Qualité des
Produits Agricoles
30, Rue Alain Savary 1002
Tunis, Tunisie
Phone: (+216) 71788979
Fax: (+216) 71784419
Email: benjamaaml@gmail.com;
bo.dgpcqpa@iresa.agrinet.tn

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Representative

Mr Yunus BAYRAM
Acting Deputy Director General
General Directorate of Food and
Control
Ministry of Food Agriculture and
Livestock
Eskisehir Yolu 9. Km. - Lodumlu
Ankara, Turkey
Phone: (+90) 3122587611
Fax: (+90) 3122587682
Email: yunus.bayram@tarim.gov.tr

Alternate(s)

Mr Murat SAHIN
Head of Plant Health and Quarantine
Department
General Directorate of Food and
Control
Ministry of Food Agriculture and
Livestock
Eskisehir Yolu 9. Km. - Lodumlu
Ankara, Turkey
Phone: (+90) 312 258 7711
Fax: (+90) 312 258 7789
Email: murat.sahin@tarim.gov.tr

Mr Serkan SOYKAN
Agricultural Engineer
General Directorate of Food and
Control
Ministry of Food Agriculture and
Livestock
Eskisehir Yolu 9. Km. - Lodumlu
Ankara, Turkey

UGANDA - OUGANDA

Alternate(s)

Mr Robert SABIITI
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Uganda
 Salita del Poggio Laurentino 7
 00144 Rome, Italy
 Phone: (+39) 063225220
 Fax: (+39) 063213688
 Email: robertsabiiti47@gmail.com

UKRAINE - UCRANIA

Representative

Mr Andrii CHELOMBITKO
 Director
 Chief State Phytosanitary Inspector
 1, B.Hrinchenko str. 01001
 Kyiv, Ukraine
 Phone: (+380) 3895652852
 Email:
 andriy.chelombitko@consumer.gov.
 ua

Alternate(s)

Mr Igor MELNYK
 Head of the Protocol Unit of the
 International Cooperation
 Directorate of the State Service of
 Ukraine on Food Safety and
 Consumer Protection
 1, B.Hrinchenko str. 01001
 Kyiv, Ukraine
 Phone: (+380) 3895652852
 Email: i.melnyk@consumer.gov.ua

**UNITED ARAB EMIRATES - ÉMIRATS
ARABES UNIS - EMIRATOS ÁRABES
UNIDOS**

Representative

Ms Alia Humaid AHMAD BIN
 HARIB ALMHEIRI
 Acting Director
 Agriculture Development & Health
 Department
 Ministry of Climate Change and
 Environment
 United Arab Emirates
 Phone: (+97) 142148440
 Email: ahharib@moccae.gov.ae

Mr Khaled Abdulla ALI
 ALMARZOOQI
 Policies and Risk Analysis Division
 Director
 Abu Dhabi Food Control Authority
 United Arab Emirates
 Phone: (+97) 1503211142
 Email: khaled.almarzouqi@adfca.ae

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO**

Representative

Ms Nicola SPENCE
 UK Chief Plant Health Officer
 Plant and Animal Health
 Department for the Environment,
 Food and Rural Affairs
 Sand Hutton, York, YO41 1LZ
 United Kingdom
 Phone: (+44) 20800262480
 Email:
 nicola.spence@defra.gsi.gov.uk

Alternate(s)

Ms Denise A'HARA
 Head of Plant Health Branch
 Chief Plant Health Officer Plant
 Health
 Scottish Government
 Roddinglaw Road
 Edinburgh, United Kingdom

Mr Samuel BISHOP
 Team Leader of International Plant
 Health Policy
 IPPC Official contact Point
 Animal and Plant Health
 Department for the Environment,
 Food and Rural Affairs
 Sand Hutton, York, YO41 1LZ
 United Kingdom
 Phone: (+44) 2080262506
 Email: sam.bishop@defra.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS
 UNIDOS DE AMÉRICA**

Representative

Mr Osama EL-LISSY
 Deputy Administrator
 APHIS, USDA
 Email: osama.a.el-
 lissy@aphis.usda.gov

Alternate(s)

Ms Patricia ABAD
 PPQ's NAPPO Technical Director
 Plant Protection and Quarantine,
 APHIS, USDA

Ms Stephanie DUBON
 IPS Deputy Technical Director
 Plant Protection and Quarantine,
 APHIS, USDA

Mr John GREIFER
 Assistant Deputy Administrator
 APHIS, USDA
 Phone: (+1) 202 7207677

Ms Marina ZLOTINA
 IPPC Technical Director
 Plant Protection and Quarantine
 APHIS, USDA

URUGUAY

Representante

Sr. Federico MONTES
 Director General de Servicios
 Agrícolas - DGSA
 Ministerio de Ganadería, Agricultura
 y Pesca
 Representación Permanente de
 Uruguay
 Via Vittorio Veneto, 183
 00187 Roma, Italia
 Phone: (+39) 064821776
 Fax: (+39) 064823695
 Email: uruit@ambasciaturuguay.it

Suplente(s)

Sr. Ernesto MESSANO
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente de
 Uruguay
 Via Vittorio Veneto, 183
 00187 Roma, Italia
 Phone: (+39) 064821776
 Fax: (+39) 064823695
 Email: uruit@ambasciaturuguay.it

VANUATU

Representative

Mr Esra Tekon TUMUKON
 Director
 Department of Biosecurity
 Ministry of Agriculture, Livestock,
 Forestry, Fisheries and Biosecurity
 Private Mail Bag 9039
 Port Vila, Vanuatu

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Representante

Sr. Joan Jose MONTILLA MOTA
 Director Nacional de Salud Integral
 Instituto Nacional de Salud Agrícola
 Integral (INSAI)
 Venezuela
 Phone: (+584)
 265951717/243084572
 Email: joan.montilla@insai.gob.ve

Suplente(s)

Sra. Marycel PACHECO
 GUTIERREZ
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente de la
 República
 Bolivariana de Venezuela ante la
 FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Roma, Italia
 Email: embavenefao@iol.it

Sr. Luis Geronimo REYES VERDE
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente de la
 República
 Bolivariana de Venezuela ante la
 FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Roma, Italia
 Phone: (+39) 06 8081407
 Fax: (+39) 06 80690022
 Email: luis.reyes@embavenefao.org

VIET NAM

Mr Le Son HA
 Head of Plant Quarantine Division
 Plant Protection Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 No. 2 Ngoc Ha street, Ba Dinh
 Hanoi, Vietnam
 Phone: (+84) 24 38518192
 Email: kdtv.bvtv@mard.gov.vn

YEMEN - YÉMEN

Representative

Mr Gamil ANWAR MOHAMMED
 IPPC Contact Point
 Director General of Plant Protection
 Department
 Member of Steering Committee
 IYPH
 Yemen
 Email: abuameerm21@gmail.com

ZAMBIA - ZAMBIE

Representative

Mr Kenneth Kajarayekha MSISKA
 Principal Agriculture Research
 Officer
 IPPC Official Contact Point
 Plant Quarantine And Phytosanitary
 Service
 Zambia Agriculture Research
 Institute
 P/B 07, Mount Makulu Research
 Station
 MB 07 Chilanga, Zambia
 Phone: (+260) 211 278141/130
 Fax: (+260) 211 278141/130
 Email: msiska12@yahoo.co.uk

Alternate(s)

Mr Kayoya MASUHWA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Zambia
 Via Ennio Quirino Visconti, 8 00193
 Rome, Italy
 Phone: (+39) 3662761856
 Email: kayoyamasuhwa@gmail.com

ZIMBABWE

Alternate(s)

Ms Louisa Delfin MAKUMBE
 Plant Quarantine Officer
 Plant Quarantine Services
 P. Bag 2007
 Mazowe, Zimbabwe
 Phone: (+263) 772 675 986
 Fax: (+263) 4 700339
 Email: makumbelouisa@gmail.com

Ms Providence MUGARI
 Plant Quarantine Officer
 Plant Quarantine Services
 P. Bag 2007
 Mazowe, Zimbabwe
 Phone: (+263) 733 825 676
 Fax: (+263) 4 700339
 Email: peeanne@gmail.com

**OBSERVER COUNTRIES (NON-
 CONTRACTING PARTIES)
 PAYS OBSERVATEURS (PARTIES NON
 CONTRACTANTES)
 PAÍSES OBSERVADORES (PARTES NO
 CONTRATANTES)**

**UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN -
 UZBEKISTÁN**

Observers

Mr Ibrohim ERGASHEV
 Head of the State Plant Quarantine
 Inspection
 Under the Cabinet of the Ministers
 of Republic of Uzbekistan
 Navoi Street, 4 100004
 Tashkent, Uzbekistan

Mr Sultan-Makhmud SULTANOV
 Head of the Department for
 International Affairs of Innovations
 and Innovative Development of the
 State Plant Quarantine Inspectorate
 under the Cabinet of Ministers
 Navoi Street, 4 100004
 Tashkent, Uzbekistan

**OBSERVERS
REGIONAL PLANT PROTECTION
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS RÉGIONALES DE
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ORGANIZACIONES REGIONALES DE
PROTECCIÓN FITOSANITARIA**

**ASIA AND PACIFIC PLANT
PROTECTION COMMISSION
COMMISSION PHYTOSANITAIRE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
COMISIÓN DE PROTECCIÓN
VEGETAL PARA ASIA Y EL PACÍFICO**

Mr Yongfan PIAO
Senior Plant Protection Officer
Executive Secretary of the APPPC
FAO Regional Office for Asia and
Pacific (RAP)
39 Phra Atit Road
Bangkok 10200, Thailand
Phone: (+66) 2 6974628
Fax: (+66) 26974445
Email: yongfan.piao@fao.org

**COMITÉ REGIONAL DE SANIDAD
VEGETAL DEL CONO SUR**

Sr. Nelson FARIÑA CESPEDES
Director de Protección Vegetal /
Presidente de Cosave
Servicio Nacional de Calidad y
Sanidad Vegetal y de Semillas
(SENAVE)
Humaita 145 entre Independencia
Nacional y Nuestra Señora de la
Asunción
Edificio Planeta, Piso 14
Asunción, Paraguay
Phone: (+595) 21441549
Email: nelson.farina@senave.gov.py

Sr. Ernesto GALLIANI GRANADA
Secretario Técnico del COSAVE
Edificio Planeta I
Humaitá N° 145 entre Independencia
Nacional y Nuestra Señora de la
Asunción
Asunción, Paraguay
Phone: (+595) 21445769/441549
Email:
secretaria_tecnica@cosave.org

**ANDEAN COMMUNITY
COMMUNAUTÉ ANDINE
COMUNIDAD ANDINA**

Mr Camilo Beltrán MONTOYA
RPPO Comunidad Andina
Av. Paseo de la República 3895
San Isidro
Lima 27, Peru
Phone: (+51) 955023533
Email:
cbeltran@comunidadandina.org

**EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION ORGANIZATION
ORGANISATION EUROPÉENNE POUR
LA PROTECTION DES PLANTES
ORGANIZACIÓN EUROPEA Y
MEDITERRÁNEA DE PROTECCIÓN DE
LAS PLANTAS**

Mr Martin WARD
Director General
European and Mediterranean Plant
Protection Organization
(EPPO/OEPP)
21 Boulevard Richard Lenoir
75011 Paris, France
Phone: (+33) 145207794
Email: martin.ward@epo.int Mr

Mr Baldissera GIOVANI
Coordinator of Euphresco
European and Mediterranean Plant
Protection Organization
(EPPO/OEPP)
21 Bouvelard Richar Lenoir
75011 Paris, France
Phone: (+33) 145207794
Email: bgiovani@euphresco.net

Mr Valerio LUCCHESI
Scientific Officer
European and Mediterranean Plant
Protection Organization
(EPPO/OEPP)
21 Bouvelard Richard Lenoir
75011 Paris, France
Phone: (+33) 145207794
Email: valerio.lucchesi@epo.int

Ms Françoise PETTER
Assistant Director
European and Mediterranean Plant
Protection Organization
(EPPO/OEPP)
21 Boulevard Richard Lenoir
75011 Paris, France
Phone: (+33) 145207794
Email: francoise.petter@epo.int

Ms Diana RYZHKOVA
Administrative Assistant
European and Mediterranean Plant
Protection Organization
(EPPO/OEPP)
21 Boulevard Richard Lenoir
75011 Paris, France
Phone: (+33) 145207794
Email: diana.ryzhkova@epo.int

**INTER AFRICAN PHYTOSANITARY
COUNCIL
CONSEIL PHYTOSANITAIRE
INTERAFRICAIN
CONSEJO FITOSANITARIO
INTERAFRICANO**

Dr. Jean Gerard MEZUI M'ELLA
Executive Director
Inter-African Phytosanitary Council
of the African Union
P. O. Box, 4170 Nlongkak
Youndé, Cameroon
Phone: (+237) 694899340
Fax: (+237) 222 211967
Email: au-cpi@au-ppo.org

Prof. Abdel Fattah AMER
MABROUK
Senior Scientific Officer
Entomology
Inter-African Phytosanitary Council
of the African Union
P. O. Box 4170 Nlongkak
Youngé, Cameroon
Phone: (+237) 677653138
Email:
abdelfattahsalem@ymail.com/amera
@africa-union.org

**NEAR EAST PLANT PROTECTION
ORGANIZATION
ORGANISATION POUR LA
PROTECTION DES VÉGÉTAUX AU
PROCHE-ORIENT
ORGANIZACIÓN DE PROTECCIÓN DE
LAS PLANTAS DEL CERCAÑO
ORIENTE**

Mr Mekki CHOUIBANI
Executive Director
Batiment C INRA Angle des
Avenues Ibn
Ouazzani et Hassan II
Rabat, Morocco
Phone: (+212) 537704810
Email: hq.neppo@gmail.com

**NORTH AMERICAN PLANT
PROTECTION ORGANIZATION
ORGANISATION NORD AMÉRICAINE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES
ORGANIZACIÓN NORTEAMERICANA
DE PROTECCIÓN A LAS PLANTAS**

Ms Stephanie BLOEM
Executive Director
North American Plant Protection
Organization (NAPPO)
1730 Varsity Drive, Suite 145
Raleigh, North Carolina 27606
United States of America
Phone: (+919) 6174040
Email: stephanie.bloem@nappo.org

**REGIONAL INTERNATIONAL
ORGANIZATION FOR PLANT
PROTECTION AND ANIMAL HEALTH
ORGANISME INTERNATIONAL
RÉGIONAL CONTRE LES AMALADIES
DES PLANTES ET DES ANIMAUX
ORGANISMO INTERNACIONAL
REGIONAL DE SANIDAD
AGROPECUARIA**

Mr Efrain MEDINA GUERRA
Executive Director
Organismo Internacional Regional
de Sanidad Agropecuaria
Calle Ramón Belloso, final pasaje
Isolde
Colonia Escalón
San Salvador, El Salvador
Phone: (+503) 77379999
Email: emedina@oirsa.org

Mr Carlos Ramon URIAS
MORALES
Plant Health Regional Director
Organismo Internacional Regional
de Sanidad Agropecuaria
Calle Ramón Belloso, final pasaje
Isolde
Colonia Escalón
San Salvador, El Salvador
Phone: (+503) 22099222/(+503)
22099200
Email: curias@oirsa.org/
svegetal@oirsa.org

**PACIFIC PLANT PROTECTION
ORGANISATION
ORGANISATION DE PROTECTION DES
VÉGÉTAUX POUR LE PACIFIQUE
ORGANIZACIÓN DE PROTECCIÓN
FITOSANITARIA DEL PACIFICO**

Mr Josua WAINIQOLO
Biosecurity and Trade Support
Advisor
Pacific Community Land Resources
Division
Private Mail Bag
Suva, Fiji
Phone: (+679) 3379348 (+679)
7590276
Email: josuaw@spc.int

Ms Cristiana PASCA PALMER
Executive Secretary
Secretariat of the Convention on
Biological Diversity
413, Saint Jacques Street, Suite 800
Montreal QC H2Y 1N9
Canada
Email: secretariat@cbd.int

Ms Junko SHIMURA
Programme Management Officer
Invasive Alien Species/Taxonomy
Secretariat of the Convention on
Biological Diversity
413, Saint Jacques Street, Suite 800
Montreal QC H2Y 1N9
Canada
Phone: (+1 514) 287 8706

**REGIONAL INTERNATIONAL
ORGANIZATION FOR PLANT
PROTECTION AND ANIMAL HEALTH
ORGANISME INTERNATIONAL
RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES
DES PLANTES ET DES ANIMAUX
ORGANISMO
INTERNACIONAL REGIONAL
DE SANIDAD AGROPECUARIA**

Ms Juliet GOLDSMITH
Plant Health Specialist
Caribbean Agricultural Health and
Food Safety Agency (CAHFSa)
Letitia Vriesdelaan 10
Paramaribo, Suriname
Phone: (+597) 0422547/ (+597)
7252922
Email: juliet.goldsmith@cahfsa.org

**FAO REGIONAL OFFICES
BUREAUX RÉGIONAUX DE LA FAO
OFICINA REGIONALES DE LA FAO**

Ms Joyce MULILA MITTI
Plant Production And Protection
Officer
FAO Regional Office for Central
Africa (SFS)
206. V. Impasse Pascal Nze Bie
Pont de Gué-Gué
PO Box 2643
Libreville, Gabon
Phone: (+241) 01443309/01444284
Email: FAO-SFC@fao.org

**CONVENTION ON BIOLOGICAL
DIVERSITY
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE
CONVENIO SOBRE LA DIVERSIDAD
BIOLÓGICA**

Mr Nouredine NASR
 Plant Production and Protection
 Officer
 FAO Sub-regional Office for North-
 Africa (SNE)
 43 Av. Kheireddine Pacha
 1002 Tunis Belvédère
 BP. 300 Cité Mahrajène
 1082 Tunis, Tunisia
 Phone: (+216) 71 906553 (ext: 235)
 Email: noureddine.nasr@fao.org

Mr Piotr WLODARCZYK
 Agricultural Officer
 FAO Regional Office for Europe
 and Central Asia (REU)
 34 Benczur utca
 H-1068 Budapest, Hungary
 Phone: (+36) 1 4612000
 Email: piotr.wlodarczyk@fao.org

Mr Thaer YASEEN
 Regional Plant Protection Officer
 FAO Regional Office for the Near
 East (RNE)
 11 Al-Eslah Al-Zerai Street
 Dokki, P. O. Box 2223
 Cairo, Egypt
 Phone: (+202) 33316000
 Email: thaer.yaseen@fao.org

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
 AGENCY
 AGENCE INTERNATIONALE DE
 L'ÉNERGIE ATOMIQUE
 ORGANISMO INTERNACIONAL DE
 ENERGÍA ATÓMICA**

Mr Rui CARDOSO PEREIRA
 Entomologist (PhD)
 Head Insect Pest Control Section
 Joint FAO/IAEA Division of
 Nuclear Techniques
 International Atomic Energy Agency
 Vienna International Centre
 P. O. Box 100
 1400 Vienna, Austria
 Phone: (+43) 12600/26077
 Email: r.cardoso-pereira@iaea.org

**OBSEVERS FROM
 INTERGOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS
 OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS
 INTERGOUVERNEMENTALES
 OBSERVADORES DE
 ORGANIZACIONES
 INTERGUBERNAMENTALES**

**AFRICAN UNION
 UNION AFRICAINE
 UNIÓN AFRICANA**

Ms Diana AKULLO
 Policy Officer
 Department of Rural Economy and
 Agriculture
 African Union Commission
 P. O. Box 3243
 Addis Ababa, Ethiopia
 Addis AbEba
 Email: akullod@africa-union.org

**CENTRE INTERNATIONAL DE
 HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES
 MEDITERRANNES**

Ms Anna Maria D'ONGHIA
 Principal Administrator
 Head of the Division Integrated Pest
 Management
 Centre International de Hautes
 Etudes Agronomiques
 Méditerranéennes
 Mediterranean Agronomic Institute
 Bari, Italy
 Phone: (+39) 0804606246
 Email: donghia@iamb.it

EURASIAN ECONOMIC COMMISSION

Ms Viktoria CHEPELOVA
Adviser
International Cooperation Division
Department for Technical
Regulation and Accreditation
Eurasian Economic Commission
2 Letnikovskaya St., Bld. 1/2
Moscow, Russian
Email:
chepelova@ecommission.org

Mr Mikhail CHUIKO
Head of the Secretariat of the
Member of the Board (Minister)
Technical Regulation
Eurasian Economic Commission
2 Letnikovskaya St., Bld 1/2
Moscow, Russia

Mr Valery KORESHKOV
Member of the Board (Minister)
Technical Regulation
Eurasian Economic Commission
2 Letnikovskaya St., Bld. 1/2
Moscow, Russia

Mr Evgenyi STRELKOV
Consultant
Department of Sanitary,
Phytosanitary and Veterinary
Measures
Eurasian Economic Commission
2 Letnikovskaya St., Bld. 1/2
Moscow, Russia

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
COOPERATION IN AGRICULTURE
INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE
COOPERACIÓN PARA LA
AGRICULTURA**

Mr Robert AHERN
Principal Officer
Inter-American Institute for
Cooperation on Agriculture (IICA)
Agricultural Health and Food Safety
P. O. Box 55-2200
Vazquez de Coronado, San Isidro
11101, San Jose, Costa Rica
Phone: (+506) 22160184
Email: robert.ahern@iica.int

ISPRA

Mr Alessandro BRATTI
ISPRA Institute for Environmental
Protection and Research
Via V. Brancati 48
00144 Rome, Italy

Mr Piero GENOVESI
Head of Wildlife Service
ISPRA Institute for Environmental
Protection and Research
Via V. Brancati 48
00144 Rome, Italy
Phone: (+39) 0650072645
Email:
piero.genovesi@isprambiente.it

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL
COMERCIO**

Ms Anneke HAMILTON
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities
Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne, 154
CH 1211 Genève, 21
Switzerland
Email: anneke.hamilton@wto.org

Mr Melvin SPREIJ
Economic Affairs Officer
STDF Secretariat
World Trade Organization
Rue de Lausanne, 154
CH 121 Genève 21, Switzerland
Email: melvin.spreij@wto.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE**

Mr Andreas OBRECHT
Programme Management Officer,
Biodiversity
UN Environment Programme
MEAs Support and Cooperation
Unit
Law Division
P. O. Box 30552, NOF 1
UNEP Gigiri
Nairobi, Kenya
Phone: (+254) 205123465
Email: andreas.obrecht@unep.org

**OBSERVERS
NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES
ORGANIZACIONES NO
GUBERNAMENTALES**

ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION

Ms Heidi GALLANT
Executive Director
The Asia and Pacific Seed
Association (APSA)
Institute of Food Research and
Product Development Building
Kasetsart University, Ladyao
Chatuchak, 10900
Bangkok, Thailand
Email: heidi@apsaseed.org

Imperial College London

Ms Megan QUINLAN
Senior Research Fellow
Centre for Environmental Policy
Imperial College London
Silwood Park Campus
Ascot, Berkshire, SL5 7PY
United Kingdom
Phone: (+44) 2075942496
Email: m.quinlan@imperial.ac.uk

International Grain Trade Coalition

Ms Katy LEE
Secretariat
International Grain Trade Coalition
(IGTC)
Rue de Lausanne 37
CH - 1201 Genève
Switzerland
Phone: (+41) 789329618
Email: secretariat@igtglobal.org

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
SEMENCES**

Mr Richard DUNKLE
Senior Director
Seed Health and Trade
American Seed Trade Association
1701 Duke Street, Suite 275
Alexandria, VA 22314 USA
Phone: (+1) 703 8378140
Email: rdunkle@betterseed.org

Mr Claudio FEULNER
Regulatory Affairs and Policy
Coordinator
Canadian Seed Trade Association
130 Albert Street, Suite 500
K1P 5G4 Ottawa
Ontario, Canada
Phone: (+1) 6138299527
Email: cfeulner@cdnseed.org

Mr Dennis JOHNSON
Seed Health Manager
International Seed Federation
Chemin du Reposoir 7
1260 Nyon, Switzerland
Phone: (+41) 223654420
Email: d.johnson@worldseed.org

**SEED ASSOCIATION OF THE
AMERICAS**

Ms María Inés ARES
Senior Advisor on Seed
Phytosanitary
Seed Association of the Americas
(SAA)
Rondeau 1908 CP: 11.800
Montevideo, Uruguay
Phone: (+598) 29242832
Email: iares@saaseed.org

SPEAKERS

Mr Geoffrey DONOVAN
Research Forester, Forest Service,
PNW Research Station,
USA

Mr Sebastien MASSART
University of Liège
Belgium

UNIVERSITIES

Mr Manuel PLANTEGENEST
UMR IGEPP
Plant Health Coordinator
Agrocampus Ovest
France
Email:
manuel.plantegenest@agrocampus.o
vest.fr

Mr Alberto POZZEBON
Dafnae Department
University of Padova
Italy
Email: alberto.pozzebon@unipd.it

Ms Susanne WEIGAND
Coordinator MSc Crop Protection
Plant Health
University of Goettingen
Germany
Email: susanne.weigand@agr.uni-
goettingen.de

OBSERVERS

Centre for Agriculture and
Bioscience International

Mr Washington OTIENO
Regional Coordinator Plantwise
Programme
673 Limuru Road
PO Box 633-00621
Nairobi, Kenya
Phone: (+254) 207224450
Email: w.otieno@cabi.org

Appendice 04 - Groupe de la planification stratégique: Règlement intérieur révisé

Article premier. Mission

- [1] Le Groupe de la planification stratégique a pour mission de conférer une dimension stratégique aux activités de la CIPV et de favoriser les améliorations en formulant des recommandations et des avis à l'intention de la CMP sur les questions qui lui sont soumises et autres questions relatives aux fonctions du Groupe.

Article 2. Fonctions

- [2] Pour réaliser ses objectifs, le Groupe de la planification stratégique s'acquittera des tâches suivantes:

- examiner périodiquement le cadre stratégique de la CIPV;
- formuler des avis stratégiques sur les questions suivantes:
 - mise en application de la Convention internationale pour la protection des végétaux;
 - renforcement des capacités;
 - échange d'informations;
 - établissement de normes;
 - examen de la protection phytosanitaire;
 - mobilisation de ressources et gestion financière;
 - communication;
 - procédures;
 - opérations;
 - toute autre activité dont il est saisi par la CMP.

Article 3. Composition

- [3] Le Groupe de la planification stratégique est composé:

- des membres du Bureau de la CMP;
- des présidents du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité des normes (CN);
- de représentants des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV);
- d'autres personnes intéressées représentant les Parties contractantes.

Article 4. Réunions

- [4] Le Groupe de la planification stratégique se réunit au moins une fois par an, au plus tard quatre mois avant la session de la CMP, afin de ménager un délai suffisant pour la rédaction du rapport et la réalisation des activités prévues, avant la tenue de celle-ci.

- [5] Le Vice-Président du Bureau de la CMP ou, en cas d'empêchement, un autre membre du Bureau de la CMP préside les réunions du Groupe de la planification stratégique.

- [6] Les personnes intéressées représentant des Parties contractantes qui souhaitent plus particulièrement contribuer aux activités du Groupe de la planification stratégique, doivent faire connaître leur intention de participer à une réunion du Groupe au moins 45 jours avant le début de celle-ci. Chaque fois que possible, les membres du Groupe de la planification stratégique prennent à leur charge les frais de voyage et les frais de séjour liés à la participation aux réunions. Les membres du Bureau de la CMP et les présidents des organes subsidiaires peuvent demander une aide financière à la FAO pour la participation aux réunions, étant entendu que celle-ci sera accordée sous réserve des fonds disponibles et en priorité aux représentants de pays en développement.

Article 5. Recommandations

- [7] Le Groupe de la planification stratégique s’efforce de prendre ses décisions par consensus pour les questions sur lesquelles il est appelé à fournir des recommandations et des avis à la CMP. En l’absence de consensus, la CMP est informée de la situation.

Article 6. Documentation, archives et rapports

- [8] Le Secrétariat, en accord avec le Président et les vice-présidents de la CMP, établit un ordre du jour provisoire qui est communiqué aux membres du Groupe de la planification stratégique au moins 45 jours avant chaque réunion.
- [9] Les autres documents de réunion sont communiqués dans les meilleurs délais après l’établissement de l’ordre du jour provisoire, de préférence au moins 14 jours avant la tenue de la réunion.
- [10] Pour chaque réunion, le Groupe élit un rapporteur parmi les participants. Le Secrétariat de la CIPV conserve les archives du Groupe de la planification stratégique et établit un rapport à l’intention de la CMP au plus tard 30 jours après la fin de la réunion.

Article 7. Secrétariat de la CIPV

- [11] Le Secrétariat de la CIPV apporte au Groupe de la planification stratégique un appui administratif, technique et rédactionnel sur demande.

Article 8. Langues de travail

- [12] Les travaux du Groupe de la planification stratégique se déroulent en anglais.

Article 9. Modification du règlement intérieur

- [13] Le règlement intérieur du Groupe de la planification stratégique peut être modifié par la CMP selon les besoins.

Appendice 05 - Financement durable du Secrétariat de la CIPV:

Arrangement relatif au versement de contributions supplémentaires

[14] Comme convenu par la Commission des mesures phytosanitaires à sa treizième session, les parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) peuvent verser au Secrétariat de la CIPV, représenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des contributions, sous forme de dons, à l'appui du projet «Fonds d'affectation spéciale de la Convention internationale pour la protection des végétaux» («le projet»), comme énoncé dans le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV approuvé par la CMP tous les ans.

[15] La FAO a mis en place un fonds fiduciaire multidonateurs, MTF/GLO/122/MUL, afin d'administrer les contributions et les dépenses liées au projet. Les contributions des parties contractantes à la CIPV seront versées au fonds fiduciaire et seront soumises aux conditions suivantes:

1) La FAO administrera et comptabilisera la contribution conformément à son règlement financier et aux autres règles, procédures et pratiques applicables, et tiendra des livres et des comptes distincts pour le projet, dans le respect des règles et pratiques comptables reconnues par les professionnels.

2) Les contributions qui seraient versées en monnaies autres que le dollar des États-Unis seront perçues et comptabilisées sur la base de leur valeur en dollars des États-Unis, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de réception de la contribution.

3) La contribution sera utilisée aux seules fins du soutien au projet, comme il est précisé dans le présent Arrangement. Tous les comptes et états financiers seront libellés en dollars des États-Unis et sont soumis exclusivement aux procédures de vérification interne et externe prévues dans les règlements financiers, les règles et les directives de la FAO, conformément au principe de l'audit unique observé dans l'ensemble du système des Nations Unies.

4) La Contribution sera versée sur le compte ci-après:

Banque:	Citibank 399 Park Avenue, New York, NY, USA, 10022
Intitulé du compte:	Food Agr Org - TF USD
Code Swift/BIC:	CITIUS33
ABA/Code banque:	021000089
N° de compte:	36352577

en mentionnant clairement le Projet MTF/GLO/122/MUL

5) Les obligations de la FAO sont subordonnées au versement des sommes nécessaires par le donateur conformément aux dispositions du présent Arrangement.

6) La contribution comprendra un montant équivalant au maximum à 6 pour cent du montant total net des apports, destiné à couvrir le coût des services administratifs et opérationnels supportés par la FAO et directement liés au projet.

7) La FAO veillera, autant que faire se peut, à ce que la contribution ne soit pas utilisée pour couvrir le coût des droits d'importation et autres droits de douane (ou tout droit analogue) imposés par les pays sur les biens importés ou les services fournis. Dans le cas où une exonération de ces droits n'est pas possible, les coûts liés à ces droits peuvent être couverts par la contribution.

- 8) Tous les achats seront faits conformément aux règles de la FAO, qui respectent les principes généralement acceptés de bonnes pratiques en matière d'achats et comportent notamment des garanties contre les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, et aucune offre ni aucun don, paiement ou avantage d'aucune sorte, qui pourrait être ou serait interprété comme une pratique illégale ou un acte de corruption, ne peut être accepté, que ce soit directement ou indirectement, à titre d'incitation ou de récompense pour l'attribution de marchés ou l'exécution de contrats. À cette fin, la FAO veillera à appliquer et à rendre exécutoire ses règles portant sur les pratiques frauduleuses et les actes de corruption.
- 9) Tous les ans, le Secrétariat de la CIPV produira un rapport sur les résultats obtenus grâce aux contributions versées au fonds fiduciaire à l'occasion de la session ordinaire de la Commission des mesures phytosanitaires, en particulier un état financier libellé en dollars des États-Unis et établi pour l'ensemble du projet. Tout montant non dépensé et tout intérêt perçu sur les contributions seront reversés aux donateurs après clôture du projet, au prorata de la contribution de chaque donateur.
- 10) Le donateur ne pourra être tenu responsable des réclamations, dettes, demandes, dommages ou pertes découlant de la mise en œuvre du présent Arrangement.
- 11) Le donateur et la FAO se tiennent rapidement informés de tout événement ou situation pouvant affecter la mise en œuvre des activités du projet et qui peuvent nécessiter une modification de la portée, de l'application, du budget convenu ou d'autres aspects du présent Arrangement. Dans le cas où le calendrier de mise en œuvre des activités doit être modifié, la FAO en informe rapidement le donateur.
- 12) Si un changement intervient qui, de l'avis du donateur, diminue sensiblement la valeur du projet, le donateur et la FAO se consultent sur les mesures à prendre pour résoudre le problème et sur les options qui s'ouvrent à eux. Dans l'éventualité d'un tel changement, le donateur se réserve le droit de modifier sa contribution financière au projet ou d'y mettre fin. S'il décide d'y mettre fin, les obligations déjà assumées par l'une ou l'autre des parties demeurent en vigueur uniquement pour permettre le retrait en bon ordre du personnel, des fonds et des actifs, l'apurement des comptes entre les parties et le règlement de toute responsabilité engagée par la FAO au titre des activités visées par le présent Arrangement.
- 13) Afin qu'aucun doute ne subsiste, il est précisé qu'aucune disposition du présent Arrangement ou de tout document s'y rapportant ne saurait être interprétée comme constituant une renonciation de la FAO à ses droits et immunités. Tout différend entre la FAO et le donateur quant à l'interprétation ou à l'exécution du présent Arrangement sera réglé par un arrangement mutuellement convenu.

Appendice 06 - Mandat révisé du Comité financier de la CIPV

(Annexe II de la Stratégie de mobilisation de ressources pour la CIPV [CPM 2012/20], adoptée par la CMP à sa septième session)

1. Objectif

[1] Le Comité financier a pour objectif d'accroître la sécurité financière du Secrétariat de la CIPV en s'attachant à

- renforcer la confiance des donateurs dans les mécanismes financiers de la Convention;
- soutenir le Secrétariat de la CIPV et la CMP dans leurs efforts de mobilisation de ressources;
- améliorer l'efficacité de la planification financière.

2. Champ d'action du Comité financier

[2] Le Comité financier apporte son aide au Secrétariat de la CIPV et au Bureau de la CMP dans les domaines suivants:

- planification financière;
- information financière;
- mobilisation de ressources;
- mise au point de procédures en matière de transparence financière et pour la mobilisation des ressources.

3. Structure du Comité financier

[3] Le Comité financier sera composé de quatre membres, sélectionnés par le Bureau de la CMP et participant à titre volontaire.

[4] Les membres du Comité financier prendront en charge leurs propres frais de voyage et de séjour liés à leur participation aux réunions. Ils peuvent demander une aide financière dans les cas où ils mobilisent des ressources au nom du Secrétariat de la CIPV.

4. Fonctions du Comité financier

[5] Pour réaliser ses objectifs, le Comité financier s'acquittera des tâches suivantes:

- mise au point de procédures permettant d'assurer la transparence budgétaire;
- fourniture d'un appui au Secrétariat de la CIPV dans le cadre de l'établissement des rapports budgétaires annuels;
- élaboration de formulaires normalisés pour la présentation des budgets;
- assistance au Secrétariat de la CIPV dans le cadre de l'élaboration des propositions budgétaires annuelles;
- examen des questions relatives aux ressources;
- assistance au Secrétariat de la CIPV dans le cadre de l'élaboration de plans opérationnels budgétisés;
- assistance au Secrétariat de la CIPV et à la CMP dans le cadre des activités de mobilisation de ressources;
- fourniture de rapports périodiques au Bureau de la CMP et au PSAT;
- exécution de toute autre activité à caractère financier dont il est saisi par le Bureau de la CMP.

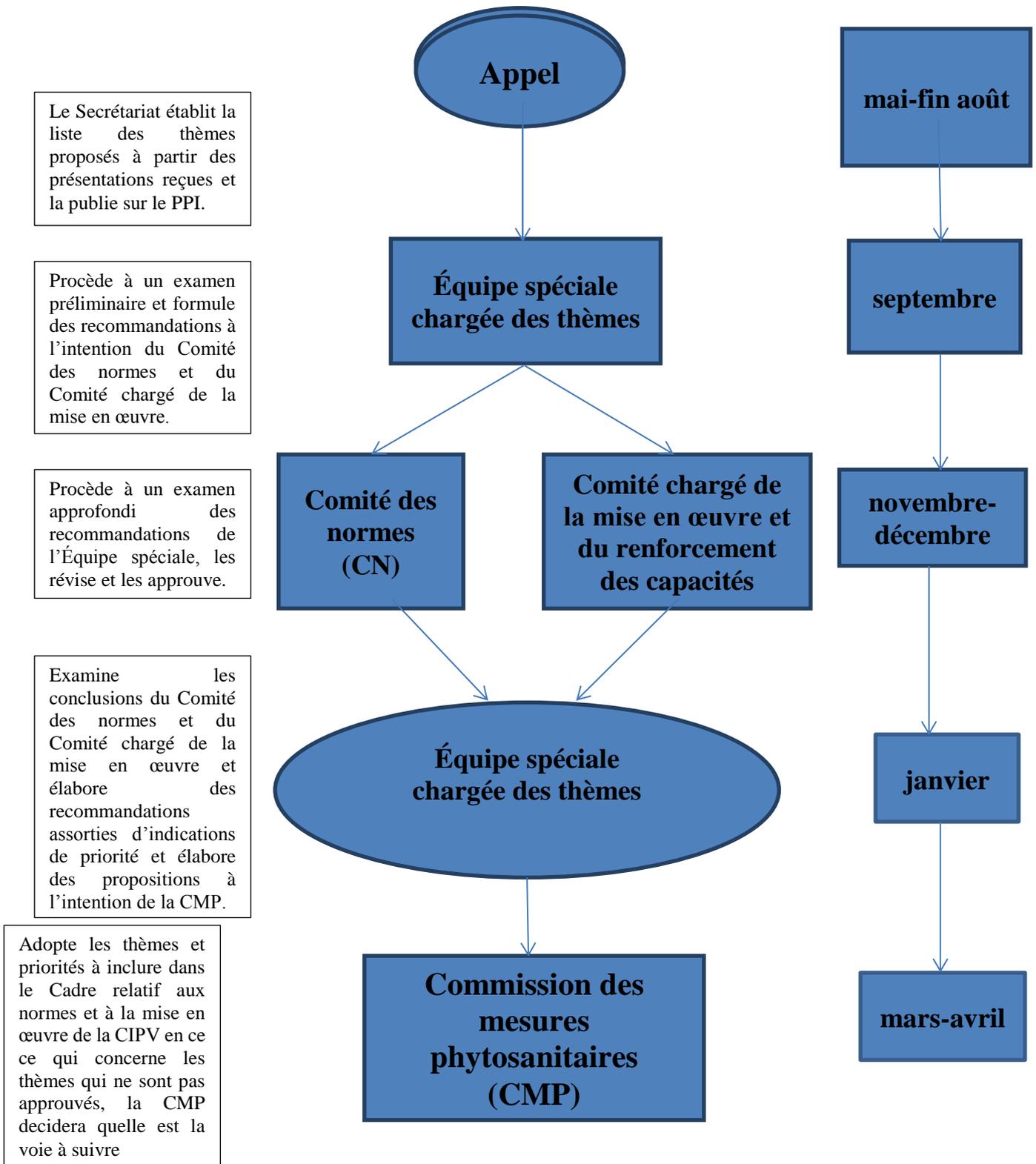
5. Secrétariat de la CIPV

[6] Le Secrétariat fournit un soutien administratif et technique, le cas échéant.

6. Observateurs

- [7] Aux membres du Comité financier peuvent être joints des observateurs (un à trois au maximum), qui formuleront des avis, selon qu'il conviendra, sur des questions financières spécifiques examinées par le Comité. La participation d'observateurs aux réunions du Comité financier doit être approuvée au préalable par le Bureau. Le Bureau peut décider de la présence d'observateurs (et de leur rotation) en fonction de leur pertinence au regard de l'ordre du jour de chaque réunion. Les observateurs (qui doivent avoir des compétences financières) sont sélectionnés conformément aux procédures de la CMP.
- [8] Les observateurs peuvent participer aux débats du Comité financier, sous réserve de l'approbation du Président; recevoir les documents qui ne sont pas à distribution restreinte; et communiquer par écrit sur tel ou tel point de l'ordre du jour.

Appendice 07 - Normes et mise en œuvre: processus pour l'Appel à propositions
Le processus proposé pour l'Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre
(L'appel doit être lancé tous les deux ans)



Appendice 08 - Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorités y afférent

[1] La priorité sera donnée aux thèmes ayant l'impact mondial le plus important.

Critères principaux (fourniture d'informations obligatoire. Toutes les propositions devront remplir les critères de base suivants):

Contribution aux finalités de la CIPV, décrites dans l'Article I.1.

Le lien entre les objectifs stratégiques (OS) de la CIPV et les résultats de l'Organisation est démontré. Faisabilité de la mise en œuvre au niveau mondial (dont facilité de mise en œuvre, complexité technique, capacité de mise en œuvre des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), pertinence pour plus d'une région).

Identification précise des problèmes qui doivent être résolus par l'élaboration de la norme ou de la ressource nécessaire à la mise en œuvre.

Disponibilité de données à l'appui de la norme ou de la ressource de mise en œuvre proposées, ou possibilité de recueillir des données (données d'expérience ou informations scientifiques, historiques, techniques)

Critères techniques (fourniture d'informations facultative)

Critères pratiques

- 1) Existe-t-il déjà une norme régionale sur le même thème et/ou une ressource de mise en œuvre utilisées par des ONPV, des ORPV ou des organisations internationales?
- 2) Dispose-t-on des compétences d'experts requises pour élaborer la norme et/ou la ressource de mise en œuvre proposées?

Critères économiques

- 1) Valeur estimative des végétaux protégés.
- 2) Valeur estimative des échanges commerciaux visés par la norme et/ou la ressource de mise en œuvre proposées (par exemple, volume et valeur des échanges, pourcentage de ceux-ci dans le produit intérieur brut), le cas échéant.

Critères environnementaux

- 1) Utilité pour réduire les risques que présentent pour l'environnement certaines mesures phytosanitaires, par exemple réduction des émissions mondiales en vue de la protection de la couche d'ozone.
- 2) Utilité pour gérer les espèces non indigènes qui sont des organismes nuisibles pour les végétaux (comme certaines espèces exotiques envahissantes).
- 3) Contribution à la protection de l'environnement, par la protection de la flore sauvage, des habitats et des écosystèmes ainsi que la biodiversité agricole.

Critères stratégiques

- 1) Ampleur du soutien dont bénéficient la norme et/ou la ressource de mise en œuvre proposées (par exemple, une ou plusieurs ONPV ou ORPV en ont fait la demande, ou une ou plusieurs ORPV ont adopté une norme sur le même thème).
- 2) Fréquence à laquelle la question visée par la norme proposée apparaît comme source de litiges commerciaux (par exemple, différends ou nécessité de multiplier les échanges de vues bilatéraux, nombre de litiges commerciaux par an).
- 3) Importance et utilité pour les pays en développement.
- 4) Couverture (application à un grand nombre de pays/organismes nuisibles/produits).
- 5) Complète d'autres normes (par exemple, possibilités d'utiliser la norme dans le cadre d'une approche systémique visant un seul organisme nuisible, ou pour compléter les traitements visant d'autres organismes nuisibles).

- 6) La norme et/ou la ressource de mise en œuvre répondent à des préoccupations fondamentales (par exemple, efficacité du traitement, méthodes d'inspection).
- 7) Nécessité urgente de la norme et/ou de la ressource de mise en œuvre.

Appendice 09 - Mandat et règlement intérieur de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

1. Champ d'action de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

[1] L'Équipe spéciale chargée des thèmes (l'Équipe spéciale) aide le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que le Comité des normes à mener à bien le processus de l'Appel à propositions de thèmes: Normes et mise en œuvre.

[2] Les fonctions de l'Équipe spéciale sont les suivantes:

- Évaluer les thèmes proposés compte tenu des critères applicables à leur justification et à l'établissement d'un ordre de priorités y afférent, et formuler des recommandations au Comité chargé de la mise en œuvre et au Comité des normes sur la meilleure façon d'aborder les thèmes, par le truchement soit d'une norme, soit d'une aide à la mise en œuvre.
- Établir si les thèmes proposés pourraient être traités conjointement par le Comité chargé de la mise en œuvre et par le Comité des normes.
- Examiner les thèmes recommandés par le Comité des normes et par le Comité chargé de la mise en œuvre et élaborer le document final sur les thèmes recommandés à la CMP pour adoption.

2. Structure de l'Équipe spéciale

[3] L'équipe spéciale comprend sept membres, dont trois membres du Comité chargé de la mise en œuvre (y compris son président), trois membres du Comité des normes (y compris son président) et un membre du Bureau de la CMP.

3. Création de l'Équipe spéciale

[4] Les membres de l'Équipe spéciale sont choisis par le Comité chargé de la mise en œuvre, le Comité des normes et le Bureau de la CMP, qui nomment également chacun un membre suppléant. Celui-ci participe aux travaux de l'Équipe spéciale en cas d'absence du membre désigné.

Règlement intérieur de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

Article premier. Composition

Les membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes sont des membres issus du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, du Comité des normes ou du Bureau de la Commission des ressources phytosanitaires (CMP) et doivent être en mesure de participer aux travaux de l'Équipe spéciale.

Le Comité chargé de la mise en œuvre, le Comité des normes et le Bureau de la CMP revoient la composition de l'Équipe spéciale en tant que de besoin, compte tenu, en particulier, des changements intervenant dans la composition du Comité chargé de la mise en œuvre, du Comité des normes ou du Bureau de la CMP.

Article 2. Procédure de désignation et de sélection des membres de l'Équipe spéciale

Les membres de l'Équipe spéciale sont choisis par le Comité chargé de la mise en œuvre (trois membres et un suppléant), par le Comité des normes (trois membres et un suppléant) et par le Bureau de la CMP (un membre et un suppléant).

Le Secrétariat publie la liste des membres de l'Équipe spéciale sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

Article 3. Durée du mandat

Le mandat des membres de l'Équipe spéciale dure tant qu'ils sont membres du Comité chargé de la mise en œuvre, du Comité des normes ou du Bureau de la CMP. Le Comité chargé de la mise en œuvre, le Comité des normes ou le Bureau de la CMP peuvent à tout moment, conformément à l'Article 2 du présent règlement intérieur, renouveler ou modifier leur représentation au sein de l'Équipe spéciale. Les membres peuvent à tout moment renoncer à leur qualité de membre de l'Équipe spéciale.

Article 4. Président et Vice-Président

Les réunions de l'Équipe spéciale sont présidées par le membre du Bureau de la CMP.

Les membres de l'Équipe spéciale élisent en leur sein un vice-président pour un mandat de deux ans.

Le Président ou, en son absence et en l'absence du membre suppléant du Bureau de la CMP, le Vice-Président, préside les réunions de l'Équipe spéciale et exerce toute autre fonction de nature à faciliter les travaux du Comité. Un vice-président faisant office de président a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que le président.

Article 5. Observateurs

Aucun observateur n'est admis aux réunions de l'Équipe spéciale.

Article 6. Secrétariat de la CIPV

Le Secrétariat de la CIPV fournit un soutien, administratif, technique et rédactionnel aux réunions de l'Équipe spéciale.

Article 7. Réunions

L'Équipe spéciale travaille selon les besoins, en principe après chaque appel à propositions. Le courrier électronique, les téléconférences, les décisions électroniques et autres méthodes de communication virtuelle sont utilisées autant que possible pour les préparatifs et la conduite des réunions de l'Équipe spéciale. Des réunions physiques peuvent être convoquées, selon les besoins.

Une réunion de l'Équipe spéciale ne peut être déclarée ouverte que si le quorum est atteint. Le quorum est constitué lorsque la majorité des membres de l'Équipe spéciale (quatre membres) sont présents.

Article 8. Approbation

Seuls les membres de l'Équipe spéciale participent à l'élaboration des décisions de celle-ci. L'approbation des projets de documents et l'accord sur les recommandations destinées au Comité chargé de la mise en œuvre et au Comité des normes sont obtenus par consensus et les décisions sont communiquées aux deux comités. En l'absence de consensus, les questions litigieuses sont examinées, et les positions sont expliquées dans le rapport de la réunion et portées à l'attention du Comité chargé de la mise en œuvre et du Comité des normes.

Article 9. Rapports

Le rapport de la réunion peut être consulté en ligne sur le PPI. Le rapport est présenté au Comité chargé de la mise en œuvre, au Comité des normes et au Bureau de la CMP.

Article 10. Langue de travail

La langue de travail des réunions de l'Équipe spéciale chargée des thèmes est l'anglais.

Article 11. Amendements

Toute proposition de modification éventuelle du mandat ou du règlement intérieur doit être adoptée par la CMP.

Appendice 10 - Remerciements pour les activités liées à l'établissement de normes

[1] Nous souhaitons faire part de notre reconnaissance aux experts des groupes de rédaction pour leur contribution active à l'élaboration des NIMP ou annexes à des NIMP ci-après, adoptées en 2017-2018.

Tableau 1: Révision de la NIMP 6 (Surveillance) (2009-004)

Pays	Expert	Rôle
Argentine	M. Ezequiel FERRO	Responsable principal (2016-05)
Kenya	Mme Esther KIMANI	Responsable adjointe (2015-11)
Pologne	M. Piotr WLODARCZYK	Responsable principal (2015-05)
Australie	M. Bart ROSSEL	Responsable adjoint (2013-05)
Argentine	M. Pablo Luis CORTESE	Membre du Groupe de travail d'experts
Australie	M. Chris DALE	Membre du Groupe de travail d'experts
Canada	M. Robert FAVRIN	Membre du Groupe de travail d'experts
Pays-Bas	M. Jan SCHANS	Membre du Groupe de travail d'experts
États-Unis d'Amérique	M. Brian Joseph KOPPER	Membre du Groupe de travail d'experts
Nouvelle-Zélande	M. Paul STEVENS	Organisateur du Groupe de travail d'experts
Nouvelle-Zélande	M. John HEDLEY	Hôte du Groupe de travail d'experts, responsable principal (2009-11)

Tableau 2: Amendements de 2015 et 2016 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001)

Pays	Expert	Rôle
France	Mme Laurence BOUHOT-DELDUC	Responsable du Groupe technique sur le Glossaire
États-Unis d'Amérique	Mme Stephanie BLOEM	Groupe technique sur le Glossaire - anglais
Nouvelle-Zélande	M. John HEDLEY	Groupe technique sur le Glossaire - anglais
Uruguay	Mme Beatriz MELCHO	Groupe technique sur le Glossaire - espagnol
Chine	Mme Hong NING	Groupe technique sur le Glossaire - chinois
Danemark	M. Ebbe NORDBO	Groupe technique sur le Glossaire - anglais
Égypte	Mme Shaza Roushdy OMAR	Groupe technique sur le Glossaire - arabe
France	M. Andrei ORLINSKI	Groupe technique sur le Glossaire - russe

Tableau 3: Révision des annexes 1 et 2 de la NIMP 15: insertion du traitement phytosanitaire Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage en bois (2006-010A) et révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010B)

Pays	Expert	Rôle
États-Unis d'Amérique	Mme Marina ZLOTINA	Responsable principale (2016-05)
Pologne	M. Piotr WLODARCZYK	Responsable principal (2015-05)
Canada	Mme Marie-Claude FOREST	Responsable adjointe (2015-05)
Norvège	M. Sven Christer MAGNUSSON	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière
Japon	M. Mamoru MATSUI	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière
Canada	M. Shane SELA	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière
Canada	M. Eric ALLEN	Président du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers
Ghana	M. Victor AGYEMAN	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière
Chili	M. Marcos Beéche CISTERNAS	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière
Allemagne	M. Thomas SCHRÖDER	Membre du Groupe technique sur la quarantaine forestière

Tableau 4: NIMP 42 sur les Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire (2014-005)

Pays	Expert	Rôle
Argentine	M. Ezequiel FERRO	Responsable principal (2016-11 CN)
Argentine	M. Eduardo WILLINK	Responsable adjoint (2016-11 CN)
Australie	M. Glen BOWMAN	Responsable adjoint (2015-05 CN)
Israël	M. David OPATOWSKI	Responsable principal du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Division mixte FAO/AIEA	M. Rui CARDOSO PEREIRA	Représentant du pays hôte
Division mixte FAO/AIEA	M. Carl BLACKBURN	Représentant du pays hôte
Japon	M. Yukio YOKOI	Représentant du pays hôte
Japon	Mme Akiko NAGANO	Représentante du pays hôte
Japon	Mme Masumi YAMAMOTO	Représentante du pays hôte
Australie	M. Jan Bart ROSSEL	Responsable principal du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
États-Unis d'Amérique	M. Patrick GOMES	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires

États-Unis d'Amérique/AIEA	M. Guy HALLMAN	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Nouvelle-Zélande	M. Michael ORMSBY	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Chine	M. Yuejin WANG	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
États-Unis d'Amérique	M. Scott MYERS	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Australie	M. Matthew SMYTH	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Chine	M. Daojian YU	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Japon	M. Toshiyuki DOHINO	Membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Division mixte FAO/AIEA	M. Andrew PARKER	Expert invité
Japon	M. Ichiro NAKAGAWA	Représentant du pays hôte
Japon	M. Manabu SUZUKI	Organisateur
Japon	M. Kunihiko YAMADA	Organisateur

Tableau 5: NIMP élaborées par le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic en tant qu'annexes à la NIMP 27 (Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés)

Tableau 5-A: Responsable du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic

Pays	Responsable
Royaume-Uni	Mme Jane CHARD

Tableau 5-B: PD 23: *Phytophthora ramorum* (2004-013)

Pays	Expert	Rôle
Pays-Bas	M. Johannes DE GRUYTER	Chef de file de la discipline
Nouvelle-Zélande	M. Robert TAYLOR	Arbitre
Royaume-Uni	Mme Tricia GILTRAP	Auteure principale
Canada	M. Stephan BRIÈRE	Co-auteur
États-Unis d'Amérique	Mme Zoila Gloria ABAD	Co-auteur

Tableau 5-C: PD 24: *Virus des taches bronzées de la tomate, virus des taches nécrotiques de l'impatiens et virus de la marbrure argentée de la pastèque* (2004-019)

Pays	Expert	Rôle
Canada	M. Delano JAMES	Chef de file de la discipline
Australie	M. Brendan RODONI	Arbitre

États-Unis d'Amérique	M. Thomas GERMAN	Auteur principal
Royaume-Uni	Mme Jane MORRIS	Co-auteure
Afrique du Sud	M. Gerhard PIETERSEN	Co-auteur

Tableau 6: NIMP élaborée par le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires en tant qu'annexe à la NIMP 28 (Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés): TP 32 Traitement thermique à la vapeur de *Carica papaya* contre *Bactrocera dorsalis* (2009-109)

Pays	Expert	Rôle
Israël	M. David OPATOWSKI	Responsable principal du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Argentine	M. Ezequiel FERRO	Responsable principal du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
Australie	M. Jan Bart ROSSEL	Responsable principal du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
États-Unis d'Amérique/AIEA	M. Guy HALLMAN	Expert responsable du traitement

Appendice 11: Mandat et règlement intérieur révisés du comité des normes

Mandat du Comité des normes⁶⁷

Domaines de compétence

- [1] Le Comité des normes gère le processus d'établissement des normes et facilite l'élaboration des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) qui ont été identifiées par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) comme normes prioritaires.

Objectif

- [2] Le Comité des normes a pour principal objectif de préparer des projets de NIMP, conformément aux procédures d'établissement des normes, avec la plus grande diligence en vue de leur adoption par la CMP.

Structure du Comité des normes

- [3] Le Comité des normes compte 25 membres originaires de chacune des régions de la FAO. La répartition des sièges par région est la suivante:

- Afrique: quatre membres;
- Asie: quatre membres;
- Europe: quatre membres;
- Amérique latine et Caraïbes: quatre membres;
- Proche-Orient: quatre membres;
- Amérique du Nord: deux membres;
- Pacifique Sud-Ouest: trois membres.

Un représentant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités peut également participer aux réunions du Comité des normes.

- [4] Des groupes de travail provisoires ou permanents, ainsi que des groupes de rédaction composés de membres du Comité des normes, peuvent être constitués selon que de besoin par le Comité des normes qui en choisit les membres en son sein.
- [5] Le Comité des normes choisit sept de ses membres qui constituent le CN-7 et qui sont guidés par le mandat et le règlement intérieur de ce groupe, qui sont approuvés par le Comité des normes.
- [6] Les fonctions et les procédures de travail du CN-7 et des autres groupes de travail du Comité des normes sont établies par le Comité des normes.

Fonctions du Comité des normes

- [7] Le Comité des normes sert d'enceinte pour:
- l'examen et l'approbation ou l'amendement de spécifications;
 - l'examen de spécifications;
 - la désignation des membres des groupes de travail du Comité des normes et l'identification de leurs tâches;
 - la création et la suppression de groupes de travail d'experts et de groupes de travail du CN, le cas échéant;
 - l'approbation du programme de travail des groupes techniques et l'examen, l'orientation et la supervision de leurs activités et des conclusions de leurs réunions;
 - la désignation des membres des groupes de rédaction, composés d'experts le cas échéant et conformément au mandat et/ou au règlement intérieur applicables à ces groupes;
 - l'examen des projets de NIMP;

⁶⁷ Adopté par la CMP à sa première session (2006) et aligné par le Comité des normes en novembre 2008 (appendice 4), conformément à la demande formulée par la CMP à sa troisième session (2008).

- l'approbation des projets de normes à soumettre aux parties contractantes, aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et aux organisations internationales concernées au titre de la procédure de consultation des membres;
- la création de groupes de discussion à composition non limitée, le cas échéant;
- la révision des projets de NIMP en coopération avec le Secrétariat de la CIPV, en tenant compte des observations des parties contractantes, des ONPV, des ORPV et des organisations internationales concernées;
- l'approbation des projets de NIMP définitifs pour présentation à la CMP;
- l'examen des NIMP existantes, et l'identification et l'examen de celles qui exigent un réexamen;
- la définition des priorités pour les NIMP en cours d'élaboration;
- l'emploi d'un style clair, simple et précis pour la rédaction des normes;
- la désignation d'un responsable de chaque NIMP;
- le travail en étroite collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, organe subsidiaire de la CMP, afin de contribuer à ce que l'établissement et la mise en œuvre de normes soient complémentaires et efficaces;
- d'autres fonctions liées à l'établissement des normes, selon les indications de la Commission.

[8] Ces fonctions peuvent se dérouler durant des réunions proprement dites et, entre les réunions, par des moyens électroniques, tels que définis par le Comité des normes⁶⁸.

Secrétariat de la CIPV

[9] Le Secrétariat fournit un soutien administratif, technique et éditorial, en fonction des indications du Comité des normes. Le Secrétariat est responsable de la préparation des rapports et de l'archivage relatif au programme d'établissement des normes.

⁶⁸ Le Comité des normes, à sa réunion de 2008, s'est penché sur des questions relatives à la communication électronique de ses activités, à savoir: la sélection d'experts, l'approbation de documents explicatifs, la mise au point définitive de spécifications, la désignation de responsables et la prise de décisions sur d'autres tâches, selon qu'il conviendrait. Le Comité des normes a examiné les types d'activités qui pourraient être en partie traitées par voie électronique en dehors des réunions. Il a estimé que l'élaboration de spécifications pourrait être en partie menée par voie électronique mais cette question est encore sujette à débat au sein du Comité. Le délai accordé pour la communication des réponses a été modifié: il a été porté de deux semaines, comme convenu précédemment, à trois semaines. Le Comité des normes a approuvé ces nouvelles procédures (rapport de la réunion de novembre 2008, appendice 4).

Règlement intérieur du Comité des normes⁶⁹**Article premier. Composition du Comité**

- [1] Les membres du Comité des normes sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
l'administration d'un système phytosanitaire national ou international;
l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international.

- [2] Les parties contractantes conviennent que les membres du Comité des normes consacrent le temps nécessaire à une participation régulière et systématique aux réunions.
- [3] Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.
- [4] Le Comité des normes est responsable de la sélection parmi ses propres membres des membres du CN-7. Les membres du CN-7 possèdent les qualifications et l'expérience susvisées.

Article 2. Remplacement des membres

- [5] Chaque région de la FAO désigne, conformément à ses propres procédures, des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Comité des normes et soumet les candidatures à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont désignés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels satisfont aux conditions exigées des membres aux termes du présent Règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région en désigne deux, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article.
- [6] Un membre du Comité des normes est remplacé par un remplaçant de la même région dont la nomination a été confirmée, lorsque ledit membre démissionne, ne satisfait plus aux conditions exigées des membres en vertu du présent Règlement ou n'assiste pas à deux réunions consécutives du Comité des normes.
- [7] Le point de contact national de la CIPV signale au Secrétariat toute situation où il convient de remplacer un membre de son pays. Le Secrétariat informe le Président de la région FAO concernée.
- [8] Le remplaçant achève le mandat du membre sortant et peut être nommé pour des mandats supplémentaires.

Article 3. Durée du mandat

- [9] Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une dérogation de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes de dérogation pour le même membre à l'expiration de chaque mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant, achevé par un remplaçant, n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent règlement.

⁶⁹ Adopté par la CMP à sa première session (2006) et aligné par le Comité des normes en novembre 2008 (appendice 4), conformément à la demande formulée par la CMP à sa troisième session (2008), révisé par le Comité des normes en novembre 2012 et adopté par la CMP, à sa huitième session (2013) (appendice 3).

Article 4. Présidence

- [10] Le Président et le Vice-Président du Comité des normes sont élus par ce dernier en son sein pour un mandat de trois ans, et sont rééligibles pour un mandat supplémentaire de trois ans. Ils ne peuvent assumer ces fonctions que s'ils sont eux-mêmes membres du Comité des normes. Le Président ou, en son absence, le Vice-Président, préside les réunions du Comité des normes et exerce toute autre fonction de nature à faciliter les travaux du Comité. Un vice-président faisant office de président a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que le Président.
- [11] Le Président dirige les débats des séances du Comité des normes et, à chaque réunion, veille à l'observation du présent Règlement, accorde le droit de parole, soumet les questions et annonce les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent Règlement intérieur, exerce un contrôle absolu sur les délibérations au cours des séances. Il a faculté de proposer au Comité des normes, durant l'examen d'un point de l'ordre du jour, la limitation du temps de parole des orateurs, la limitation du nombre d'interventions de chaque membre sur toute question, la clôture de la liste des orateurs, la suspension ou l'ajournement de la séance, ou l'ajournement ou la clôture du débat sur le point à l'examen. Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité du Comité des normes.

Article 5. Sessions

- [12] Le Comité des normes tient d'ordinaire ses réunions au Siège de la FAO, à Rome. Le Comité se réunit au moins une fois par an.
- [13] Selon la charge de travail et les ressources disponibles, le Comité des normes ou le Secrétariat, en consultation avec le Bureau de la CMP, peut solliciter la tenue de réunions supplémentaires. En particulier, le Comité des normes peut juger nécessaire de se réunir après la session de la CMP afin de préparer les projets de normes pour consultation par les membres.
- [14] Selon la charge de travail et les ressources disponibles, le Comité des normes, en consultation avec le Secrétariat et le Bureau de la CMP, peut autoriser le CN-7 ou des groupes de travail extraordinaires du Comité à se réunir.
- [15] Une session du Comité des normes ne peut être déclarée ouverte que si le quorum est atteint. Le quorum ne peut être constitué que si la majorité des membres du Comité sont présents.
- [16] Certaines tâches, définies par le Comité des normes, peuvent être entreprises entre les réunions par des moyens électroniques. Il doit alors être rendu compte de ces tâches dans le rapport de la session suivante du Comité des normes.

Article 6. Approbation

- [17] L'approbation des spécifications ou des projets de normes se fait par consensus. Les projets de NIMP définitifs qui ont été approuvés par le Comité des normes sont soumis à la CMP dans les meilleurs délais.

Article 7. Observateurs

- [18] Une partie contractante à la CIPV ou toute organisation régionale de la protection des végétaux peut demander à envoyer un observateur à une réunion du Comité des normes. Cette demande doit être communiquée par le point de contact officiel de la CIPV au fonctionnaire chargé des normes 30 jours avant le début de la réunion. En réponse à cette demande, l'observateur est invité à assister à la réunion, pour autant que les dispositions logistiques utiles puissent être prises.
- [19] Un représentant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités peut assister à la réunion en tant qu'observateur.
- [20] Ces observateurs peuvent: i) participer aux débats, pour autant que le Président y consente et sans droit de vote; ii) recevoir les documents dont la diffusion n'est pas restreinte; et iii) soumettre des déclarations écrites sur certains points de l'ordre du jour.

Article 8. Rapports

- [21] Les rapports des réunions du Comité des normes sont établis par le Secrétariat. Ils comprennent les éléments suivants:
- approbation des projets de spécifications pour les NIMP;
 - mise au point définitive des spécifications avec une explication détaillée indiquant la raison des changements;
 - raisons du rejet d'un projet de norme;
 - résumé succinct des réactions du Comité des normes aux catégories d'observations formulées lors de la consultation des membres;
 - projets de normes envoyés aux membres pour consultation et projets de normes recommandés pour adoption par la CMP.
- [22] Le Secrétariat s'efforce de fournir aux membres de la CMP, sur demande, la justification de l'acceptation ou du refus par le Comité des normes de propositions de modifications relatives aux spécifications ou aux projets de normes.
- [23] Un rapport sur les activités du Comité des normes est présenté par son Président à la session annuelle de la CMP.
- [24] Les rapports des réunions du Comité des normes sont adoptés par celui-ci avant d'être mis à disposition des membres de la CMP et des ORPV.

Article 9. Langue

- [25] Les travaux du Comité des normes se déroulent dans les langues de l'Organisation.

Article 10. Amendements

- [26] Des amendements au Règlement intérieur et au mandat du Comité peuvent être promulgués par la CMP selon les besoins.

Appendice 12 - Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires

Membres du Comité

Rôle (région)	Nom, organisation, adresse, téléphone	Courriel	Échéance du mandat
Membre (Afrique)	Mme Faith NDUNGE Chef des services phytosanitaires et de sécurité biologique Service d'inspection kenyan de la santé des plantes P. O. Box 49592, Nairobi Kenya Tél.: +254 / 0709891000	findunge@kephis.org	2020
Membre (Afrique)	M. Kenneth MSISKA Fonctionnaire principal chargé de la recherche agricole/contact CIPV Mount Makulu Research, P/B 7, Chilanga, Lusaka Zambie Tél.: +260977771503	msiska12@yahoo.co.uk	2020
Membre (Asie)	M. Yuji KITAHARA Chef de section principal de la Consultation bilatérale sur la quarantaine végétale Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo, 100-8950 Japon Tél.: +81-3-3502-8111 ext. 4565	yuji_kitahara090@maff.go.jp	2020
Membre (Asie)	M. Dilli Ram SHARMA Directeur des programmes (Co-secrétaire) Direction de la protection des plantes (organisation népalaise de la protection des végétaux) Hariharbhawan, Lalitpur Népal Tél.: 0977-9841369615	sharmadilli.2018@gmail.com	2020
Membre (Amérique latine et Caraïbes)	M. Francisco GUTIERREZ Directeur technique de la santé des plantes Autorité de la santé agricole du Belize Corner Hummingbird hw /Fd, Belmopan, Belize Tél.: +501 604 0319	francisco.gutierrez@baha.org.bz	2020
Membre	Mme Magda GONZALEZ ARROYO	mgonzalez@sfe.go.cr	2020

(Amérique latine et Caraïbes)	<p>Chef du Département des normes et de la réglementation Ministère de l'agriculture et de l'élevage Sabana sur, San José, contiguo al ed. De ministerio de Agricultura y Ganadería, CP 10108 Costa Rica Tél.: +506 25493600</p>		
Membre et Présidente (Europe)	<p>Mme Olga LAVRENTJEVA Conseillère pour les questions phytosanitaires du Département de la santé des plantes. Ministère estonien des affaires rurales Lai tn 39 // Lai tn 41, 15056 Tallinn Estonie Tél.: +372 625 6535</p>	olga.lavrentjeva@agri.ee	2020
Membre (Proche-Orient)	<p>M. Mamoun ALBAKRI Chef des laboratoires phytosanitaires Ministère jordanien de l'agriculture P. O. Box 8374, Amman Jordanie Tél.: +962799063228</p>	mambakri@email.com	2020
Membre et Vice-Président (Amérique du Nord)	<p>M. Dominique PELLETIER Fonctionnaire chargé des normes internationales relatives à la santé des plantes Agence canadienne d'inspection des aliments 1400, Merivale rd, Tower 1, bureau 301, Ottawa, ON, K1A 0Y9 Canada Tél.: +613 773 6492</p>	dominique.pelletier@inspection.gc.ca	2020
Membre (Pacifique Sud-Ouest)	<p>M. Christopher John DALE Responsable de programme, Programme international de surveillance de la santé des plantes Département de l'agriculture et des ressources en eau. 7 London Circuit, Canberra ACT 2601 Australie Tél.: +61 262725194</p>	chris.dale@agriculture.gov.au	2020
Membre (Pacifique Sud-Ouest)	<p>M. Ngatoko NGATOKO Directeur du service de sécurité biologique Ministère de l'agriculture Îles Cook Tél.: +682 28711</p>	nngatoko@agriculture.gov.ck	2020

Membre (Pacifique Sud-Ouest)	Mme Sally JENNINGS Principal chargé de l'analyse des politiques Ministère néozélandais des industries primaires 25 The Terrace, CBD, Wellington Nouvelle-Zélande Tél.: +64 4 8940431	Sally.Jennings@mpi.govt.nz	2020
Représentante de la Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux ⁷⁰ (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes)	Mme Stephanie BLOEM Directrice exécutive Organisation nord-américaine pour la protection des plantes 1730 Varsity Drive, Suite 145 Raleigh, NC 27606 (États-Unis d'Amérique) Tél.: (+919) 617-4040 Tél.: (+ 919) 480-4761	Stephanie.Bloem@NAPPO.org SBloem.NAPPO@gmail.com	
Représentant du Comité des normes ⁷¹	M. Samuel BISHOP Bureau du responsable de la santé des plantes Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales National Agri-Food Innovation Campus Sand Hutton North Yorkshire Royaume-Uni Tél.: + 44 (0) 1904 405153	sam.bishop@defra.gsi.gov.uk	

⁷⁰ Comme l'a établi la Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

⁷¹ Comme l'a établi le Comité des normes, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

Membres suppléants

Rôle (région)	Nom, organisation, adresse, téléphone	Courriel	Échéance du mandat
Suppléant (Afrique)	M. Philip Karonjo NJOROGE Chef du commerce et des normes Service d'inspection kenyan de la santé des plantes (KEPHIS) P. O. Box 49592, Nairobi Kenya Tél.: +254-20 661 8000	pknjoro@gmail.com	2020
Suppléante (Asie)	Mme Hansook PARK Sous-Directrice pour les quarantaines végétales et animales, Agency RoK 177, Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-so - 39660 République de Corée Tél.: +82 54 912 0635	hspark101@korea.kr	2020
Suppléant (Amérique latine et Caraïbes)	M. Nelson LAVILLE Chef de la protection des plantes et des services de quarantaine. Ministère de l'agriculture du Commonwealth de la Dominique. Botanic Gardens, Roseau Dominique Tél.: +1 767 266 3802	nelson.laville@gmail.com	2020
Suppléant (Europe)	Poste vacant		
Suppléant (Proche-Orient)	M. Ahmed M. ABDELLAH Spécialiste de la santé des plantes Région Proche-Orient (Qatar) 7 ^e étage, Mansoury tour, Almenaa St., Doha Qatar Tél.: +97433262779	bidoeng@yahoo.com ; bidoeng@gmail.com	2020
Suppléante (Amérique du Nord)	Mme Wendy BELTZ Directrice des opérations de terrain nationales États-Unis d'Amérique/USDA-APHIS-PPQ 2150 Centre Ave., Bldg. B, Fort Collins, Colorado États-Unis d'Amérique Tél.: +1 970-494-7564	wendolyn.beltz@aphis.usda.gov	2020
Cosuppléante (Amérique du Nord)	Mme Parul R. PATEL Fonctionnaire principale (agriculture), Lacey Act Program	Parul.R.Patel@aphis.usda.gov	2020

	États-Unis d'Amérique/USDA-APHIS-PPQ 2150 Centre Ave., Bldg. B, Fort Collins, Colorado États-Unis d'Amérique Tél.: +1 3018512351		
Suppléant (Pacifique Sud-Ouest)	M. Nathan Andrew REID Directeur par intérim, partenariats concernant la conformité Département de l'agriculture et des ressources en eau 7 London Circuit, Canberra ACT 2601 Australie Tél.: +61 2 62725023	nathan.reid@agriculture.gov.au	2020

Appendice 13 - Mandat et règlement intérieur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

Mission

- [1] L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes est un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sous l'égide duquel elle est chargée de superviser et de piloter l'exécution du plan d'action complémentaire⁷² sur les conteneurs maritimes

Champ d'application

- [2] L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes supervisera les interventions menées conformément au plan d'action complémentaire sur les conteneurs maritimes et, afin de compléter celles-ci, s'emploiera à:
- diffuser des informations sur les risques de déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et sur la gestion de ces risques;
 - coordonner ses activités avec celles des parties contractantes, des ORPV, des acteurs du secteur et d'autres organisations internationales;
 - établir un mécanisme visant à permettre aux parties contractantes de rendre compte à la CMP des progrès accomplis et des résultats obtenus;
 - fournir des avis sur d'éventuelles modifications à apporter au Code CTU ou tout autre instrument en vue de les mettre à jour;
 - fournir, par le biais du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, des comptes rendus de ses activités qui seront remis chaque année à la CMP, de même qu'un rapport final qui sera présenté à la CMP à sa seizième session (2021).
- [3] Comme convenu à la douzième session de la CMP, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes agira à titre temporaire pour superviser les efforts du plan d'action complémentaire sur les conteneurs maritimes jusqu'à la seizième session de la CMP de 2021 au plus tard.

Composition

- [4] L'Équipe spéciale doit être composée de représentants des parties contractantes, des ORPV et d'organisations internationales ainsi que d'experts des questions phytosanitaires possédant une expérience dans le domaine des risques liés au déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et de leur gestion.
- [5] L'Équipe spéciale pourra comprendre:

Membres de base:

- jusqu'à trois représentants des parties contractantes;
- un représentant du Bureau de la CMP;
- un responsable du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- un représentant du CN;
- un représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);
- un représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI);
- un représentant des ORPV.

Experts invités

- un expert de l'Association des propriétaires de conteneurs;
- un expert du secteur, issu des opérateurs commerciaux à l'import/export;
- un expert de la Banque mondiale;
- un expert du World Shipping Council;

⁷² Sea Containers Complementary Action Plan endorsed by CPM 12 - https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2017/05/CPM-12_Report-2017-05-30_withISPMs.pdf.

- un expert du Global Shippers Forum;
- un ancien membre du Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes.

[6] Le noyau de six à huit membres de base pourra être épaulé par des experts issus des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) lorsque l'exécution du plan d'action complémentaire nécessitera une expertise en matière de gestion du risque, de mise en œuvre, d'analyse économique et financière ou dans d'autres domaines.

[7] Un membre du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est nommé responsable pour l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et chargé d'assurer la liaison avec le Comité. Il sera tenu d'assister aux réunions de l'Équipe spéciale et il assurera le dialogue avec le Comité.

[8] Un cadre du Secrétariat de la CIPV sera spécialement chargé de la question des conteneurs maritimes; il assurera la communication entre les différents organes directeurs de la CIPV et la cohérence de leurs travaux.

[9] Le Bureau nommera un Coordonnateur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

[10] Le Coordonnateur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes doit soutenir et mener les activités de l'Équipe spéciale afin d'atteindre les résultats définis par le plan de travail, et travailler en étroite relation avec le responsable du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

[11] Le Coordonnateur devra:

- tenir à jour la liste et les coordonnées des membres de l'Équipe spéciale;
- coordonner les préparatifs des réunions de l'Équipe spéciale, y compris des réunions virtuelles;
- favoriser les initiatives pour concrétiser le plan de travail de l'Équipe spéciale;
- promouvoir l'engagement des membres de l'Équipe spéciale, des parties contractantes, des ORPV, du secteur, des experts techniques et des autres organisations internationales et faciliter leur communication, en interne et avec d'autres interlocuteurs, afin de réaliser les activités et d'aller vers les résultats ciblés par l'Équipe spéciale;
- établir des rapports sur les activités et les réalisations de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes à l'aune du plan de travail approuvé pour cet organe, et les communiquer au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- assurer la liaison avec le Secrétariat de la CIPV pour suivre les dépenses de l'Équipe spéciale par rapport aux ressources disponibles et au budget qui lui a été alloué;
- coordonner la publication de la documentation avec le Secrétariat de la CIPV.

Fonctions

[12] Le Coordonnateur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes soutient et dirige les fonctions et les activités de l'Équipe spéciale en vue d'atteindre les résultats définis par le plan de travail, en concertation avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et avec la CMP.

[13] Voici les fonctions clés de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes:

- Évaluer l'effet du Code CTU au moyen des mesures suivantes:
 - élaborer, d'ici à la seizième session de la CMP (2021), un protocole commun à la CIPV, à l'Organisation maritime internationale (OMI) et aux acteurs du secteur pour la collecte de données sur la contamination des conteneurs maritimes;
 - suivre l'adoption et l'application du Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) par le biais:
 - de rapports produits par les acteurs du secteur;
 - d'un suivi de la part des ONPV.
- Vérifier l'efficacité du Code CTU s'agissant de garantir la propreté des conteneurs maritimes à leur arrivée à destination, par le biais:

- d'un contrôle par les ONPV de la contamination par des organismes nuisibles et de l'absence de terre;
- aider les ONPV à gérer les risques associés aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes.
- Faire connaître le risque de déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes au moyen des mesures suivantes:
 - assurer la publication, par le Secrétariat de la CIPV, des données du Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes;
 - à la demande du Secrétariat de la CIPV, inviter les pays disposant d'informations sur la contamination des conteneurs maritimes à les mettre à la disposition du public;
 - lancer un appel en faveur de la création et de la publication de documents d'orientation sur la gestion du risque phytosanitaire pour les conteneurs maritimes;
 - encourager les ONPV à sensibiliser les acteurs du secteur aux risques associés aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et aux mesures de prévention qu'il est possible de mettre en place à l'échelle internationale.
- Veiller à ce que toute réglementation relative aux conteneurs maritimes élaborée et mise en œuvre par les ONPV soit fondée sur une analyse du risque phytosanitaire et conforme à la Recommandation CPM 10/2015_01 sur les conteneurs maritimes⁷³.

Relations avec le Secrétariat de la CIPV

[14] Le Secrétariat de la CIPV est chargé de fournir un appui administratif, rédactionnel, opérationnel et technique à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. Le Secrétariat donne au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités des avis sur la disponibilité et l'utilisation des ressources financières et humaines de l'Équipe spéciale.

Relations avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

[15] L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes peut solliciter des décisions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités deux fois par an, pendant les sessions ou en dehors.

[16] L'Équipe spéciale est tenue de transmettre au Comité des rapports bisannuels auxquels peuvent s'ajouter d'autres comptes rendus selon ce qui convient.

⁷³ Recommandation CPM 10/2015_01 sur les conteneurs maritimes (en anglais): https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2017/04/R_06_En_2017-04-26_Combined_DwiZlUp.pdf.

Appendice 14 - Règlement intérieur: Composition de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

Membres

- [17] L'Équipe spéciale doit être composée de représentants des parties contractantes, des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et d'organisations internationales ainsi que d'experts des questions phytosanitaires possédant une expérience dans le domaine des risques liés au déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et de leur gestion.
- [18] Les parties contractantes ou les ORPV proposeront des candidats, lesquels devront avoir une connaissance approfondie des enjeux relevant de la CIPV et de la logistique du transport de conteneurs maritimes. Au moins un membre de l'Équipe spéciale devra provenir du Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes. De plus, des experts du secteur et des représentants des organisations internationales compétentes pourront également participer à l'Équipe spéciale en qualité d'experts invités, selon les besoins.

Procédure de sélection des membres

- [19] La participation aux travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt, coordonné par le Secrétariat au nom du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Cette méthode peut être employée pour la sélection des membres de base de l'Équipe spéciale ou pour la sélection d'experts. Il est possible de prévoir des suppléants pour les membres de base.
- [20] Les membres sont choisis par le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en fonction de leur expertise et de leur pertinence.

Président et vice-Président

- [21] Le Président et le vice-Président de l'Équipe spéciale sont élus par les membres et conservent leur mandat tant que dure l'exécution du plan d'action complémentaire, avec l'approbation du Bureau de la CMP.

Réunions

- [22] L'Équipe spéciale se réunira au moins une fois par an et organisera des réunions virtuelles aussi souvent que nécessaire.
- [23] La réunion de l'Équipe spéciale aura lieu avant la seconde réunion annuelle du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, pendant les activités.

Observateurs et experts invités

- [24] Des observateurs pourront assister aux réunions de l'Équipe spéciale conformément aux règles et procédures de la FAO et de la CMP en vigueur.
- [25] Des experts du secteur et des représentants des organisations internationales compétentes pourront également participer à l'Équipe spéciale en qualité d'experts invités, notamment issus du Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes.

Prise de décisions

- [26] À l'occasion des rapports ordinaires ou des comptes rendus intersessions qu'elle adresse au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, l'Équipe spéciale peut solliciter des décisions concernant:
- l'approbation et/ou la révision du plan de travail;
 - des interventions qui nécessitent des ressources extrabudgétaires;
 - des recommandations d'actions futures.

Communication de l'information

- [27] Deux fois par an, l'Équipe spéciale communiquera un rapport au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, au moins deux semaines avant les réunions planifiées du Comité.

Composition de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes de la CIPV

La liste ci-dessous énumère les membres, les experts invités et les observateurs.

Rôle	Nom, organisation, adresse, téléphone	Adresse électronique
Coordonnateur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes		
Coordonnateur de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes	M. Mike Downes Consultant indépendant 14 Carlisle Street, Waimate 7924, NOUVELLE-ZÉLANDE Tél.: +64 21 255 9704	michael.downes732@gmail.com
Membres de base:		
Membre du Bureau de la CMP Présidente de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes	Mme Marie-Claude FOREST Responsable nationale et conseillère sur les normes internationales, Division de la protection des végétaux, Agence canadienne d'inspection des aliments, 59 Camelot Drive Ottawa (Ontario) K1A 0Y9, CANADA Tél.: +1 613 773 7235	Marie-Claude.Forest@inspection.gc.ca
Représentant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	M. Mamoun ALBAKARI Chef des laboratoires phytosanitaires, Ministère jordanien de l'agriculture P.O. Box 8374, Amman, JORDANIE Tél.: +96 27990 63228	mambakri@email.com
Représentant du Comité des normes	M. Jesulindo Nery DE SOUZA JUNIOR Assistente Técnico, Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala 303 70043-900 - Brasília, DF BRÉSIL Tél.: +55 61 3218 2843	jesulindo.junior@agricultura.gov.br
Partie contractante Membre: Chine	Mme Guanghao GU Directrice adjointe, Bureau d'inspection et de quarantaine des entrées et des sorties de l'aéroport de Shenzhen 1011 Hangzhangyi Road, Bao'an District, Shenzhen City, Guangdong Province, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE Tél.: + 86 755 2750 0984	gugh@szciq.gov.cn
Partie contractante Membre: Australie	M. Rama KARRI Directeur adjoint, Équipe chargée de la filière des cargaisons, Division de la conformité, Département de l'agriculture et des ressources d'eau 7 London Circuit, Canberra, ACT 2601, AUSTRALIE Tél.: +61 6272 5737	rama.karri@agriculture.gov.au
Partie contractante Membre: États-Unis d'Amérique	Mme Wendolyn (Wendy) BELTZ Directrice nationale des opérations sur le terrain, Département de l'agriculture des États-Unis, Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux, Protection des végétaux et quarantaine 2150 Centre Avenue, Building B, Fort Collins, CO 80526, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Tél.: +1 970 494 7564	wendolyn.beltz@aphis.usda.gov
Partie contractante Membre: Kenya	M. Frederick MAKATHIMA Inspecteur principal, Services d'inspection de la santé végétale du Kenya (KEPHIS) P.O. Box 80126-80100 Mombasa, KENYA Tél.: + 25 4722 560 936	makathima@kephis.org
Représentante des ORPV	Mme Sina WAGHORN Conseillère principale, Groupe biosécurité et environnement, Ministère néo-zélandais des industries primaires	sina.waghorn@mpi.govt.nz

	14 Sir William Pickering Drive, Christchurch, NOUVELLE-ZÉLANDE Tél.: +64 3943 3234	
Représentant de l'OMD	M. Theo HESSELINK Fonctionnaire technique, direction Contrôle et facilitation, Organisation mondiale des douanes Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, BELGIQUE Tél.: +32 0 2209 9356	theo.hesselink@wcoomd.org
Représentant de l'OMI	À confirmer	À confirmer
Experts invités		
Expert provenant de l'ancien Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes du CN	M. Nicolaas (Nico) Maria HORN Fonctionnaire principal en santé des plantes, Autorité néerlandaise de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs (NVWA), division Plantes et nature, organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) P.O. Box 9102 6700 HC, Wageningen, PAYS-BAS Tél.: +31 65199 8151	n.m.horn@nvw.nl
Expert	M. John HEDLEY Conseiller principal en politique internationale, Ministère néo-zélandais des industries primaires 25 Terrace, Wellington 6011, NOUVELLE-ZÉLANDE Tél.: +64 4 894 0428	jhedley1910@gmail.com
Expert de l'Association des propriétaires de conteneurs	M. Brian RYSZ Responsable principal pour les équipements mondiaux, Maersk Line, The Maersk Group, Esplanaden 50, 1098 Copenhagen K, DANEMARK Tél.: +45 3363 3003	brian.rysz@maersk.com
Expert du WSC	M. Lars KJAER Vice-Président principal World Shipping Council 1156 15th Street, NW, Suite 300 Washington, DC 20005, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Téléphone: +1 202 589 1234	lkjaer@worldshipping.org
Experte de la Banque mondiale	Mme Theresa MORRISSEY Experte principale en facilitation des échanges Banque mondiale Auckland, NOUVELLE-ZÉLANDE Tél.: +64 212770086	Theresa.morrissey.nz@gmail.com
Expert du secteur chinois	M. Jiang MINDE Cadre de l'Integrated Container Services Dept, Equipment Control Center COSCO Shipping Lines Co., Ltd No. 378 Dong Daming Road, Shanghai, CHINE Numéro de téléphone: +86 21 35124888 x 1968 Télécopie: +86 21 65953113	jiangmd@coscon.com
Expert du Global Shippers Forum	À déterminer	À déterminer

Appendice 15 - Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes: Plan d'action quinquennal

Année 1

Création de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

- Première réunion
- Répartition des responsabilités du premier plan d'action
- Réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités - approbation et lancement des appels à informations

1^{er} rapport

Actualisation de la composition de l'Équipe spéciale

Réunion du Bureau pour approbation

Année 2

- Intégration dans le PPI de pages accessibles au public sur les conteneurs maritimes et sur l'Équipe spéciale
- Collecte de données par les acteurs du secteur et les ONPV
- Harmonisation des directives sectorielles pour le nettoyage des conteneurs
- Élaboration de directives pratiques communes
- Réception des données existantes collectées par les ONPV. Consolidation des données à des fins d'examen et d'analyse
- Collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Secrétariat afin que l'Équipe spéciale propose des suites aux rapports des ONPV ou des activités de sensibilisation en faveur de l'application et de la mise en œuvre du Code CTU à la treizième session de la CMP, puis
- Création d'un calendrier des manifestations sectorielles auxquelles les ONPV doivent participer
- Sensibilisation du secteur - visibilité des membres de l'Équipe spéciale
- Mise en place d'un mécanisme d'échange de pratiques optimales qui facilite la communication entre les ONPV et les ORPV
- Exposé à la réunion annuelle de la Consultation technique des ORPV
- Production et distribution de matériel de sensibilisation
- Calendrier séparé des manifestations sectorielles auxquelles doivent assister les membres de l'Équipe spéciale, y compris les réunions de l'OMI
- Traduction de la documentation
- Gestion du programme pilote sur les opérateurs économiques agréés (OEA) par la Banque mondiale et l'OMD
- Réception et analyse des résultats de l'appel à l'établissement de fondements réglementaires aux actions et aux inspections des ONPV, donnant lieu à une recommandation destinée au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et à la CMP
- Élaboration du rapport pour le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et la CMP
- Mise au point de critères de réussite

Année 3

- Collecte de données
- Efforts de communication et de sensibilisation, avec notamment les ORPV au niveau régional
- Préparation de documents pour l'Année internationale de la santé des végétaux 2020
- Examen des documents accessibles aux ONPV
- Convention internationale pour la protection des végétaux

- Évaluation des progrès/exigences de réussite - feu vert/rouge provisoire
- Planification de mesures de remplacement en fonction de résultats de référence, ou autre stratégie?
- Planification des exigences futures, p.ex. échange de données
- Alerte rapide au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et à la CMP, si besoin est
- Recommandation visant l'élaboration des modifications à apporter aux conteneurs maritimes pour limiter au maximum la contamination.

-

Année 4

- Poursuite des activités de sensibilisation avec la participation des ONPV et des ORPV
- Poursuite du suivi et de la collecte/analyse de données
- Recommandation d'approbation/de rejet destinée au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et à la CMP - actions futures
- Dernière étape de collecte et d'analyse de données. Rédaction du rapport pour la réunion annuelle de l'Équipe spéciale
- Transmission d'informations des ORPV

Appendice 16 - Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes: Plan de travail

Points d'action du plan de travail pour 2018 de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes S'agissant du suivi de l'adoption et de l'efficacité du Code CTU:

- Les acteurs du secteur exploreront et adopteront des moyens de communiquer le nombre de conteneurs contaminés (par des organismes nuisibles, au sens de la CIPV) renvoyés ou immobilisés dans les dépôts. De l'avis général, il faudrait pour cela analyser un échantillon représentatif de deux ou trois grandes lignes de transport, puis étendre le suivi et la communication de données si les résultats obtenus avec l'échantillon le justifient.

Les données communiquées seront brutes: il s'agira simplement du nombre de conteneurs contaminés traités. Ce suivi vise à surveiller l'évolution de ces chiffres et ainsi évaluer l'adoption et l'efficacité des dispositions du Code CTU.

Activité: Association des propriétaires de conteneurs, M. Rysz

Calendrier: 12 mois

- Il est reconnu qu'il existe une multitude de directives pour le nettoyage des conteneurs en vigueur dans le secteur du transport maritime, et qu'il convient de les aligner, dans une certaine mesure, pour ce qui touche le nettoyage en cas de contamination par des organismes nuisibles. Les acteurs de la filière participeront à diverses tribunes du secteur afin d'encourager l'acceptation et l'adoption des directives sectorielles communes pour le nettoyage des conteneurs ainsi que des amendements apportés ultérieurement aux directives existantes, le cas échéant.

Activité: Association des propriétaires de conteneurs, WSC (à débattre et à confirmer)

Calendrier: 12 mois

- La Chine a fait observer que les directives de l'IICL (Institute of International Container Lessors) pour le nettoyage des conteneurs sont couramment appliquées dans les dépôts chinois. L'intégration des directives sectorielles dans ce document est jugée très souhaitable car, outre les documents sur le nettoyage des conteneurs évoqués ci-dessus, elles sont déjà largement utilisées par le secteur. Il faudrait donc entrer en contact avec l'IICL pour lui demander d'intégrer les directives sectorielles pour le nettoyage des conteneurs à sa propre documentation.

Activité: M. Downes

Calendrier: 12 mois

- L'Équipe spéciale a conclu que le suivi par les ONPV de l'adoption et de l'efficacité du Code CTU au fil du temps est nécessaire, en complément des données sectorielles sur le nettoyage. Il a été convenu de demander au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et au Secrétariat de la CIPV de lancer un appel visant à déterminer quelles ONPV sont en mesure de fournir des données et/ou sont en train d'effectuer un tel suivi.

Une fois qu'elle aura reçu les réponses à l'appel, l'Équipe spéciale collectera les données, examinera les résultats et décidera ce qui convient à titre de référence et pour le suivi continu.

Activité: M. Albakri

Calendrier: La demande d'appel sera débattue lors de la prochaine réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en décembre.

- L'Équipe spéciale a reconnu qu'après l'appel dont il est question ci-dessus, d'autres ONPV pourraient souhaiter participer aux activités de suivi et en transmettre les résultats, ce qu'il convient d'encourager. À cette fin, il a été décidé qu'il serait utile de fournir des indications sur les données à communiquer et sur leur format adapté. Ces indications seront élaborées puis mises à disposition sur le site web de l'Équipe spéciale.

Activité: M. Karri

Calendrier: 2 mois pour consultation et accord sur le modèle de communication des données

S'agissant des activités de communication et de sensibilisation

- Les ONPV devraient participer aux manifestations du CN qui concernent le secteur à des fins de sensibilisation et de promotion de la coopération. L'Équipe spéciale reconnaît que ces efforts peuvent être limités par des contraintes budgétaires.
- Élaboration de directives et partage des pratiques optimales. Concertation avec l'Équipe chargée de l'intégration et du soutien de la CIPV afin de déterminer comment y parvenir.
 - Amélioration du site web en ajoutant des indications relatives à la gestion des organismes nuisibles dans les conteneurs maritimes sur le PPI
 - Module de communication destiné aux ONPV et aux ORPV
 - Réseaux sociaux
 - Facebook
 - Twitter
 - Matériel de sensibilisation comportant l'image de la CIPV
 - Documents d'orientation en matière de risque susceptibles d'être adaptés au niveau local et diffusés librement

Activité: Mme Marie-Claude Forest et M. Mike Downes

- Traduction des feuilles d'information et des documents d'orientation de la CIPV dans les langues officielles de la FAO. Proposition d'utiliser l'excellente brochure distribuée aux États-Unis et au Canada (voir pièce jointe) comme base des notes d'informations destinées à d'autres pays ou régions, sous réserve de l'accord des États-Unis et du Canada.

Activité: Mme Beltz

Calendrier: 2 mois

- Déterminer les documents d'orientation déjà mis à disposition et utilisés par les ONPV au plan national. Sélectionner et mettre à disposition les documents les mieux adaptés sur une plateforme facile d'accès tant pour les acteurs du secteur que pour les ONPV.

Activité: Mme Waghorn

Calendrier: 6 mois

- OEA de l'OMD - proposition d'ajout des exigences de la CIPV au point 7 des obligations relatives aux OEA. Concertation avec l'OMD en vue d'évaluer la faisabilité.

Activité: M. Hesselink

Calendrier: ?

- Étude pilote visant à évaluer quel organisme donateur (p.ex. Banque mondiale) doit prêter son concours pour poser les bases de la gestion des risques relatifs aux conteneurs maritimes dans les pays en développement.

Activité: Mme Morrissey

Calendrier: Fin janvier 2018

- Règlements - encourager le respect des règlements nationaux «conformes» aux directives du Code CTU/de la CIPV.
- Pour épauler les ONPV dans la mise en place de systèmes de suivi, il faut déterminer combien d'entre elles sont dépourvues de dispositifs réglementaires leur permettant d'agir en ce sens. En outre, s'il existe un dispositif réglementaire, quelles sont les compétences déléguées aux ONPV? Un appel du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités s'impose pour répondre à ces questions.

Activité: M. Albakri

Calendrier: La demande d'appel sera débattue lors de la prochaine réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en décembre.

Appendice 17 - Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP: membres et remplaçants potentiels

*Tableau 1. Membres actuels du Bureau de la CMP (à la suite des décisions prises à la treizième session)
(les lignes en gris indiquent qu'une action est nécessaire)*

Région	Pays	Nom	Désigné/ désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Échéance du mandat
Afrique (Vice-Président)	Côte d'Ivoire	M. Lucien KOUAMÉ KONAN	CMP-7 (2012) CMP-9 (2014) CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	4 ^e mandat / 2 ans	2020
Asie	Chine	M. Wang FUXIANG	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Europe	Malte	Mme Marica GATT	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Amérique Latine et Caraïbes (Président)	Mexique	M. Francisco Javier TRUJILLO ARRIAGA	CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 2 ans	2020
Proche-Orient	Yémen	M. Gamil Anwar Mohammed RAMADHAN	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Amérique du Nord	Canada	M. Greg WOLFF	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Pacifique Sud-Ouest	Australie	Mme Lois RANSOM	CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 2 ans	2020

**Tableau 2. Actuels remplaçants des membres du Bureau de la CMP
(suite aux décisions prises à la treizième session)**

Région	Pays	Nom	Désigné/ redésigné	Mandat actuel / durée	Échéance du mandat
Afrique	1 Cameroun	M. Édouard NYA	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat/2 ans	2019
	2 Afrique du Sud	M. Kgabo MATLALA	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Asie	1. Indonésie	M. Antarjo DIKIN	CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 2 ans	2020
	2	VACANT			
Europe	1 Royaume-Uni	M. Samuel BISHOP	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2019
	2	VACANT			
Amérique Latine et Caraïbes	1 Argentine	M. Diego QUIROGA	CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 2 ans	2020
	2 Belize	M. Francisco GUTIÉRREZ	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Proche-Orient	1 Libye	M. Salem Abdulkader HAROUN	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
	2. Égypte	M. Ahmed EL-ATTAR	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
Amérique du Nord	1 États-Unis d'Amérique	M. John GREIFER	CMP-11 (2016) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 2 ans	2020
	2	VACANT			
Pacifique Sud-Ouest	1 Nouvelle-Zélande	M. Peter THOMSON	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2020
	2	VACANT			

Tableau 3. Membres du Comité des normes

Région	Pays	Nom	Désigné / désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Échéance du mandat
Afrique	Kenya	Mme Esther KIMANI	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat / 3 ans	2020
	République du Congo	Mme Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Malawi	M. David KAMANGIRA	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Nigéria	M. Moses Adegboyega ADEWUMI	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Asie	Indonésie	M. HERMAWAN	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Japon	M. Masahiro SAI	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Sri Lanka	Mme Jayani Nimanthika WATHUKARAGE	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Chine	M. Xiaodong FENG	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Europe	France	Mme Laurence BOUHOT-DELDUC	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
	Israël	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009) CMP-12 (2017)	3 ^e mandat / 3 ans	2020
	Pays-Bas	M. Nicolaas Maria HORN	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat / 3 ans	2020
	Royaume-Uni	M. Samuel BISHOP	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Amérique Latine et Caraïbes	Argentine	M. Ezequiel FERRO	CMP-8 (2013) CMP-11 (2016)	2 ^e mandat / 3 ans	2019
	Brésil	M. Jesulindo Nery DE SOUZA JUNIOR	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Costa Rica	M. Hernando Morera GONZÁLEZ	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021

Région	Pays	Nom	Désigné / désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Échéance du mandat
	Chili	M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
Proche-Orient	Égypte	Mme Shaza OMAR	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	République arabe syrienne	M Orouba Alzitani ABOALBORGHOL	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Soudan	M. Abdelmoneim Ismail ADRA ABDETAM	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Iraq	M. Abdulqader Khudhair ABBAS	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Amérique du Nord	Canada	M. Rajesh RAMARATHAM	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	États-Unis d'Amérique	Mme Marina ZLOTINA	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
Pacifique Sud-Ouest	Australie	M. Bruce HANCOCKS	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	Nouvelle-Zélande	M. Stephen BUTCHER	Remplaçant de M. John HEDLEY CMP-11 (2016)	Remplacement	2019
	Samoa	M. Lupeomanu Pelenato FONOTI	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020

Tableau 4. Remplaçants potentiels des membres du Comité des normes

Région	Pays	Nom	Désigné / désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Échéance du mandat
Afrique	1 Guinée-Bissau	M. Lois Antonio TAVARES	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2 Burundi	M. Eliakim SAKAYOYA	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Asie	1 Thaïlande	Mme Chonticha RAKKRAI	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	2	VACANT			
Europe	1 Estonie	Mme Olga LAVRENTJEVA	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2	VACANT			
Amérique Latine et Caraïbes	1 Panama	Mme Judith Ivette VARGAS AZCÁRRAGA	CMP-9 (2014) CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2 Dominique	M. Nelson LAVILLE	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Proche-Orient	1 Liban	M. Nicholas EID	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	2 Émirats arabes unis	Mme Fatima SAD AL KALABANI	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Amérique du Nord	1. Canada	M. Steve CÔTÉ	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	2. États-Unis d'Amérique	Mme Stephanie DUBON	CMP-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Pacifique Sud-Ouest	1 Remplaçante pour la Nouvelle-Zélande ou l'Australie	Mme Sophie Alexia PETERSON	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2 Fidji	M. Nitesh DATT	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021

Appendice 18 - Proposition de correction à insérer concernant le terme «détention» dans la NIMP 5

(Document élaboré par le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires en décembre 2016; approuvé par le Comité des normes en mai 2017)

Correction à insérer dans la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) à des fins de cohérence

détention	Mesure phytosanitaire consistant au maintien officiel d'un envoi en dépôt ou en isolement (voir quarantaine) [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1999; CIMP, 2005]
------------------	--

Correction insérée à l'appendice 1 de la NIMP 12

- [1] Les changements proposés sont indiqués comme suit: le texte supprimé est ~~barré~~ et le texte nouveau est souligné.

APPENDICE 1: Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés (2014).

Introduction

- [2] Les certificats phytosanitaires électroniques sont l'équivalent électronique des certificats phytosanitaires sur support papier et peuvent être utilisés s'ils sont acceptés par l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) du pays importateur. Lorsque des certificats phytosanitaires électroniques sont délivrés par l'ONPV du pays exportateur ou réexportateur, ils devraient être directement accessibles à l'ONPV du pays importateur.
- [3] Toutes les exigences et procédures énoncées dans la norme s'appliquent aux certificats phytosanitaires électroniques.
- [4] Lorsqu'elles utilisent des certificats phytosanitaires électroniques, les ONPV devraient mettre au point un système pour la délivrance, la transmission et la réception des certificats phytosanitaires électroniques qui utilise le langage XML (langage de balisage extensible), une structure et un contenu normalisés et des protocoles d'échange normalisés.
- [5] Le présent appendice donne des indications sur ces éléments et renvoie à une page sur le site web de la CIPV⁷⁴ (<http://ePhyto.ippc.int>) qui fournit des liens vers des informations complémentaires - sites web et documents émanant de la CIPV et d'autres organes - sur les éléments fournis dans le présent appendice. Ils sont marqués dans le texte par le code «Lien 1», «Lien 2», etc.
- [6] Pour générer des certificats phytosanitaires électroniques, le système devrait comprendre les composants normalisés ci-après.

1. Structure de message XML

- [7] Les ONPV devraient utiliser le langage XML du World Wide Web Consortium (WC3) (*lien 1*) pour l'échange de données de certification phytosanitaire électronique.
- [8] La structure de message XML pour les données phytosanitaires se fonde sur le schéma XML SPS (*lien 2*) du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et sur le mappage des données XML, qui indique où les données de certification phytosanitaire devraient être placées dans le schéma XML.
- [9] Le mappage des données XML phytosanitaires permet la génération d'un certificat phytosanitaire électronique pour l'exportation (*lien 3*) et d'un certificat phytonanitaire électronique pour la réexportation (*lien 4*).

2. Contenu du schéma XML

- [10] Pour faciliter la communication et le traitement électroniques et automatiques des données de certification phytosanitaire, les ONPV sont encouragées à utiliser des termes, des codes et du texte normalisés (harmonisés) pour les éléments de données associés au message XML pour les certificats phytosanitaires électroniques.
- [11] L'utilisation de texte libre (c'est-à-dire non normalisé) devrait être limitée lorsque les codes voulus existent.
- [12] Pour les dates et les noms de pays, il existe du texte harmonisé et aucun texte libre ne devrait être nécessaire.
- [13] Pour les noms scientifiques des végétaux et des organismes nuisibles, la description de l'envoi, les traitements, les déclarations supplémentaires et les points d'entrée, de longues listes de termes, de codes et de textes harmonisés sont en cours d'élaboration et seront disponibles. Un texte libre peut être inséré si le terme, la valeur ou le texte voulu n'apparaît pas dans les listes.

⁷⁴ Voir (<https://www.ippc.int/en/ephyto/ephyto-technical-information/>).

[14] La procédure pour la tenue et la mise à jour des listes des termes harmonisés est en cours d'élaboration et sera décrite sur le site web de la CIPV⁷⁴ (<http://ePhyto.ippc.int>). Il sera demandé aux ONPV de suivre cette procédure pour soumettre des propositions de nouveaux termes harmonisés.

[15] Pour les éléments de données autres que ceux évoqués plus haut, aucune harmonisation des termes et du texte n'est nécessaire et l'on peut donc saisir du texte libre.

[16] On trouvera dans les sous-sections ci-après des détails supplémentaires sur les informations qu'il faut saisir pour les éléments de données dans le message XML.

2.1 Noms de pays

[17] Pour les noms de pays (à savoir les pays d'origine, d'exportation, de réexportation, de transit et de destination), les responsables sont encouragés à utiliser les codes de pays à deux lettres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (*lien 6*).

2.2 Noms scientifiques des végétaux et des organismes nuisibles

[18] Pour les noms scientifiques des végétaux présents dans l'envoi, des végétaux dont les produits végétaux ont été tirés et des organismes nuisibles réglementés, les responsables sont encouragés à utiliser la base de données des noms scientifiques disponible sur le site web de la CIPV (<http://ePhyto.ippc.int>) (*lien 7*).

2.3 Description de l'envoi

[19] Le type de marchandise et le type d'emballage devraient être indiqués dans la description de l'envoi. Les responsables sont encouragés à décrire les marchandises au moyen de la terminologie des marchandises de la CIPV (*lien 8*). Les responsables sont aussi encouragés à décrire le type d'emballage conformément à la recommandation 21 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) (*lien 9*).

[20] La description de l'envoi peut préciser, lorsque c'est possible, d'autres éléments tels que:

- le poids, le volume et la hauteur (que les responsables sont encouragés à décrire conformément à la recommandation 20 de la CEE (*lien 10*);
- les moyens de transport déclarés (que les responsables sont encouragés à décrire conformément à la recommandation 19 de la CEE (*lien 16 lien 15*))
- le point d'entrée et le nom de pays déclarés (que les responsables sont encouragés à décrire conformément au Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports [LOCODE-ONU]) (*lien 15 lien 14*) ou au moyen du nom de pays.

2.4 Traitements

[21] Les responsables sont encouragés à spécifier les types de traitements au moyen des termes harmonisés de la CIPV pour les types de traitements (*lien 11*). Ils sont encouragés à spécifier les matières actives au moyen de l'index des pesticides du Codex Alimentarius (*lien 12*). Ils sont encouragés à décrire les autres paramètres (à savoir la concentration, le dosage, la température et la durée d'exposition) conformément à la recommandation 20 de la CEE (~~lien 13~~ *lien 10*).

2.5 Déclarations supplémentaires

[22] Les formulations normalisées recommandées pour les déclarations supplémentaires font l'objet de l'appendice 2 et les responsables sont encouragés à utiliser les codes de la CIPV pour décrire les déclarations supplémentaires (~~lien 14~~ *lien 13*). On peut utiliser du texte libre pour compléter les déclarations supplémentaires indiquées sur le site web de la CIPV ou pour décrire des déclarations supplémentaires qui n'ont pas été normalisées.

2.6 Nom du fonctionnaire autorisé

[23] Le nom du fonctionnaire autorisé qui délivre les certificats phytosanitaires électroniques devrait être inséré dans chaque type de certificat phytosanitaire électronique.

3. Mécanismes d'échange de données sécurisés

- [24] Les ONPV sont responsables de la sécurité de leur système informatique national utilisé pour la génération des certificats phytosanitaires électroniques.
- [25] Lors de la transmission, les données devraient être chiffrées afin de garantir la sécurité et l'authentification de l'échange électronique des données de certification phytosanitaire électronique entre les ONPV. Les ONPV devraient utiliser un protocole sécurisé avec un chiffrement à au moins 128 bits. Avant la transmission, les données de certification phytosanitaire électronique peuvent faire l'objet d'un chiffrement supplémentaire (*lien 17*) qui reste intact après la transmission.
- [26] La transmission de données par internet entre l'ONPV du pays exportateur et l'ONPV du pays importateur devrait se faire au moyen de mécanismes informatiques sûrs (par exemple le Protocole d'accès à des objets simples (SOAP), le standard Secure/Multipurpose Internet Mail Extensions (S/MIME), le protocole de transfert de fichiers (FTP) ou le style d'architecture Representative State Transfer (REST)) et de systèmes compatibles.
- [27] L'ONPV du pays exportateur devrait faire connaître à l'exportateur le numéro réel du certificat phytosanitaire électronique correspondant à chaque envoi.
- [28] La communication sur l'état d'avancement de l'échange des messages entre les ONPV devrait se faire conformément aux messages standards recommandés par le CEFACT-ONU (*lien 18*).
- [29] Il revient aux ONPV de développer et d'entretenir leurs systèmes pour l'échange de données de certification phytosanitaire électronique. Lorsqu'un mécanisme d'échange est suspendu en raison de travaux de maintenance ou de la survenance d'une panne, l'ONPV devrait en informer les autres ONPV dès que possible.

4. Certificat phytosanitaire pour la réexportation

- [30] Dans les systèmes n'utilisant que le papier, l'original ou la copie certifiée conforme du certificat phytosanitaire pour l'exportation devrait être joint au certificat phytosanitaire pour la réexportation. Lorsque l'on utilise à la fois les certificats phytosanitaires sur support papier et électroniques, les prescriptions ci-après devraient être respectées.

4.1 Certificat phytosanitaire électronique pour la réexportation accompagné du certificat phytosanitaire pour l'exportation original sous forme électronique

- [31] Lorsque le certificat phytosanitaire pour l'exportation et le certificat phytosanitaire pour la réexportation sont tous deux sous forme électronique, le certificat phytosanitaire électronique pour l'exportation devrait être joint électroniquement au certificat phytosanitaire électronique pour la réexportation.

4.2 Certificat phytosanitaire électronique pour la réexportation accompagné du certificat phytosanitaire original sur support papier

- [32] Dans le cas où le certificat phytosanitaire pour l'exportation original est un certificat papier et où le certificat phytosanitaire pour la réexportation est sous forme électronique, une image scannée du certificat phytosanitaire pour l'exportation original (en PDF ou dans un autre format non modifiable) devrait être jointe au certificat phytosanitaire électronique pour la réexportation.

4.3 Certificat phytosanitaire papier pour la réexportation accompagné du certificat phytosanitaire original sous forme électronique

- [33] Dans le cas où le certificat phytosanitaire pour l'exportation original est un certificat électronique et où le certificat pour la réexportation est sur support papier, le certificat phytosanitaire électronique pour l'exportation devrait être imprimé et validé par l'ONPV du pays de réexportation par apposition d'un cachet, de la date et d'un contreseing.
- [34] La version imprimée du certificat phytosanitaire électronique pour l'exportation devient une copie papier certifiée conforme et devrait dès lors être jointe, sur support papier, au certificat phytosanitaire pour la réexportation.

5. Gestion des certificats phytosanitaires électroniques délivrés par les ONPV

5.1 Problèmes de recherche documentaire

[35] Si l'ONPV du pays importateur ne parvient pas à retrouver les certificats phytosanitaires électroniques, l'ONPV du pays exportateur devrait, à la demande de l'ONPV du pays importateur, renvoyer les certificats phytosanitaires électroniques originaux.

5.2 Modification et remplacement

[36] Si des informations contenues dans les certificats phytosanitaires électroniques doivent être modifiées après la délivrance, les certificats phytosanitaires électroniques originaux devraient être annulés et des certificats phytosanitaires électroniques de remplacement (*lien 5*), contenant les modifications, devraient être délivrés comme décrit dans la présente norme.

5.3 Annulation d'une expédition

[37] Si l'ONPV du pays exportateur est informée du fait qu'un envoi n'est pas expédié après la délivrance des certificats phytosanitaires électroniques, elle devrait annuler les certificats phytosanitaires électroniques en question.

5.4 Copie certifiée conforme

[38] Les copies certifiées conformes des certificats phytosanitaires électroniques sont des sorties imprimées des données de certification phytosanitaire électronique qui sont validées (revêtues d'un timbre, datées et contresignées) par une ONPV qui atteste l'authenticité des données.

[39] Les sorties imprimées devraient être dans un format conforme à la formulation standardisée fournie par les modèles de certificat phytosanitaire de la CIPV et être reconnues comme des certificats phytosanitaires. Elles peuvent toutefois être des données XML en format XML si l'ONPV du pays importateur y consent.

6. Nom et adresse déclarés du destinataire

[40] Dans le cas des certificats phytosanitaires sur support papier, on peut utiliser l'expression «à qui de droit» pour la rubrique «Nom et adresse déclarés du destinataire» si le destinataire n'est pas connu et si l'ONPV du pays importateur autorise l'emploi de cette expression.

[41] Avec les certificats phytosanitaires électroniques, les informations sur l'envoi peuvent arriver dans le pays importateur bien avant l'envoi lui-même, ce qui permettra une vérification des données de certification phytosanitaire électronique avant l'entrée des marchandises.

[42] Au lieu d'utiliser l'expression «à qui de droit», les ONPV sont encouragées à exiger que les certificats phytosanitaires électroniques comprennent le nom et l'adresse d'une personne de contact responsable de l'envoi dans le pays importateur.

Appendice 19 - Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

[1] La CMP a adopté les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et les traitements phytosanitaires (TP) suivants (jointes au présent rapport):

- Révision de la NIMP 6 (Surveillance) (2009-004);
- Amendements de 2015 et 2016 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001);
- Révision des annexes 1 et 2 de la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international): insertion du traitement phytosanitaire Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage en bois (2006-010A) et révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010B);
- NIMP 42 (Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire) (2014-005);
- PT 32: Traitement thermique à la vapeur de *Carica papaya* contre *Bactrocera dorsalis* (2009-109), en tant qu'annexe à la NIMP 28 (Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés).

[2] La CMP a noté que le Comité des normes avait adopté, au nom de la CMP, les deux protocoles de diagnostic (PD) suivants, en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*) (jointes au présent rapport, en anglais uniquement):

- PD 23: *Phytophthora ramorum* (2004-013);
- PD 24: Virus des taches bronzées de la tomate, virus des taches nécrotiques de l'impatiens et virus de la marbrure argentée de la pastèque (2004-019).